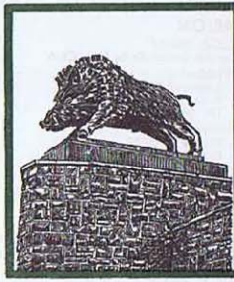




# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION  
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76  
CCP 2133 93 "LE CHASSEUR ARDENNAIS" 1080 BRUXELLES

## Le Roi et les Chasseurs Ardennais



Cette photographie a été prise le jeudi 28 septembre 1972 à Bastogne. Le Roi et la Reine étaient venus dans notre petit Paris pour y inaugurer solennellement le nouvel hôtel de ville et la cité administrative.

Les délégations d'anciens combattants, et plus particulièrement de Chasseurs Ardennais, étaient rangées à l'entrée de l'édifice. Les Souverains se sont arrêtés pour répondre à leur salut et converser familièrement avec eux.

Le 3 ChA doit survivre et rester à Vielsalm !

## SECTIONS REGIONALES

### ARLON

C.C.P. 3908.97  
Service Social de la Frat. Ch.A.

### Président :

Raymond REUTER  
Avenue Trévis 35, 6700 Arlon  
Tél. 063/213.70

### Secrétaire :

Robert DEBIERE  
Rue des Hétras 64, 6700 Arlon

### Treasorier :

Fernand CROCHET  
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon  
Tél. : Privé : 063/243.13  
Bureau : 063/229.01

### ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.C.P. 7012.06

### Président :

Léon SPOIDENNE  
Rue du Panorama 7, 6790 Athus  
Tél. : 063/231.58

### Secrétaire :

André PERIN  
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus.

### Treasorier :

Jean MARTIN  
Rue des Acacias 3, 6790 Athus.  
Tél. : 063/390.77

### BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409.28

### Président :

J. MAUS de ROILEY  
6653 Lanachamps  
Tél. : 062/221.20

### Secrétaire - Trésorier :

Victor LEFEBVRE  
Rue de Neufchâteau 168,  
6650 Bastogne  
Tél. 062/213.64

### BERTRIX

C.C.P. 3805.47

### Président :

Eduard KLEIS  
Grand-Place 22, 6800 Bertrix  
Tél. 061/413.89

### Secrétaire-Trésorier :

Emile COLSON  
Grand-Place 31, 6800 Bertrix  
Tél. 061/410.76

### BRABANT

C.C.P. 3522.42

### Président :

Jean GOFFART  
Rue des Chrysanthèmes 5,  
1020 Bruxelles  
Tél. : 02/78.45.74

### Secrétaire :

Roger REUMONT  
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles  
Tél. 02/48.85.04

### Treasorier :

Albert GUSTIN  
Avenue de la Brabançonne 80B,  
1040 Bruxelles  
Tél. 02/35.84.05

### EREZEE

C.C.P. 8188.71

### Président :

Yvan LOMRE  
Rue des Combattants, 5460 Erezée  
Tél. 084/316.73

### Secrétaire :

Joseph BAUDOUIN  
Rue de l'Ourthe 53,  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. 084/316.19

### ETALLE

C.C.P. 8239.42

### Président :

Gaston EPPE, professeur  
6741 Vance

### Secrétaire :

Léon POSTAL  
6735 Frelin (St-Marie s. Semois)  
Tél. 063/451.67

### Treasorier :

R. CLAUSSE  
6742 Chantemelle

### FLORENVILLE

C.C.P. 8048.97

### Président :

Roger FRANCOIS, pharmacien  
6820 Florenville  
Tél. 061/310.44

## Liste d'adresses des membres du conseil d'administration et des dirigeants des sections régionales

### PRESIDENT D'HONNEUR :

Général-Major e.r. Lucien CHAMPION  
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRESIDENT NATIONAL :

et Rédaction du bulletin :

Albert HUBERT  
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles  
Tél. : Privé : 02/45.61.32  
Bureau : 02/13.41.10

### VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX :

Robert LEPAGE

6741 Vance

Tél. 063/451.76

Joseph ANDRE

Brisy - 6673 Cherain

Tél. 080/173.73

Jean GOFFART

Rue des Chrysanthèmes 5

1020 Bruxelles

Tél. 02/78.45.74

René PIEDECEUF

Rue des Rieux 53

4200 Jemeppe-sur-Meuse

Tél. 04/33.54.89

### SECRETAIRE NATIONAL :

Victor ROBERT

Drève des Bhangs 26,

1630 Linkebeek

Tél. 02/55.26.08

### SECRETAIRE

NATIONAL-ADJOINT :

François GUIOT

Avenue de la Brabançonne 80B,

1040 Bruxelles

Tél. (h. de bureau) :

02/34.93.00 - 34.94.00

Extensions : 221 et 301,

Privé : 02/54.15.98

### TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET

Rue de Bastogne 171,

6700 Arlon

Tél. : Privé : 063/243.13

Bureau : 063/229.01

C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

### Secrétaire :

Joseph JACQUES

Rue d'Orval 18,

6820 Florenville

### Treasorier :

Marcel JACQUES

6820 Florenville

### TRESORIER

NATIONAL-ADJOINT :

Charles GRIMONSTER

Rue de Viville 41, 6700 Arlon

Tél. (h. de bureau) : 063/229.51

Extension 290

### ADMINISTRATEURS :

Administrateur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON

avenue Emile Bossaert 38,

1088 Bruxelles

Tél. 02/25.04.76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur

Ardennais » : 2133.73.

### Administrateurs-conseillers :

Col. BEM hon. Jean BORGNIET

square des Latins 60,

1050 Bruxelles

Tél. 02/49.88.59

Colonel e.r. André LALIERE

Ch. de Bruxelles 5, 1410 Waterloo

Tél. 02/54.93.83

Lieutenant-col. e.r. René MOINY

Rue Bosquet 48, 1000 Bruxelles

Tél. 02/38.23.96

### Délégués des sections :

Emile ANSELME

(Huy)

René AUTPHENNE

(Vervins)

Albert BALBEUR

(Neufchâteau)

Roscus CATIN

(Vielsalm)

Emile COLSON

(etria)

Eugène DEVOGHEL

(Liège)

Gaston EPPE

(Eolia)

Albert GUSTIN

(Brabant)

Jacques MAUS de ROLLEY

(Bastogne)

Raymond REUTER

(Arlon)

Léon SPOIDENNE

(Arlon)

Donia WIDART

Tél. : 083/217.50

Chevetogne (Heuffalize)

### HOUFFALIZE

C.C.P. 7521.37

### Président :

Joseph ANDRE

Brisy 6673 Cherain

Tél. 080/173.73

## SOMMAIRE

### Pages

|                             |                                                 |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|
| 3 - 4 - 5 - 6               | Communications du Président                     |
| 7                           | Inconvénients et flagorneries                   |
| 8 - 9                       | Notre défense nationale                         |
| 10 - 11 - 12                | Chronique de la Fraternelle du 10e de Ligne.    |
| 13                          | Résiste et Mords                                |
| 14 - 15                     | Un Chasseur Ardennais dans les maquis slovaques |
| 16 - 17 - 18                | Coups de boutoir                                |
| 19 - 20 - 21 - 22           | 1er Chasseurs Ardennais                         |
| 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 | La vie de la Fraternelle                        |
| 30 - 31 - 32 - 33           | 3e Chasseurs Ardennais                          |
| 34 - 35                     | Les droits des combattants                      |
| 36                          | Le port des décorations                         |
| 37 - 38                     | Le bulletin et ses lecteurs                     |

## SECTIONS REGIONALES

### Secrétaire - Trésorier :

Joseph RICAILLE  
Rue Ville Basse 28,  
6660 Houffalize  
Tél. 062/280.54

### HUY

C.C.P. 7180.09

### Président :

Emile ANSELME  
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy  
Tél. 065/125.43

### Secrétaire :

Albert DESSAMBRE  
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit  
Tél. 085/146.88

### Treasorier :

Gaston JOIRET

Grande Rue 28, 5250 Antheit

### LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 9004.16

### Président :

René PIEDECEUF  
Rue des Rieux 53  
4220 Jemeppe-sur-Meuse

Tél. 04/33.54.69

### Secrétaire :

Jules BARLET

Quai de la Dérivation 43

4000 Liège

Tél. 04/43.34.79

### Treasorier :

Eugène DEVOGHEL

Quai de l'Ourthe 4

4000 Liège

Tél. 04/43.29.46

### MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255.67

### Président :

Désiré PILOT  
Route de Hollogne, 5406 Waha  
Tél. 064/316.54

### Secrétaire-Trésorier :

Alexis BAUDOUIN  
Rue de la Plovinette 11,  
5400 Marche-en-Famenne  
Tél. 064/310.78

### NAMUR

C.C.P. 3640.57

### Président :

Georges GILSOUL  
Rue de Bruxelles 60  
5000 Namur

### Secrétaire-Trésorier :

Léopold MISSION  
Rue de l'Eglise 6  
5820 Spy  
Tél. 07/78.57.60

### NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 7151.93

### Président :

Albert BALBEUR  
6737 Léglise  
Tél. 063/432.28

### Secrétaire-Trésorier :

François HANNICK  
6620 Neufchâteau  
Tél. 061/271.28

### SAINT-HUBERT

C.C.P. 8001.73

### Président :

Jean DOM  
6904 Lorcé-Arville  
Tél. 061/610.67

### Secrétaire-Trésorier :

Lucien SCHILTZ  
Route de Pox 23  
6900 Saint-Hubert  
Tél. 061/611.32

### VIELSALM

C.C.P. 8709.76

### Président :

Roscus CATIN, professeur  
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm  
Tél. 080/164.77

### Secrétaire :

Joseph HAIDON  
Rue Ruxhiel 15, 6688 Liernux

### Treasorier :

Emile GOOSSE  
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm  
Tél. 080/167.45

### VIRTON

C.C.P. 7291.00

### Président :

René AUTPHENNE  
Champ 24, 6763 Dampicourt  
Tél. 063/577.16

### Secrétaire-Trésorier :

Paul TALBOT  
rue du 113e R.I.F. 114,  
6758 Siameux-Bleid

### 1er CHASSEURS ARDENNAIS

B.P. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

### Président :

Adjudant-chef retraité Robert MOTTE

### Secrétaire-Trésorier :

Adjudant Marcel LEURIS

# Communications du Président

A tous nos lecteurs,  
les aînés du 10<sup>e</sup> de Ligne,  
les Chasseurs Ardennais vieux et  
jeunes, leurs amis,  
les membres de leurs familles,  
le Président national  
et le Conseil d'administration  
adressent leurs vœux chaleureux  
de bonheur, santé et prospérité  
pour 1973.

Nous espérons que ce bulletin parviendra à ses destinataires avant la fin de l'année civile. Nous ne pouvons le garantir, parce que l'on sait combien l'administration des Postes et aussi les imprimeurs sont surchargés à cette période de l'année.

## L'Armée... en panne de réformateur

Revenons aux problèmes de notre Armée, car si nous ne le faisons pas, qui le ferait ? L'opinion publique se désintéresse de notre défense nationale, se berçant d'une fausse quiétude. Les militaires en activité respectent la tradition de la « Grande Muette », et cependant, un grand nombre d'entre eux — pas tous — parmi les plus éminents sont déchirés par la situation que leur impose le pouvoir politique. Certes, chez nous, on ne court aucun risque de voir jamais l'Armée se rebeller — cédant arma togae — mais la manière dont on la traite, le peu de cas que l'on fait de nos engagements internationaux, de la carrière de milliers d'officiers et sous-officiers, et aussi de caporaux et soldats VC, de la considération que mérite une des parties les plus saines du corps de la nation appellent de sérieuses préoccupations.

Précisons bien que nous ne demandons nullement un effort démesuré pour notre défense, mais que celui-ci corresponde à la situation du moment et qu'il respecte les engagements auxquels nous avons souscrit au plan collectif : pas plus que les autres, mais pas moins non plus. Or, la charge actuelle est faible et très supportable (l'Allemagne vient de décider de maintenir le montant de son budget de défense à 16 % des dépenses publiques, alors que nous dépassons à peine 6 % chez nous), et il serait dangereux de la réduire encore. La défense nationale implique aussi et même surtout, en ce qui nous concerne, la défense en surface du territoire national.

Certes aussi, on sera d'accord sur le fait que l'Armée doit être bien utilisée, qu'elle doit évoluer, qu'elle ne peut demeurer figée dans ses structures et ses missions, qu'elle doit recevoir périodiquement des adaptations; enfin, il faut tenir compte des mutations résultant des circonstances internationales et de l'évolution du rôle des Forces armées de telle sorte qu'on va vers la fin des armées de masse, du moins pour les forces combattantes d'intervention.

Ainsi donc, comme tout ministre de la Défense nationale qui se respecte, M. Vanden Boeynants a « sorti » un plan de restructuration de l'Armée dont tout le poids, comme pour les précédents, porte sur la Force terrestre, et plus particulièrement sur l'Infanterie, avec cette particularité qu'il va plus loin que ses prédécesseurs et que les mesures annoncées ont été arrêtées plus vite et même beaucoup trop vite.

M. Vanden Boeynants — la chose est connue — a accepté avec répugnance le portefeuille de la Défense nationale, mais comme il s'agit d'un homme politique dynamique possédant un sens aigu et même peut-être démesuré de la publicité, il s'est lancé avec détermination dans la mise en œuvre de réformes ayant, à la fois, pour but de séduire l'opinion publique qu'on ne peut mieux flatter qu'en lui servant un général à chacun de ses petits déjeuners — comme jadis, à Rome, les chrétiens aux lions — et aussi de se dédouaner auprès du PSB. Mais à vouloir trop embrasser, il arrive qu'on commette des erreurs d'appréciation : on l'a vu avec l'augmentation de la solde des miliciens, ou maintenant, on se plaint de ne pouvoir faire machine arrière (il ne s'agit pas du principe de l'augmentation, mais de la théaurisation de celle-ci), et avec d'autres décisions qui ont suscité pas mal de remous auxquels l'intéressé ne s'attendait certainement pas. Alors qu'il metait en application un plan dont on dit qu'il est celui du parti socialiste, c'est maintenant du côté socialiste que s'expriment le plus grand nombre de réserves, du moins à l'égard de certaines mesures annoncées, mais qui sont parmi les plus importantes.

On aurait tort, certes, de condamner en bloc tout ce que contient le « plan » : il y a de bonnes choses et même d'excellentes, encore que la plupart de celles-ci étaient en gestation depuis plusieurs années. Il est toutefois regrettable que la préparation et la diffusion aient été entourées de tant de battage, et que des questions très importantes n'aient pas fait l'objet d'un examen plus serein, plus objectif, et que notamment, on ne se soit pas davantage soucié de ce qui se fait dans d'autres pays. Le dernier exemple en date de cette publicité abusive est celui du communiqué relatif au relèvement du plafond des ressources pour la libération du service ou le sursis accordé aux soutiens de famille : cette adaptation s'est toujours faite dans le passé, mais on l'a annoncée de façon plus discrète.

Nous n'allons pas nous livrer à une étude systématique du plan, et ce, pour un certain nombre de raisons : d'abord, nous sommes incomplètement informés. Souvent, il s'agit de déclarations d'intentions non explicitées. Exemple : on annonce un service par famille; comment se fera le choix du milicien ? Certaines décisions ne verront certainement jamais le jour; d'autres seront profondément modifiées. M. Vanden Boeynants se succédera-t-il à lui-même ? Si vient s'installer, au 2 rue de la Loi, un autre ministre, il apportera nécessairement des remaniements, ne serait-ce que pour ne pas apparaître comme un... Incapable. Quand on fera le bilan, d'ici quelques années, il se soldera sans doute par la suppression de quelques unités, une nouvelle diminution de notre potentiel opérationnel et une cassure supplémentaire entre l'armée et la nation.

On ne peut que se réjouir de la dotation des unités d'infanterie en chasseurs de chars; de l'amélioration de la puissance et de la mobilité des unités de reconnaissance grâce au CVRT; de la création de l'escadron de missiles sol/air qui pourra utiliser le matériel de l'OTAN, pour lequel on attendait du personnel; qu'on en vienne à un seul service par famille, mesure qui se situe dans la ligne de la réduction du nombre de personnes appelées sous les drapeaux; de la régionalisation des réserves de recrutement, à condition qu'elles puissent s'appuyer sur des unités d'active. On se réjouirait aussi de l'admission du concept de défense globale, si la direction de cette dernière restait à l'Armée.

Nous ne sommes pas fort en mesure d'apprécier l'utilité de diverses fusions qui ne se réaliseront pas si aisément : comment, par exemple, va-t-on réunir le Service de l'Histoire, composé de militaires, et le Musée de l'Armée, dont les employés sont civils ?

C'est certainement une erreur que la suppression de la Direction générale de perfectionnement du cadre de réserve. D'autre part, combien d'emplois va-t-on économiser avec la suppression tambourinée de « quinze quartiers généraux et états-majors », dont on ne dit pas qu'ils étaient squelettiques ? Idem avec la suppression des inspections qui suscite des récriminations, côté flamand surtout.

Sourions à la naissance attendue d'un corps auxiliaire féminin à la Gendarmerie; applaudissons à l'exploit... publicitaire qui consiste dans l'annonce d'un renforcement de notre capacité opérationnelle, grâce au passage de la rive gauche à la rive droite du Rhin d'un bataillon de chars et d'un bataillon d'artillerie : on a dû en trembler, à Moscou ! Et aussi, à la création d'un nouveau bataillon de chars « par prélèvement sur le matériel existant » : c'est-à-dire qu'on a enlevé des chars à diverses unités, exactement comme si on convertissait un billet de 1.000 F en deux billets de 500 F, et qu'on disait qu'on se trouve plus riche parce qu'on a désormais deux billets au lieu d'un.

Paradoxalement, c'est l'annonce de la suppression partielle et progressive des sursis qui a provoqué le plus de réactions, alors que personnellement, nous estimons que c'est là une excellente mesure, pour autant qu'elle soit appliquée avec discernement. On a sans doute commis une erreur en faisant une annonce brutale, en ne faisant pas précéder la décision de consultations et en ne nuanciant pas sa présentation.

Nous pensons avec le ministre — et nous partageons, dans l'ensemble, les vues exprimées par lui dans une interview à « La Dernière Heure » — que c'est une bonne chose que de voir tout le monde accomplir son service militaire entre 18 et 21 ans; que l'hiatus d'un an du service militaire ne contrarierait en rien la réussite d'études supérieures; qu'au contraire, celles-ci seraient abordées par des éléments possédant plus de maturité et que, dès la fin de leurs études, ils pourraient se livrer à des activités lucratives. Tout au plus, la nouvelle formule opérera-t-elle une certaine sélection dans les inscriptions universitaires; mais qui s'en plaindrait ? Ajoutons encore qu'à l'exception des chics types qui cherchent à servir comme tout le monde, la plupart des diplômés universitaires non candidats-gradés de réserve font, le plus souvent, du service pour rire parce qu'ils sont plus âgés et qu'on a besoin d'intellectuels dans les bureaux; on connaît d'ailleurs, dans les unités, des difficultés pour accorder les jeunes miliciens avec les sursitaires qui sont parfois plus âgés de cinq à huit ans.

Quant au projet de réduction de la durée du temps de service à dix mois, nous avons écrit ce qu'il faut en penser : il est irréalisable sans l'accroissement du nombre de volontaires de carrière, et on n'en trouvera que si on dispose de crédits supplémentaires et si on leur offre des avantages spéciaux. Nous avons écrit, en même temps, que ce serait possible et qu'on accomplirait ainsi une étape décisive vers l'armée dite « de métier » pour les Forces d'intervention, si on faisait appel à des miliciens volontaires pour trois à cinq ans, lesquels bénéficieraient ensuite d'une priorité absolue pour certains emplois comme dans la gendarmerie, la police communale et rurale, les douanes, les Eaux et Forêts, etc... et de bonifications dans d'autres administrations.

Le projet annoncé de « service civil national », pour l'ensemble de la jeunesse, ne nous dit rien qui vaille. Pourquoi civil ? Pour quoi faire ? Si c'est pour obliger les jeunes à des corvées, à des activités philanthropiques, etc... ce sera un échec complet; en revanche, si on créait un service militaire réduit pour l'enrôlement dans des missions de défense du territoire, accompagnées d'une formation civique et patriotique et d'un entraînement physique et sportif, cela pourrait conduire à de bons résultats. On espère que les consultations sortiront largement du cercle des commissions parlementaires.

M. Vanden Boeynants veut aussi créer un impôt de solidarité nationale frappant les exemptés et les dispensés, y compris les étrangers ayant la qualité d'habitants du royaume. Bravo ! Mais c'est inutile car il existe, depuis plus de trente-deux ans, une loi à ce sujet : le tout serait de l'appliquer, après avoir adapté certains chiffres. Mais nous souhaitons bien du plaisir au ministre s'il cherche à trouver une majorité parlementaire ou si, au terme de l'escalade dans l'exonération de la taxe, celle-ci demeure applicable à quelques lamplistes qui seront, en quelque sorte, les héros malheureux du nouvel impôt. On en reparlera.

Et pour terminer cet aperçu cursif — nous aurons l'occasion de revenir sur les points les plus importants — disons combien malencontreuse et contestable est la décision de supprimer les Forces de Défense de l'Intérieur, et de confier à la Gendarmerie le soin de « reprendre la responsabilité MILITAIRE (c'est nous qui soulignons) de la défense du territoire national ». Nous l'avons écrit déjà, et nous l'explicitons à nouveau plus loin : ce n'est pas là le rôle de la Gendarmerie; il n'appartient pas à une force de police de remplir des missions militaires pour lesquelles elle n'est pas préparée, et nous le maintenons.

Nous condamnons aussi le renforcement de la Gendarmerie par des miliciens, même volontaires : les jeunes gens appelés sous les drapeaux pour un terme de milice doivent demeurer exclusivement soumis à l'autorité militaire. Quel avantage, d'ailleurs, que de former des gendarmes suppléts, alors que si on les incorporait dans des unités

militaires de défense du territoire, ces dernières pourraient, en certaines occasions, fournir des renforts à la Gendarmerie ?

Il est amusant, en passant, de voir le PSB pousser au renforcement de la Gendarmerie. Si les dirigeants de ce parti ont bien changé, leur position n'agréable guère, semble-t-il, aux jeunes socialistes, pas plus qu'aux « jong-sociaux »; des hommes influents dans le parti ne semblent pas d'accord non plus. Il suffit de lire le récent article de Victor Laroock dans « Le Peuple » où l'on trouve, par exemple, cette réflexion :

« C'est une promotion de la gendarmerie que ce projet » de réforme ! Que l'OTAN l'ait approuvé ou non, peu importe. Il y a dix ans, une loi sur le maintien de l'ordre mettait le pays en émoi. Ce qui vient d'être soumis au visa atlantique, avant tout examen parlementaire, va beaucoup plus loin. Personne n'a l'air de s'en soucier. » Ce n'est pas un progrès. »

## Maintenir le 3 ChA

Nous sommes particulièrement sensibilisés par le fait que la disparition décidée des derniers bataillons d'infanterie légère implique celle du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais. Car il ne faut pas se laisser prendre aux déclarations d'hommes politiques qui annoncent que le 3 ChA. ne disparaîtra pas, mais qu'il quittera plus tard Vielsalm pour rejoindre le 1 ChA., retour d'Allemagne, à la nouvelle base de Marche-Famenne : en vérité, c'est bien d'une suppression qu'il s'agit, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus qu'un seul bataillon de Chasseurs Ardennais au lieu de deux, et que le 3 ChA. cessera d'exister — le 1 ChA. sans doute aussi — tout donnant à penser que la dénomination de la nouvelle unité sera « Bataillon de Chasseurs Ardennais ».

Blâmons d'abord la présentation tendancieuse de la mesure. On a écrit « Dissolution de trois bataillons d'infanterie légère » : c'est une manière de tromper l'opinion publique qui s'ignore qu'il existe des dizaines de bataillons d'infanterie légère et que, dès lors, la suppression de trois d'entre eux ne présente guère d'importance. On ne dit pas qu'il s'agit des trois seuls bataillons encore existants, à savoir : le 6<sup>e</sup> de Ligne installé à Anvers, mais dont la caserne est déjà occupée, pour moitié, par des services administratifs qui s'empareront rapidement de l'ensemble; le 2<sup>e</sup> Chasseurs à Pied caserné à Charleroi, mais où les autorités communales souhaitent qu'on libère la caserne Trésignes, qui se trouve au centre de la ville et qui constitue un emplacement de choix pour de nouvelles constructions (on dit d'ailleurs que le député-bourgmestre de Charleroi sera très satisfait de sauver le nom du 2<sup>e</sup> Chasseurs à Pied et que la chose serait, en principe, décidée : quand le 2 Cy reviendra d'Allemagne pour être installé, lui aussi, à la base de Marche, on changera sa dénomination en 2 Ch); et enfin, le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais.

Notons en passant que cette suppression vient précisément au moment où la Bundeswehr procède à une réorganisation de ses Forces armées, et où elle s'est rendu compte que les brigades d'infanterie blindée n'étaient pas une panacée, et que des unités d'infanterie légère demeurent nécessaires, et même indispensables, lorsqu'il s'agit de terrain difficile comme celui de nos Ardennes. En conséquence, on a créé en Allemagne de nouveaux bataillons d'infanterie légère, et on va en créer d'autres — seize au total, nous dit-on — qui formeront des « Jägerbrigade » et — tenez-vous bien — les « Jäger » allemands portent le bérêt vert, à l'instar des Chasseurs Ardennais. Ces unités nouvelles, à qui on veut notamment, grâce au bérêt vert, insuffler un esprit particulier, seront fortement dotées en engins anti-chars, et il s'agira d'unités d'infanterie spécialement aptes au combat dans des terrains difficiles tels que ceux de l'Eifel et du Sauerland qui s'apparentent, on le sait, en tous points, à l'Ardenne. On

s'est rendu compte aussi, en Allemagne, qu'un bataillon d'infanterie légère coûte moins cher qu'un bataillon d'infanterie blindée, mais que son rendement est équivalent à celui de ce dernier lorsqu'il s'agit de terrains choisis.

Donc — et si l'on se base sur l'exemple allemand et sur celui des combats du 10 mai 1940 — nous estimons que c'est, en tout cas, une lourde erreur au plan opérationnel que de supprimer le seul régiment d'infanterie légère qui se trouve dans nos Ardennes : il faudrait maintenir le 3 Ch.A. et lui donner une mission opérationnelle, en même temps que la fonction de mobiliser un ou deux bataillons de réserve, également d'infanterie légère, mais dont les éléments seraient tous recrutés localement. Il est impossible de mobiliser des unités de réserve suivant les formules actuelles et dans des délais normaux d'intervention : la chose n'est possible que si ces unités de réserve sont rattachées à des unités d'active qui les entraînent et les entraînent.

Le même bataillon d'infanterie légère, renforcé en cas de besoin des bataillons de réserve, peut jouer un rôle important et efficace sur le plan de la défense en surface du territoire national. Or, dans la guerre moderne, la guérilla jouera un rôle essentiel, et pour la combattre, il faut des unités légères, du moins en Ardenne. Un bataillon léger par province doit aussi constituer la réserve de mobilisation de la région militaire, nouvelle dénomination que l'on veut donner aux circonscriptions ; il est indispensable — surtout en Ardenne, par suite de l'éloignement — de disposer de telles unités d'active.

La disparition du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais poserait aussi de nombreux cas sociaux parmi les militaires de carrière, surtout les sous-officiers, les caporaux et soldats implantés depuis tant d'années à Vielsalm et qui, légitimement, espéraient pouvoir y rester.

La décision a, pour les anciens, une portée sentimentale et patriotique : le 3 Ch.A. est à Vielsalm depuis 1934 ; il est entièrement intégré à la population locale, faisant partie de la communauté et admis par tout le monde. C'est un centre de souvenirs pour les Chasseurs Ardennais, ce qu'un officier supérieur a appelé si bien « le dernier sanctuaire ». Supprimer le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, c'est supprimer le régiment de Chabrehez, de Röchelval, de Vinkt ; et cela, nous ne pouvons pas le permettre car ce serait une vilaine action.

Au plan économique, la mesure est également malencontreuse car le nord-est du Luxembourg est la région la plus déshéritée de Belgique. Déjà, elle a été privée de la base qu'on espérait légitimement voir établir dans cette région ; la disparition du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais constituerait un nouveau coup à l'économie régionale, car il y jouait un rôle d'animation. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il sera remplacé par une autre unité : d'abord, c'est le 3 Ch.A. que nous voulons et que veut la population de la région ; ensuite, après la nouvelle réforme, tout au plus pourra-t-on placer à Vielsalm une petite compagnie, par exemple, de gendarmes suppléants.

D'autres éléments militent encore en faveur de la survie du 3 Ch.A. et de son maintien à Vielsalm :

— On n'aura pas été sans remarquer que la mesure qui serait décidée supprimer un bataillon dans la partie nord du pays, et deux dans sa partie sud ;

— Au sein du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, il y a une compagnie de langue allemande, c'est-à-dire composée de miliciens des cantons de l'Est. Ceux-ci sont d'excellents soldats : ils sont heureux de servir à proximité de leur région, et l'on s'attache d'ailleurs à faire, dans les cantons de l'Est, des manifestations, des exercices, etc. Ils sont fiers, surtout — car ils sont Ardennais — de porter le béret vert à la hure. La situation sera tout à fait changée si on les place dans d'autres unités ou

si, comme le voudraient certains, on créait une petite unité indépendante de langue allemande : quel danger pour l'esprit national ! Pour eux aussi, et pour l'intégration accentuée des cantons de l'Est dans la nation, il faut que le 3 Ch.A. continue et qu'il reste à Vielsalm ;

— Enfin, il y a cette importante institution qu'est devenue la Marche du Souvenir. Le départ du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais constituerait, à plus ou moins brève échéance, la condamnation de cette manifestation. Qu'en pensent les dirigeants du tourisme luxembourgeois, les syndicats d'initiative, les bourgmestres et la population ? Leur réponse est connue par avance.

Ajoutons que cette suppression constituerait une économie dérisoire. Nous sommes d'avis que le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais doit avoir une place spéciale dans la conception de notre défense, et qu'on doit lui confier une mission particulière. Le comité de vigilance de la Fraternelle va préparer un projet qu'il remettra au chef d'Etat-major de la Force terrestre.

Dans l'intervalle, tous les Chasseurs Ardennais doivent se considérer comme mobilisés pour la défense du dernier régiment subsistant dans sa garnison traditionnelle : il faut entretenir une agitation permanente en faveur de la survie du 3 Ch.A. en unité indépendante et son maintien à Vielsalm ; exercer des pressions sur tous les mandataires publics, les parlementaires, les bourgmestres, les dirigeants de partis, les personnalités de tous rangs.

Il faudra suivre les mots d'ordre de la Fraternelle : nous déciderons de phases successives d'une action qui s'amplifiera et se développera, si le nouveau ministre de la Défense nationale persistait dans les intentions de son prédécesseur. On fera appel à tous les parlementaires, aux amis des Chasseurs Ardennais, à tous ceux qui exercent une influence à quelque niveau que ce soit, en Ardenne et même en dehors de celle-ci, car les Chasseurs Ardennais y comptent beaucoup d'amitiés.

Si nous le voulons vraiment, nous saurons sculever un tel mouvement d'opinion que jamais la décision ne sera exécutée.

## Et notre Musique ?

Si l'on supprime les Forces de Défense de l'Intérieur, il va y avoir danger aussi pour l'existence indépendante de notre Musique FDI. Et puis, avec le prurit de rationalisations...

La chose serait cependant très simple à régler : qu'on appelle notre Musique par son vrai nom, c'est-à-dire « Musique des Chasseurs Ardennais » ; il y a bien une « Musique des Guides » !

Selon certains bruits, la Musique FDI pourrait fort bien quitter Arlon, après rationalisation, pour Marche-en-Famenne (déjà bien gourmande), ou pour ailleurs. Ce départ constituerait une perte considérable pour le sud du Luxembourg : il poserait des problèmes de caractère social pour des familles installées depuis si longtemps dans la région. En outre, nos musiciens remplissent un rôle majeur en raison de leurs hautes qualités professionnelles, aussi bien pour l'enseignement musical — car il n'y a pas de conservatoires dans le Luxembourg — que pour l'instruction de nos harmonies locales. C'est tout l'enseignement de la musique dans le sud du Luxembourg qui se trouverait remis en question. On espère que les autorités, que les parlementaires ne sont pas inattentifs à ce problème.

Albert HUBERT,  
Président national.

# INCONVENANCES ET FLAGORNERIES

L'hebdomadaire « Spécial » a cru bon de publier, dans son numéro daté du 13 décembre, deux articles consacrés au Roi et intitulés respectivement « Le prisonnier de Laeken » (sic) — on admirera, en passant, la délicatesse du rapprochement avec le titre donné au roi Léopold III prisonnier de Hitler — et « A huis clos, en quarantaine », écrits particulièrement inopportuns, inécongrus et malencontreux. Jugez un peu par ces extraits :

« ... Faut-il croire d'ailleurs que Bau-douin ne sort de sa réserve ou, si vous préférez, de ses gonds que lorsqu'il s'agit de sauver notre ex-colonie ou d'en conserver l'amitié ? On le jurerait... »

« ... On n'oserait imaginer, en effet, que le courage de la perenne royauté soit, en quelque sorte, à sens unique et qu'il ne s'exprime qu'au profit d'un pays qui nous est cher, mais qui est devenu néanmoins un pays étranger, alors que la Belgique, dans le même temps, en est toujours à attendre que Laeken sorte de sa torpeur et que la Couronne soit autre chose qu'un symbole qu'on ne découvre jamais et qui, n'étant jamais découvert, donc jamais remis, s'est apparemment endormi. En d'autres mots, alors que la nation belge est menacée d'éclatement et connaît incontestablement l'époque la plus grave, la plus critique de son histoire, qu'attend donc le Roi pour se manifester une troisième fois de façon personnelle, c'est-à-dire en Souverain objectif, courageux et lucide ?... »

Et de rappeler les interventions des rois précédents, et plus particulièrement les avertissements solennels de Léopold III.

Puis, suivant une technique usée, on s'en prend à l'entourage, au barrage qui serait fait pour isoler le Souverain ; et le premier article, signé par le directeur de la publication, se termine par cette énormité qui est, à la fois, une impertinence et une grossièreté :

« ... Il faudrait repartir d'un Roi balté portant chaînes et menottes, d'un Roi qui ne serait plus seulement prisonnier de Laeken, mais aussi, chose infiniment plus grave, prisonnier d'un parti. Prisonnier du CVP... »

Fallait-il, en cette période difficile pour notre pays, jeter le Roi dans la mêlée ? Tout le monde sait avec quel sérieux, avec quelle conscience il s'acquitte de sa tâche difficile. On devine aussi ses douloureuses préoccupations, ses tourments et, peut-être, son irritation de se sentir impuissant à sortir de sa réserve comme l'ont fait parfois ses prédécesseurs.

Mais la situation présente, caractérisée par la dégradation du pouvoir royal, est la résultante des événements que se sont passés entre 1945 et 1950 : elle avait été prévue par tous ceux qui, à cette époque, se sont battus avec détermination et sincérité pour la défense du roi Léopold. C'est le jour où la majorité du pays a été faiblie, le jour où le complot contre le Roi a triomphé à cause de la couardise et de la trahison des uns, du déni de justice et de l'irrespect de la Constitution des autres, que nous sommes entrés en IV<sup>e</sup>

république. Les pouvoirs du Roi se sont trouvés ramenés au niveau de ceux d'un président d'une III<sup>e</sup> ou d'une IV<sup>e</sup> république avec cependant, en plus, le prestige qui s'attache à son ascendance royale et au fait qu'il se situe au-dessus des partis politiques.

Dès lors, la monarchie ne peut plus remplir complètement son rôle traditionnel qui fut cependant, depuis 1830, si bénéfique pour le pays. Ce n'est pas le roi Baudouin qui est responsable de cette situation : il la subit.

## SE COUVRIR DU ROI ?

Dans un autre article du même hebdomadaire, on peut lire notamment, toujours à propos du Roi :

« ... On ne lui connaît pas d'amis réellement intimes, mais on sait qu'il apprécie fortement la compagnie de Mgr Suernens et d'hommes politiques tels que Henri Simonet et Paul Vanden Boeynants. On raconte même qu'il a tenu à suivre de près l'élaboration de la retentissante opération de restructuration que son ministre de la Défense nationale vient d'imposer à son armée. Les fracs de cette entreprise a troublé jusqu'au silence studieux de la maison militaire du Roi. Le général Blondiau en aurait été à ce point irrité et troublé qu'il aurait menacé de démissionner de ses augustes fonctions... »

Ce texte est particulièrement inconvenant car il suggère que le Roi serait intervenu personnellement dans l'élaboration du projet de réforme de l'Armée, que réprovoque la quasi-totalité des chefs militaires. On se trouve en présence de trois hypothèses :

— ou bien, il s'agit d'une invention pure et simple d'un journaliste désireux d'apporter, bien maladroitement, son soutien à M. Vanden Boeynants ;

— ou bien, on a cherché une nouvelle occasion d'une agression ridicule contre le lieutenant général Blondiau, qui est tel qu'il est, mais qui a tout de même le droit d'avoir son opinion en l'affaire, d'autant que, lui, en connaît un bout sur l'Armée, et dont il serait surprenant qu'il ne partage pas l'avis des autres chefs militaires, ou du moins, de la quasi-totalité d'entre eux : nous exceptons ceux qui ne comprennent pas ou qui croient tirer profit de leur approbation

— ou bien — et ce serait fort grave, mais nous ne voulons pas le croire — le texte en question a été inspiré, et on a découvert la Couronne en se servant du Souverain comme caution, surtout auprès de l'Armée que l'on sait rétive.

## L'HOMME PROVIDENTIEL

Mais « Spécial » a trouvé l'homme fort, l'homme providentiel qui pourrait sauver non seulement la Belgique, mais le monde de ses difficultés présentes, et y faire régner, en nouveau Jupiter éclatant, la paix, la justice, la prospérité, le bonheur

ineffable quoi... Il s'agit, vous l'avez deviné, du seigneur et maître dudit hebdomadaire, le général-président Mobutu Sese Seko (en tout cas, il s'y connaît en matière expéditive de liquidation des luttes tribales !). Mais je vous laisse déguster, sans autre commentaire, quelques échantillons de la prose du correspondant à Kinshasa de ce périodique très spécial :

« ... Sa fécondité intellectuelle rend, à bien des égards, difficile la tenue de la chronique zairoise... »

« ... s'agissant de la Belgique et du Zaïre : la France, championne du verbe, et l'Angleterre, championne du fait, pourquoi n'ont-elles pas produit, dans leurs colonies, un homme comme Mobutu qui, en même temps, un géant de l'action et un magicien du verbe ? Voilà un mystère bien de chez nous, et je crois que c'est l'honneur de notre pays d'avoir conduit l'ancien Congo de manière telle que Mobutu fût un jour possible... »

« ... Réflexion d'un observateur critique de la vie zairoise : »

« Si Mobutu était président d'un pays situé en dehors du tiers monde, il serait peut-être la première figure mondiale actuelle. Car non seulement ses actes s'imposent, mais sa parole exerce de furtifs ravages. C'est sans doute le contraire de ce qu'on veut pour l'époque. Mais, contestataire, il construit ; et en voilà un qui aurait bien droit au prix Nobel de la paix... »

« ... La chance de Mobutu, c'est probablement de pouvoir tout créer dans un pays où il n'existait, avant lui, pratiquement rien... »

« ... Ainsi, durant près d'une heure et demie et sans que nul ne réprime le moindre bâillement, pour la deuxième fois en dix jours, Mobutu vient de nous redire comment il entend remplir le contrat, d'essence mystique et personnelle, qui le lie aux gens de son pays... »

« ... Mobutu a posé solennellement la candidature du Zaïre à servir de berceau à une initiative de portée mondiale qui peut avoir, dans les vingt années à venir, des conséquences extraordinaires pour les habitants d'une bonne partie de la planète terre... »

« ... Dès lors, on comprend mieux pourquoi Mobutu, qui a réussi cet exploit rare de domestiquer le temps, alors même que les problèmes de son pays... »

« ... Mobutu embrasse d'un même regard l'ensemble des besoins de son attachant pays... »

« ... Il est une puissance énergétique et on le voit bien... »

« ... Cet homme-là nous en fera encore voir bien d'autres, qui n'hésite pas à remettre en question ce qu'il a de plus fondamental : la condition humaine. Rien de plus. Rien de moins. »

Jamais, les thuriféraires des régimes hitlériens, mussoliniens et staliniens n'en ont osé écrire autant de leur dieu. En vérité, je vous le dis en terminant, ce bonhomme-là — pas Mobutu : l'auteur de l'article — a raté sa vocation : ce n'est pas journaliste qu'il aurait dû être, mais crieur — pardon, lècheur — de bottes. Rien de plus. Rien de moins.

# NOTRE DÉFENSE NATIONALE

## LA CHARGE DES DÉPENSES MILITAIRES

### Rappel

Nul n'a contesté — et pour cause — les chiffres publiés dans notre précédent numéro, ni quant au fait que le temps de service actuellement imposé en Belgique est le plus court de l'OTAN, si l'on excepte trois pays possédant des armées composées exclusivement de volontaires, ni quant à la part des dépenses militaires dans le budget et sa relation avec le PNB, ainsi que la charge financière par habitant que représente la défense nationale.

Rappelons que pour l'ensemble de l'OTAN, le coût des dépenses militaires représente 62 % du PNB, et seulement 3 % pour la Belgique, si l'on se base sur les déclarations du ministre de la Défense nationale. Si l'on examine le problème en se fondant sur les chiffres réels, on arrive encore nettement plus bas : le budget de défense nationale ne représente que 1,6 % du PNB quand on ne considère — ce qui est normal — que les dépenses ordinaires, et 2,2 % si l'on réunit les budgets ordinaire et extraordinaire.

Le budget de la défense nationale en 1971 constituait 6,9 % du total des dépenses, soit 2.310 FB par habitant. Quand on prend la notion OTAN, c'est-à-dire le budget de la défense nationale élargi d'une grosse partie du budget de la gendarmerie, des indemnités de milice, etc., la dépense par habitant est de 3,729 FB seulement en Belgique, soit le chiffre le plus faible de l'OTAN dont la moyenne générale est 9.707 FB.

### Confirmation

On trouve la confirmation de toutes nos indications dans deux pages spéciales du numéro de novembre 1972 du « Journal du Corps », organe du 1 (BE) Corps, c'est-à-dire des Forces belges en Allemagne. Les indications ont été empruntées au rapport annuel 1972/1973 de l'Institut d'Etudes stratégiques de Londres. Selon ce document, le budget de la défense nationale de la Belgique aurait représenté 2,8 % du « revenu national brut » en 1970, et 2,3 % en 1971. Ce dernier pourcentage est le plus bas de l'OTAN, exception faite du Canada et du Luxembourg.

A noter que le rapport pour le Danemark, inférieur au nôtre en 1970 (2,3 %), lui est devenu légèrement supérieur (2,4 %) en 1971, bien que les effectifs des forces armées danoises soient inférieurs de plus de moitié aux nôtres.

### Budget 1973

Examinons le projet de budget des voies et moyens pour 1973. Il prévoit des dépenses globales évaluées à 406 milliards 642 millions, soit une augmentation de 11,7 % à prix courants. Pour la défense nationale, les dépenses ordinaires passent de 23 milliards à 23 milliards 798 millions, soit une augmentation de 3,4 %. Quand on ajoute les frais de programmation sociale, c'est-à-dire 1.742 millions en 1972 et 2.300 millions en 1973,

on atteint des totaux respectifs de 24 milliards 742 millions et de 26 milliards 98 millions, soit une augmentation de 5,8 % à prix courants ou exactement la moitié de celle du budget global.

La part de la défense nationale dans le budget total recule, en un an, de 6,9 à 6,4 %, donc d'un demi-point.

Comme on prévoit que le PNB augmenterait, en 1973, de 9,2 %, soit 4,5 % seulement en volume, le soldat étant absorbé par les hausses de prix, on doit constater que le budget de la défense nationale, en croissance de 5,8 %, quand on inclut la programmation sociale et de 3,4 % sans celle-ci, doit normalement être frappé également pour moitié de l'incidence des hausses de prix, et que dès lors, son augmentation par rapport à l'année précédente est très éloignée des 4 % à prix constants fixés comme limites à l'accroissement annuel : on se trouve nettement en dessous de 3 %.

Remarquons encore que le budget de la gendarmerie passe de 4.173 millions en 1972 à 4.999 millions en 1973, soit une augmentation de plus de 20 %.

### Un postulat qui est aussi une pétition de principe

Le ministre de la Défense nationale affirme — et cela a été dit et écrit avant lui — qu'il faut comprimer, à l'Armée, les dépenses de personnel, faute de quoi les dépenses de fonctionnement et d'investissement vont se trouver réduites à la portion congrue, les premières étant susceptibles de représenter, d'ici quelques années, 60 % du total. Or, il ne veut pas dépasser le rapport 50/50. L'affirmation est fondée, à première vue, et elle le reste à une condition : c'est qu'on ne veuille pas figer les proportions, du moins dans les circonstances actuelles, car si la part des frais de personnel augmente par rapport aux frais de matériel, c'est là la conséquence naturelle de la politique de programmation sociale, et surtout de la hausse considérable de toutes les rémunérations.

## QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PLAN DE RÉFORME

Un officier supérieur retraité, ancien Chasseur Ardennais, nous a remis une série de fort intéressantes réflexions à propos du plan dit Vandenberg-Boeynants de réforme de l'Armée :

### 1) Renforcement des unités combattantes ?

On augmente l'effectif des unités combattantes à l'est du Rhin, c'est-à-dire le nombre de tanks des autres unités. Belle augmentation ! On aurait aussi bien pu doubler le nombre de Bns TKs en réduisant leur nombre de chars de moitié !

Est-il vraiment besoin d'une rationalisation interne de la Force terrestre pour y trouver l'effectif d'un Bn TKs ? En fait, a-t-on déjà demandé à notre ministre quelle était la hauteur de notre réserve de guerre en TKs et en éléments majeurs (major items) pour TKs ? Parce qu'il

Consultons, par exemple, les statistiques de base du Marché commun 1971, publiées par l'Office statistique des Communautés européennes. L'indice général des prix de gros (1963 = 100) indique, pour 1971, 117 pour la Belgique (à part l'Allemagne qui obtient 110, les autres pays ont des chiffres quelque peu supérieurs au nôtre), tandis que sur la même base, l'indice des prix à la consommation se situe à 134. Donc, les prix à la consommation, qui déterminent l'évolution des rémunérations, augmentent deux fois plus vite que les prix de gros.

Prenons maintenant les indications publiées par notre Institut national de Statistique. A la fin de 1971 (1953 = 100), l'indice global des prix de gros atteignait 124,9, et celui des prix à la consommation, 158,05. Toujours sur la même base, à fin octobre 1972, l'indice des produits industriels était à 131, et l'indice des prix à la consommation à 166,99. Celui des gains horaires dans l'industrie (1954 = 100) atteignait, en avril 1972, 207. Par rapport à avril 1964, les gains horaires moyens bruts dans l'industrie se situaient, en octobre 1970, selon l'Office statistique de la CEE, à 170 pour la Belgique.

Il est permis de déduire des indications ci-dessus et de nombreuses autres que les prix de gros industriels n'ont guère augmenté ces dernières années (moins de 25 % en vingt ans), alors que les rémunérations ont pratiquement doublé en dix ans. Dès lors, la charge de celles-ci est naturellement plus forte, et il est normal que la part des dépenses de personnel augmente par rapport à celle du matériel, pour la raison démontrée que le coût des biens d'équipement et de tous autres matériels d'investissement n'a que peu augmenté en dix ou vingt ans, et ce, par suite de l'accroissement de la productivité, de l'évolution peu favorable, pour les pays producteurs, du prix des matières premières, et d'autres facteurs.

Cela ne signifie évidemment pas que le ministre n'ait pas raison de vouloir ralentir, par des mesures appropriées, la montée de la quote-part des frais de personnel, mais il ne peut que freiner, et non endiguer, n'étant pas maître du jeu.

A. H.

arrive qu'en temps de guerre, on perde un TK et même un équipage. Et tout compte fait, même l'Armée belge a été créée pour être à même d'entrer en opérations. Comment les remplacerait-on ? Quant à la 8e Esc. de missiles sol-air, le matériel est disponible, l'OTAN paye le site. Il faut trouver du personnel. Est-ce vraiment un problème insoluble ?

### 2) La défense du territoire national

a) Le concept « Défense globale du territoire national » va être créé. Dès à présent, une structure de commandement intégré sera mise en place. C'est une idée vieille de plus de vingt ans, qui a toujours été défendue par les militaires et sabotée — pour des raisons diverses — par les autres ministères. D'ailleurs, il suffit de se rappeler les avatars de la CPND. Et

quel est le gouvernement qui fera voter l'indispensable « loi de défense » qui découle de l'idée et qui définira, dans le temps (temps de paix, de guerre), les responsabilités de chacun ? Et pourquoi placer la gendarmerie avant les Forces armées ? La défense du pays n'est-elle plus une responsabilité de l'Armée, mais d'une simple force de police ?

b) En collaboration avec les Forces armées, la gendarmerie reprendra la responsabilité militaire de la défense du territoire national. Sans blague ! Que l'idée ait germé dans le cerveau d'un politicien, je veux bien et je le comprends : il n'y connaît rien. Mais que nos généraux ne s'insurgent pas contre cette mesure et admettent cette éviction de l'Armée d'une de ses responsabilités essentielles, voilà qui me dépasse. Ainsi, c'est une force de police — même renforcée de miliciens volontaires — qui sera responsable militairement de la défense du territoire national et des arrières des Forces combattantes en temps de guerre ! On aura tout vu.

Quand on pense qu'en temps de paix, à la simple idée que des fédajins puissent saboter des appareils civils, il faut faire appel à l'Armée pour garder les aérodromes ! Que le principe même de cette responsabilité soit contraire à la loi sur la gendarmerie de 1957 ne semble pas inquiéter le ministre : il est vrai qu'on peut toujours modifier une loi ! Sans nier l'importance de la participation possible de la gendarmerie à la défense en surface — définie clairement dans la loi de 1957 — et sans nier la valeur du cadre de la gendarmerie dans ses fonctions normales, sa formation militaire pure ne la prédisposait pas à ce genre de sport. Il y a une rude différence entre le maintien de l'ordre et la police du temps de paix, et par exemple, des opérations contre des parachutistes qui se sont emparés d'un pont. Sans m'étendre davantage sur ce problème, il me suffit de citer en exemple la France qui a une certaine expérience — et même une expérience certaine — des problèmes de défense intérieure du territoire, dont la loi de défense définit, dans toutes les circonstances, les responsabilités des autorités civiles et militaires.

Dans ses missions militaires — renseignements et intervention — la gendarmerie, en temps de guerre, dépend des Forces armées et un officier de gendarmerie fait partie de l'Etat-Major du commandement territorial militaire. Et si l'exemple de la France ne plait pas, tournons-nous vers la Hollande : même partage des responsabilités.

Pour terminer, je vais me répéter encore : l'Armée a été créée pour défendre le territoire national, et la gendarmerie pour y maintenir l'ordre. Même dans le cadre de l'OTAN, la responsabilité de la défense du territoire est une responsabilité des Etats membres, c'est-à-dire de leur armée.

### 3) Une réserve va être créée

Cette réserve existe déjà sous cette forme : il s'agit des bataillons légers de provinces. Même si leur organisation doit être revue, leur seul problème est l'entraînement, étant donné que les rappels prévus et nécessaires ont presque tous été supprimés par le ministre.

### 4) Tableau des effectifs (Réduction)

Situation du Corps des officiers ! Sans commentaires autres que ceux du président dans ses articles précédents.

## LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE



### BIENTOT, DES « GENDARMETTES »

Ainsi donc, la gendarmerie, objet décidément de toutes les préférences, va se voir doter d'un « corps auxiliaire féminin » (sic), à moment même où, sur ordre du ministre, on mis en prévus la plupart du personnel auxiliaire féminin travaillant à l'Armée.

Les gendarmes sont gâtés et les délinquants n'ont qu'à bien se tenir. Pour autant qu'on trouve des candidates bien sûr, car qui va de sang-froid songer à épouser une gendarmette. Il est vrai qu'il y a déjà tant de gendarmes sans uniforme dans les ménages.

### LES FEMMES BOUDENT L'UNIFORME

M. Debré, instaurant en France le « service national féminin », ambitionnait d'enrôler 5000 volontaires à jupons avant 1975. Conditions : être âgées de 18 à 27 ans, non mariées, sans enfant à charge et de bonne moralité. On promettait des avantages intéressants : choix de l'arme ou du service, droit de vote, émancipation de plein droit des mineures et postes réservés dans certains administrations à la fin du service.

Malgré cela, on est loin du compte : moins de 500 candidates jusqu'ici. Le prestige de l'uniforme !... le camp !

### RACOLAGE A LA... SUISSE

D'autant que cela ne va pas mieux en Suisse où l'on a dû mettre en chasse les soldats pour qu'ils essaient de recruter des auxiliaires féminines. Prix pour chaque racolage : un voyage en hélicoptère ou en avion. Et le septième ciel, en supplément !

### LE REGIME EN DELIQUESCENCE

M. Vandenberg-Boeynants va répéter : « si l'on ne trouve pas, maintenant, une solution, ce seront les élections et la IV<sup>e</sup> République ». (Nous écrivons ce texte aux premiers jours de décembre ; mais, qu'il y ait un gouvernement ou non au moment où paraîtra ce bulletin, nous sommes sur la pente savonneuse.)

Le ministre de la Défense nationale est-il sûr que nous ne sommes pas déjà au point où se trouvait la IV<sup>e</sup> République : instabilité gouvernementale, régime accentué de partis de plus en plus fragmentés, la combine partout, le pouvoir aux mains de professionnels de politique, la gabegie, etc...

Il y a certes beaucoup de braves gens, honnêtes et désintéressés parmi nos hommes politiques, mais ceux-là n'ont pas grand chose à dire et ils doivent assurer leur pain quotidien. Ce sont les autres qui tirent les ficelles et nous conduisent au gouffre.

### LES HOMMES FORTS

Dans la réflexion de M. Vandenberg-Boeynants est sous-jacente l'idée d'en venir à un régime renouvelé, telle la V<sup>e</sup> République en France.

Mais, il ne doit pas perdre de vue que celle-ci a été faite avec des hommes nouveaux, groupés autour d'un homme providentiel, animés d'une foi ardente (d'ailleurs fort tombée depuis) et de conceptions renouvelées. En Belgique, nous n'avons plus de véritables hommes d'Etat et nous n'avons certainement pas en réserve ni un de Gaulle, ni un sous de Gaulle, ni même un Gaultier !

La situation ne pourra se redresser que par des regroupements politiques sur des bases nouvelles et surtout par la compréhension mutuelle. Nous approuvons ce qu'écrivait un correspondant de « La Métropole » : « L'heure du parti des Belges a sonné ».

## 1914 - 1918 FRATERNELLE

Anciens Combattants du 10<sup>e</sup> de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



Président - Voorzitter

C. BEKE  
J. Van Arteveldeplein, 19  
9000 Gent  
Tél. (09) 25.40.72

## 1914 - 1918 VERBROEDERING

Oud-Strijders van het 10<sup>e</sup> Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire - Secretaris

FRANS ARIAS  
Av. de Limburg Stirum, 170  
1810 Wemmel  
Tél. (02) 79.13.43

Trésorier - Schatbewaarder

TH. QUATAERT  
Parvis Saints-Alix, 40  
1150 Bruxelles  
Tél. (02) 71.87.00  
C. C. P. 2307.51

### Le billet du Président

C'est toujours avec joie que nous feuilletons « Le Chasseur Ardennais ». Nous est d'avis cependant que celui du troisième trimestre nous a bien gâtés. En effet, ses textes sont particulièrement intéressants et ses nombreux clichés, d'une mise au point parfaite, nous font vivre par l'esprit l'image qu'ils nous proposent, contribuant ainsi à faire défiler dans nos vieux cerveaux le film de nos anciens souvenirs. Ainsi en est-il principalement lorsque nous détaillons les photos de la Marche du Souvenir, et celles des Fastes du 20<sup>e</sup> d'Artillerie : nous y retrouvons nos heures d'ailleurs... celles de nos pieds brûlés et de nos pauvres tympans assourdis et prêts à crever, à force d'être cognés par les coups rageurs du canon.

Quant aux textes qualifiés plus haut de particulièrement intéressants, nous visons en premier lieu celui, issu de la plume du président national M. Hubert, et dont le titre : « Militaires dehors - Militaires dehors » est particulièrement suggestif. Il évoque la décision navrante des Evêques de Belgique, interdisant désormais l'accès des églises aux militaires en armes (lisez : aux soldats), fût-ce pour rendre les honneurs. Navrante, disons-nous, mais aussi combien triste pour nous, les anciens soldats-combattants, contemporains de ce grand patriote qu'était feu le cardinal Mercier dont la grâce et le fin sourire ont tant de fois, dans sa bénédiction enveloppée ceux qui lui rendaient les honneurs. Et cela, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église.

Aussi, nous posons-nous la question : qu'est-ce qui justifie ce brusque changement, et pourquoi cet affront à notre Armée, et au travers d'elle, à tous ceux qui l'ont servie et la servent encore pour le plus grand bien du pays, donc de tous ? Certaine politique antinationale dicterait-elle déjà sa loi au sein de l'Eglise ? Nous nous permettons et espérons d'en douter. Et tout état de cause, nous vous félicitons, M. Hubert, pour la position que vous avez prise en l'occurrence, et qui est le reflet exact de la nôtre.

Ceci dit, abordons les sujets concernant plus directement notre Fraternelle. Comme tous les ans, nous fûmes à Kortemark le 14 octobre : un plus ample compte rendu de la journée vous en est donné, d'autre part, par notre sympathique secrétaire. Les sections d'Anvers avec drapeau, de Bruges, de Gand et de Bruxelles étaient de la fête, précédées par le drapeau fédéral et le président de la Fraternelle. Et voilà, tout eût été pour le mieux si la cérémonie n'avait été, à son issue, teintée d'une certaine tristesse. En effet, le secrétaire de la section de Bruges, ayant demandé la parole au nom de ses membres, fit part au président et aux autres assistants du désir de celle-ci de démissionner de la Fraternelle. Le motif nous le reconnaissons, en

### Het briefje van de Voorzitter

Het is altijd met vreugde dat we het tijdschrift van de Ardense Jagers doorbladeren. Er valt altijd iets nieuws in te ontdekken, dat ons hart lust. Maar ditmaal, menen wij, zijn we ietwat verwend geworden. Tal van interessante teksten, en verschillende prachtige foto's over de alom bekende « Marche du Souvenir », evenals over de praaidagen van het 20<sup>e</sup>ste Artillerie werden inderdaad in het laatste nummer opgenomen.

Hoe boeiend voor ons, dit terugvinden van onze eigen jeugd in die sprekende afbeeldingen; ons eigen... toen we van brandende of van bevroren voeten te lijden hadden, en terwijl het meer gebeurde dat ons trommelvies gereed was om te barsten bij het oorverdovend en razend kanongebulder.

Wat nu, in 't bijzonder, bovengenoemde teksten betreft, wijzen we speciaal op deze uit de pen gesproken van Nationaal Voorzitter A. HUBERT, waarin hij wijst op de betreurenswaardige beslissing genomen door de bisschoppen van België onder de titel : « Militaires dehors - Militaires dehors ».

Wat 'n droevig iets toch te bedenken, dat een soldaat voortaan de kerk niet meer mag betreden ALS SOLDAAT, zelfs niet meer om de aloudbekende eer te bewijzen. Wij oud-soldaten en strijders kunnen deze richtlijnen zomaar niet slikken, te meer daar wij zo dikwijls het geweer hebben gepresenteerd, zowel binnen als buiten de kerk en ons nooit hebben afgevaardigd of er achter dit gebaar een of andere politieke betekenis schuilt. Onze grote en onvergetelijke vaderlandslievende kardinaal MERCIER zegende toch ontelbare keren zijn geliefde soldaten en oudstrijders, die zowel binnen als buiten de muren van de kerk. Ook nu stellen we ons de vraag : « Waarmee de ongelegen beslissing ? » Of zou misschien de antinationale politiek reeds hoogtij vieren in de kerk ? Wat ons betreft, durven we niet willen we het bedenken. Wat er ook van zij, wij zijn het eens met voorzitter A. HUBERT om er duchtig tegen te protesteren. Wij aanzien dus deze beslissing als een hoon aangedaan aan al wat nationaal is en wel in 't bijzonder aan het leger, dat tenslotte voor het welzijn van het land, dus voor iedereen, taktvol en met de meeste onpartijdigheid zijn taak vervulde.

Nu maar een woordje gerept, i.v.m. de laatste gebeurtenissen in de schoot van de Verbroedering. De traditie gelukkig, trokken zoals ieder jaar, in oktober, de secties Antwerpen met vlag, Brugge, Gent en Brussel, naar Kortemark, ter bedevaart, onze gesneuvelden bij het bevrijden van het dorp, ter eer. Telkens vóór het gedenkteken, gedurende de minuut stilte, bij het neerleggen van de bloemen en het buigen van de roemrijke driekleur, gaan alle gedachten terug naar die ijzerharde dagen van 1918, die Kortemark verlost zagen van 's vijands dwingelandij en de dageraad betekenden van 's lands algehele bevrijding.

Alles zou nu zeker op zijn best zijn verlopen, had er zich niet een ietwat droevig gelintje gebeurtenis, voorgedaan. Zo komt het dat, éénmaal in het lokaal teruggekomen en rond de tafel gezeten, makker Demonie, secretaris van de sectie Brugge het woord vroeg om in naam van zijn overblijvende makkers het nieuws te verkondigen dat de sectie Brugge zich genoodzaakt ziet haar ontslag in te dienen. De redenen dezer beslissing schui-

est louable, et nous aurions eu mauvaise grâce de nous opposer à leur demande. La section, en effet, ne compte plus que cinq membres plus ou moins valides; même l'état de santé des dirigeants laisse à désirer, au point qu'ils se disent honnêtement incapables de continuer d'assumer leurs responsabilités. Dans ces conditions, et aussi dommage que cela puisse être, il faut bien s'incliner.

Bien que ces braves copains rejoignent leurs frères d'armes de la section gantoise, il reste que nous devons constater, une fois de plus, que voilà un signe du destin auquel nul ne peut échapper : qu'à cela ne tienne, ce même signe nous appelle à nous serrer davantage les coudes, suprême moyen qui nous permet de maintenir longtemps encore notre Dernier Carré en vie.

Que le président Boyaert et le secrétaire Demonie — celui-ci, cheville ouvrière infatigable et dévouée de sa section au sein de la Fraternelle durant une bonne vingtaine d'années — veuillent bien trouver ici les plus chauds remerciements et l'expression des plus fraternelles sympathies de la part tant du président fédéral et du comité que de tous leurs copains du 10.

Une nouvelle fois, s'approchent à grands pas les fêtes de fin d'année : Noël et le premier de l'an sont à nos portes. Laissez-moi en profiter, mes bien chers camarades, pour vous adresser, ainsi qu'à votre famille, mes vœux les plus sincères de bonheur, de joie et de paix. Puisque 1973 nous réunir, une fois de plus, dans cette atmosphère débordante de joie et de fraternité que nous connaissons si bien, au sein de notre chère Fraternelle.

Et à vous aussi, chers Bérêts Verts, dignes successeurs de notre 10, nous vous souhaitons une année particulièrement prospère : qu'elle comble, pour vous et vos familles, vos désirs les plus chers.

C.B.

(Cf page suivante)

### Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 4,50 F
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national »

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

len in het feit, dat er te Brugge maar amper een vijftal leden meer overblijven, voorzitter en secretaris inbegrepen en allen dan nog in een moeilijke gezondheidstoestand verkeren. Het spreekt vanzelf dat zulke doorslaande redenen met sympathie dienen aanvaard te worden, al is het met de grootste spijt. Overeenkomstig deze beslissingen zullen de makkers van de sectie Brugge de rangen versterken van de afdeling Gent, waarvan ze, zoals weleer, op administratief vlak zullen deel uitmaken. Voor de goede Bruggelingen staan de Gentse armen wagenwijd open.

Sectie-voorzitter BOYAERT en U in 't bijzonder sectie-secretaris DEMONIE, de Verbroedering bedankt u uit ganser harte voor het werk dat u onverpoosd en talentvol gedurende twintig jaren hebt verricht. Oprechte genegenheid en trouw, zoals de uwe, beste DEMONIE, komen maar zelden voor en verdienen alle lof van al diegenen waarvoor de Verbroedering een ideaal betekent. Dit ideeën heeft u met ijver bewerkstelligd en dit is een hartelijke dank waard.

En zo luidt het noodlot. Heden Brugge, morgen wie ? Daaraan dienen we natuurlijk te denken, maar weze het toch niet op een pessimistische toon. Wel integendeel, dit voorval spoort er ons toe aan de geleerden dichter en dichter te sluiten. Dit zal wel het enige middel zijn om voort te bestaan en zodoende de gelegenheid te baat te kunnen nemen om de zwaarste en tevens de roemrijkste onzer oorlogsdagen samen te vieren in een sfeer van echte broederlijkheid, eigen aan de oudgedienden van het 10de Linieregiment.

Weldra zullen nogmaals de klokken luiden voor kerstmis en nieuwjaar. Laat mij de gelegenheid te baat nemen om u, mijn beste wapenbroeders, en uw familie, mijn oprechte wensen van geluk, gezondheid en vrede toe te sturen. Moge 1973 eens te meer een jaar worden gedurende het welk we vol gezondheid en goed humeur elkaar hartelijk kunnen vieren.

Ook aan u en uw familie, beste Ardense Jagers, gaan de kerstmis- en nieuwjaarswensen van de O.S. van het 10de Linieregiment. Moge ook voor U 1973 het jaar worden dat al uw wensen vervult.

C.B.

(Cf volgende blz.)

### Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

#### 1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A., la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A

#### 2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des descendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10<sup>e</sup> régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

#### 3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

#### 4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

#### 5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

#### Montant de la cotisation :

- a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections : 70 F minimum
- b) Membres protecteurs : 100 F minimum.

# Commémoration de la bataille de Kortemark octobre 1918

le 14 octobre 1972, par les anciens du 10<sup>e</sup>

Kortemark, village important de la Flandre orientale, sis le long de la route allant de Gand à Adinkerke en passant par Dixmude, et formant la base d'un triangle avec Lichtervelde, et en pointe Torhout, à une quinzaine de kilomètres de l'Yser, fut, au mois d'octobre 1918, le théâtre d'une bataille acharnée dans le cadre de la grande et ultime offensive générale des Alliés qui devait se terminer, le 11 novembre, par la victoire finale.

En cette occasion, le 10<sup>e</sup> de Ligne se distingua d'une façon particulièrement brillante. A l'issue de durs combats, ses « plottes » finirent par pratiquer une large brèche dans les lignes allemandes, libérant ainsi non seulement le village, mais leur permettant de pousser une sérieuse pointe en direction de Torhout. Dans ses mémoires, le général Ludendorff lui-même avoua que cette partie de l'offensive a fait sauter une des charnières principales de sa ligne de défense.

Une citation à l'Ordre du jour de l'Armée fut la récompense octroyée au valeureux 10<sup>e</sup>, ce qui lui permit d'inscrire le nom de « Kortemark » en lettres d'or sur son drapeau.

Certes, depuis longtemps déjà, il n'y a plus de trace tangible de cette guerre affreuse, de ce champ de bataille où la jeunesse belge paya un si lourd tribut pour la libération de notre patrie. Mais le souvenir reste vivace dans les cerveaux et les cœurs de ceux des nôtres qui vécurent ces dures journées, et c'est bien pourquoi ils retournent tous les ans s'incliner et méditer devant la plaque de bronze encastrée dans le mur de la maison communale et rappelant tout en le glorifiant, l'acte de ceux qui l'accomplirent, et par dessus tout, l'acte de suprême sacrifice de ceux qui y laissèrent leur vie.

C'est donc devant cette plaque que dix Anciens sont allés s'incliner le samedi 14 octobre, conduits par le président accompagné par le drapeau fédéral auquel s'était joint celui de la section d'Anvers. Nous eûmes encore le bonheur de saluer, cette année, la présence de notre sympathique major hre Pestiaux, et le béret vert de notre non moins sympathique secrétaire Arias, nous appelant ainsi que la relève est assurée (N.d.R. cette dernière phrase a été ajoutée par le président).

Cérémonie toute de simplicité, mais profondément émouvante. Une minute de silence, le dépôt d'une gerbe, quelques têtes grises inclinées plus bas que les drapeaux... voilà ce qui rappela, en cette journée d'octobre, dans un calme village de Flandre, ce que fut, pour certains, une heure longue, cruciale, de leur pauvre jeunesse.

Les quelques passants silencieux leur ont souri, d'un sourireoyal, amical, approuvateur. Les clients aussi de l'établissement « In de Kroon », jeunes et vieux, marquèrent par certains gestes micieux qu'ils étaient de cœur avec ceux de 1918 qui avaient délivré leur village du joug de l'envahisseur. Jusqu'au soleil qui se montrait de la partie en inondant la place de lumière et de chaleur.

Et pour conclure dignement cette journée, on a bu le verre de amitié, geste significatif de tout Ancien qui y puise l'occasion de laisser vagabonder son esprit dans les... « te rappelles-tu ? » u « qu'est-ce qu'on a pris à Dixmude et à Boesinghe », et les oïlà partis de nouveau à Boitschoeke et au Proostdijk, où ils allaient à la pêche, employant comme appât certains parasites ar trop indésirables. Il fut d'ailleurs rappelé, en cette occasion, ue même en nageant sous l'eau, on ne parvenait pas à noyer es horribles bestioles.

Faut-il ajouter qu'en se quittant, tous ces braves copains se ont juré de revenir l'an prochain. Vous verrez que ce sera vrai, oi du.

Secrétaire Arias.

# Herdenking van de Slag van Kortemark - oktober 1918

de 14 oktober 1972 door de Oud-gedienden van het 10<sup>e</sup>

Kortemark, belangrijke gemeente van West-Vlaanderen, gelegen op de baan van Gent naar Adinkerke over Diksmuide, en de basis vormend van een driehoek met Lichtervelde en in punt Torhout, op een vijftiental kilometer van de IJzer, vormde in de maand oktober 1918 het toneel van een hardnekkig gevecht in het raam van het groot en allerlaatst algemeen offensief van de geallieerden, dat eindigde met de eind-overwinning op 11 november.

Te deze gelegenheid onderscheidde zich het 10<sup>e</sup> Linieregiment op een buitengewone en schitterende wijze. Na zware gevechten sloegen zijn « Plotten » een brede wig in de Duitse linies, die het niet enkel mogelijk maakte het dorp te bevrijden, maar hun tevens toeliet in punt vooruit te trekken in de richting Torhout. Zelfs generaal Ludendorff bekent in zijne herinneringen, dat dit gedeelte van het offensief één van de bijzonderste houvasten van zijn verdedigingslinies doorbrak.

Een vermelding op de dagorde van het leger was de beloning voor het dappere 10<sup>e</sup>, dat vorder ook de naam Kortemark met gouden letters op zijn vaandel mocht aanbrengen.

Zoals de tijd alle wonden heelt, zijn er thans geen merkbare sporen meer van deze afschuwelijke oorlog, van dit slagveld waar de Belgische jeugd een zware tol betaalde voor de bevrijding van het vaderland, overgebleven. Levend is echter nog steeds het aandenken in de geest en in de harten van diegenen van ons die deze zware slag beleefden, en juist hierom keren ze jaarlijks terug om zich neer te buigen en te mediteren bij deze bronzen plaat, vastgemaakt in de muur van het gemeentehuis, de daad verheerlijkend van deze die ze bewerkten en van deze die boven alles de daad stelden het opperste offer te brengen en er hun leven lieten.

Het is dus vóór deze plaat dat de 10<sup>e</sup> oud-gedienden zich zijn gaan neerbuigen op zaterdag 14 oktober, dit onder leiding van hun voorzitter en in aanwezigheid van het vaandel van de Verbroedering en van dit van de afdeling Antwerpen. Wij hadden tevens het genoegen, dit jaar de tegenwoordigheid te begroeten van onze sympathieke Ere-Majoor Pestiaux en van de groene muts van onze niet minder sympathieke secretaris Arias, ons er alzo op wijzend dat de aflossing verzekerd is. (N.v.d.r. Deze laatste zin werd er aan toegevoegd door onze voorzitter).

Heel eenvoudige ceremonie, maar diep aandoenlijk. Een minuut stilte, het neerleggen van een bloemengarve, enkele grijze hoofden dieper buigend dan de vaandels, ziedaar hoe deze oktoberdag in een kalm dorp van Vlaanderen bij heelwat van de aanwezigen een lang uur uit hun bestaan, gebrandmerkt in hun arme jeugd, in herinnering bracht.

De enkele stille voorbijgangers hebben hen toegelachen, openhartig, vriendschappelijk, goedkeurend. De verbruikers in de instelling « In de Kroon » jong en oud, betuigden door zekere kameraadschappelijke gebaren dat ze langs de zijde van deze van 18 stonden, die hun dorp bevrijd hadden van het juk van de overwereldiger. Zelfs de zon wilde van de partij zijn en overgoot de plaats met licht en warmte.

En om waardig deze dag te besluiten, dronken wij het glas der vriendschap, gekend gebaar van elke oud-gediende, die hierin de gelegenheid zag zijn geest te laten ronddwalen in de... » herinnert u zich... of... » wat kregen we het te verduren te Diksmuide en te Boesinghe » om weer over te schakelen op Boitschoeke en op de Proostdijk, waar ze gingen vissen met als lokaas zekere zeer ongewenste parasieten. Te deze gelegenheid werd er aan herinnerd, dat men zich zelfs met onderwaterzwemmen niet van deze afschuwelijke beestjes kon ondoen.

Moet er nog worden aan toegevoegd dat deze brave makkers bij het heengaan zwoeren volgend jaar terug te komen ? Ze zullen woord houden, geloof me.

ARIAS, secretaris

# RESISTE ET MORDS

CHASSEURS ARDENNAIS,

## Le ministre de la Défense nationale,

sous prétexte d'une nouvelle restructuration de l'Armée,

veut supprimer

## le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais

Cette mesure signifierait notamment :

- la disparition du régiment qui s'est illustré à Chabrehez, Rochelival et Vinkt;
- la perte de notre garnison de tradition, « le dernier sanctuaire » des bérets verts;
- un préjudice économique sérieux à la région nord-est du Luxembourg, déjà la plus déshéritée du pays;
- la suppression, à plus ou moins brève échéance, de la Marche du Souvenir.

CHASSEURS ARDENNAIS,

nous nous opposerons de toutes nos forces à cette décision.

**NOUS VOULONS QUE LE 3 CHA CONTINUE  
ET QU'IL DEMEURE A VIELSALM**

*Soyez prêts à suivre les mots d'ordre de votre Fraternelle.*

Dès maintenant, tous, vous devez exercer des pressions appuyées sur tous les mandataires, sur toutes les autorités, et recueillir des adhésions à notre combat.

Aux prochaines élections, les Chasseurs Ardennais ne donneront leur voix qu'à ceux qui promettent formellement de défendre le 3 ChA.

**Le 3 ChA a tenu tête à Rommel,**

**Les Chasseurs Ardennais résisteront à M. Vanden Boeynants,  
ou à celui qui reprendrait son projet**

# UN CHASSEUR ARDENNAIS...

VII

## HAVRE DE PAIX.

O Belgique, terre adorée, c'est toi que je retrouvais enfin dans la douce tiédeur de cette soirée du 10 avril 1945 lorsque le train me déposait dans la petite gare du pays natal.

Si l'obscurité ne me permettait pas de voir nettement les choses familières, j'y respirais à pleins poulmons cette senteur indéfinissable qui ne trompe pas et qui étreignit jusqu'aux larmes le cœur de bien des rapatriés.

Et malgré l'ombre de la nuit printanière, je reconnaissais la silhouette des maisons paisibles endormies au bord de la grand-route. J'y croyais entendre la voix bien connue des amis d'enfance, j'y replaçais tous les détails et jusqu'aux couleurs vives des volets clos.

Puis voici le clocher aux formes massives se découpant dans l'ombre discrète. Et plus loin, aux approches du hameau, le murmure séculaire du petit ruisseau clabaudant entre les vieux saules et dans la fraîcheur duquel je vins souvent m'ébattre dans les après-midi dorés des julets d'autrefois.

Voici enfin le seuil du logis familial, l'émouvante étreinte des êtres chers, parents et amis, objets de cinq ans de méditations quotidiennes.

Malheureusement, là au coin de la grande cheminée, la vue d'une chaise déserte jetait au cœur de tous une ombre de tristesse infinie. Et après que ma mère eut terminé le récit des derniers moments du père disparu,

un silence coupé de sanglots s'appesantit sur cette première réunion de famille.

Alors, dans le calme douloureux de la pièce, une voix me parut s'élever du siège désormais vide.

La bonne grosse voix paternelle s'adressait au cœur de l'exilé d'hier. Et lui, il écoutait avec émotion cette voix prenante et persuasive qui disait en substance : Mon fils, te voici enfin revenu au foyer. Désormais, ta place est ici pour toujours. Cette place que j'ai quittée après les ancêtres; cette place que tu dois reprendre aujourd'hui. Le travail y est rude peut-être mais la vie y est libre, les joies saines, le pain assuré car la terre, vois-tu, tient toujours ce qu'elle promet.

Oublie à présent le terrible cauchemar des années de séparation. Oublie les repaires sordides des combattants du maquis où, dans l'air empesté par l'acide fumée du tabac et les relents capiteux de l'alcool, l'homme civilisé qui fut pour moi un fils de prédilection, replongé brutalement dans la barbarie par les rudes nécessités d'une guerre sans merci, goûta les joies malsaines et presque féroces, certains soirs sanglants des journées de tueries.

Ici, tu trouveras la véritable grandeur, celle qui, mieux que les canons des stratèges ou les palabres des diplomates, assure par l'indéfectible fidélité aux grandes vertus la race, la pérennité de la Patrie pour laquelle, tant de fois, tu as risqué ta vie.

FIN

Le 19 mars 1946.

## Postface

C'est sur cet hymne émouvant à la terre et à la patrie justement confondues que se termine le carnet de souvenirs d'Albert Leroy, dont la lecture a passionné tous ceux qui reçoivent notre revue. Outre l'extraordinaire odyssée vécue par l'intéressé, l'accent de sincérité qui s'en dégage a contribué encore à renforcer l'intérêt de son récit.

On trouvera ci-contre la traduction de l'attestation qui fut délivrée à Albert Leroy par le commandant soviétique des Partisans, et on remarquera que lui qui était soldat au 4 ChA en 1940, a été promu, dans le maquis, 1er lieutenant, ce qui constitue, sans conteste, un hommage à son courage et à ses capacités de commandement. On lira également la traduction

tion du diplôme de distinction honorifique délivrée à notre camarade par le président de la République Tchécoslovaque.

Il se fait qu'à la fin de l'été dernier, il m'a été donné d'effectuer un voyage en Tchécoslovaquie, pour des raisons d'ordre professionnel. Grâce à l'extrême obligeance des dirigeants de l'agence « Made In... (Publicity) » qui fait partie du groupe de l'agence officielle de presse CTK, j'ai pu non seulement obtenir confirmation des événements qui sont rapportés dans le récit de notre camarade, mais identifier tous les lieux qu'il y indique, ceux-ci ayant été reportés sur une carte reproduite dans le corps de cet article. J'ai pu obtenir aussi de CTK deux photographies illustrant le soulèvement slovaque contre les nazis, et les concours des partisans « français » (car si ces partisans appartenaient à plusieurs nationalités et qu'il y avait, parmi eux, quelques Belges, il s'agissait essentiellement de Français, et peu de personnes, en Tchécoslovaquie, savent que tous n'étaient pas français. Prestige d'un grand pays.).

Etat-Major du Mouvement partisan  
auprès du Conseil militaire du 4e  
Front ukrainien - 10 février 1945 - n° 33

Attestation donnée au 1er lieutenant Albert Leroy, certifiant que du 28 août 1944 au 10 février 1945, il a fait partie de la section de partisans « Stéphane » du groupe « Staline », en qualité de combattant-partisan. Il a quitté le groupe pour être rapatrié.

Le chef de l'E.M. des Partisans  
auprès du Conseil militaire du 4e  
Front ukrainien, Colonel Progrebenko.

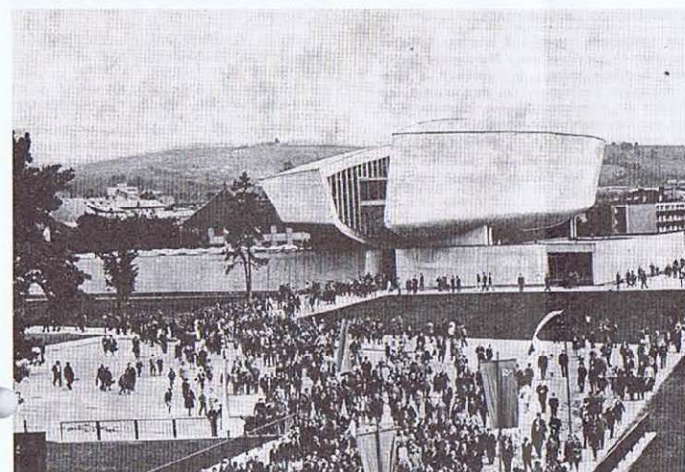
Le chef de section,  
Capitaine Kachkarov.

Pour commémorer l'insurrection slovaque et la répression de celle-ci par des sauvages spécialement recrutés par les nazis, on a érigé un monument impressionnant à Banská-Bystrica. Cette ville se trouve au centre de la Slovaquie, à 200 km environ au nord-est de Bratislava, à l'extrémité ouest des Petites Tatras, à ± 60 km au sud de Zilina et à 30 km au nord-ouest de Zvolen, deux villes dont Albert Leroy parle, à plusieurs reprises, dans ses souvenirs.

Le panthéon de Banská-Bystrica a été inauguré en 1969 par le président de la République, en présence des principales autorités du pays, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la révolte de l'armée slovaque. Son édification a duré cinq ans. Il s'étend sur une superficie de 12 hectares et a coûté 100 millions de couronnes (il y a divers cours de la couronne tchécoslovaque; disons que cela représente entre 300 et 700 millions de nos francs). Il s'agit d'une réalisation architectonique originale. Le mémorial proprement dit est composé de deux sculptures de grande envergure et de forme inhabituelle, entre lesquelles est placée une statue « Piété et Victoire ».

Mais on a élevé aussi un monument, plus modeste, bien sûr, en hommage aux partisans « français » (et donc belges)

qui ont combattu dans les maquis slovaques. Ce monument se trouve à Strečno, petite ville située à environ 20 km au sud-est de Zilina, région dans laquelle Albert Leroy s'est trouvé au début de son odyssée : la photographie en est reproduite ci-dessous.



Le panthéon de Banská-Bystrica.

Ce n'est pas encore tout. Dans son dernier roman publié en 1971 « Elle, Adrienne », Edmonde Charles-Roux, fille d'un ambassadeur et qui vécut une dizaine d'années en Tchécoslovaquie, place un de ses héros au cœur de l'insurrection slovaque et consacre, à la fin du livre, tout un chapitre à celle-ci. On y retrouve exactement le tableau de notre ami Albert Leroy, et si besoin était, le texte d'Edmonde Charles-Roux attesterait de la véracité du récit de notre camarade. On y décrit la répression terrible par une division S.S. composée de fanatiques musulmans bosniaques « combattant sous le double signe du svastika et du cimeterre ». Les refuges des Tatras : « Des Français vivant une aventure comme personne ne l'aurait jamais imaginé, ouvriers fuyant les usines d'armement, officiers échappés



Le mémorial de Strečno, en l'honneur des maquisards « français ».

# ...DANS LES MAQUIS SLOVAQUES

par Albert LEROY

des camps de Pologne, militaires gradés ou non, venus par la frontière hongroise sous la conduite d'un technicien de l'évasion... c'étaient là les Français de Slovaquie : une jeunesse mise à combattre à peine arrivée, et qui toujours demeura groupée, aux ordres d'un seul homme lieutenant en France, chef de bande en Slovaquie ».

On y parle de la brigade de l'Armée Rouge, de la débâcle des partisans slovaques, du départ en petits groupes pour les abris de haute montagne, « la fuite en rond, la longue marche » à partir de décembre, et qui allait durer quatre mois. On y retrouve aussi le récit de la jonction avec les avant-gardes russes, et puis, vint la fin de la guerre : « Alors, les Français des maquis slovaques... les soldats de nulle part, les combattants sans adresse purent déposer les armes. Et ceux d'entre eux auxquels les conférences de paix n'avaient pas décoré leur patrie songèrent au retour ».

Et toujours selon le récit de la romancière française, un général soviétique requit des places, pour les survivants, dans un train de chemin de fer qui se dirigeait sur Bucarest, et « après Bucarest, Odessa la poussiéreuse » où ils furent embarqués sur un navire anglais. Dans le roman, ils arrivèrent à Marseille le 5 juin 1945, où il n'y avait « ni discours, pour les accueillir, ni fanfares ». Plus tard, quand ils dirent avoir combattu en Slovaquie, on leur répondra « Quelle idée, mais où est-ce au juste, votre Slovaquie ? ». Cela, Albert Leroy le sait, et grâce à lui, les lecteurs de notre journal.

Il y a une concordance presque parfaite entre le récit d'Albert Leroy écrit, lui, en 1946 et le chapitre du roman d'Edmonde Charles-Roux : même le nombre de quatre-vingts survivants est identique. Le bateau est, dans les deux cas, anglais. En revanche, notre camarade souligne qu'à Marseille, les rescapés des maquis slovaques ont reçu un accueil exubérant bien dans la tradition de la cité phocéenne, et qu'ils y sont arrivés non en juin, mais le 8 avril 1945.

A.H.

A Prague, le 29 août 1964.

Le président de la République Socialiste Tchécoslovaque décerne, en mémoire de la lutte contre le fascisme, à l'occasion du XXe anniversaire de l'insurrection nationale slovaque, une médaille commémorative, à Albert Leroy.

(5) A. Novotny, le Président de la République Socialiste Tchécoslovaque.

N° d'immatriculation : VIII/119.

## DECALCOMANIES ET AUTOCOLLANTS

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Résiste et mords ».

Une nouvelle commande a été faite pour les décalcomanies, et le prix de vente demeure inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résiste remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures; le format est un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F.

## FETE DU ROI

Comme il fallait s'y attendre, la célébration de la Fête du Roi — ou de la Dynastie comme on le veut certains — a été encore moins suivie que le 21 juillet. Peu de monde aux «Te Deum». Abstention complète des anciens combattants un peu partout, et notamment à Arlon, Bruges, Mons, Liège, dans les deux Flandres, etc... En certains endroits, les drapeaux et les drapeaux sont demeurés sur les parvis des églises. A Liège, pendant le Te Deum, les associations patriotiques organisaient des manifestations au Monument National de la Résistance et au monument du roi Albert.

## L'ESCALADE PREVISEBLE

Le « mouvement chrétien pour la paix » (sic.) n'est pas encore satisfait. Il a distribué le 15 novembre un tract « Lettre ouverte aux catholiques belges », se glorifiant d'avoir obtenu l'éviction des églises des soldats en armes mais estimant que ce n'est pas encore assez, qu'il faut mettre fin à ces cérémonies religieuses organisées par les autorités civiles. Un style de la plus basse démagogie ; par exemple :

«... nous pouvons voir les autorités faire de leur nez aux premiers rangs des chaises, avec leurs beaux costumes et leurs mines hypocritement contrites. Le peuple n'a qu'à assister derrière et à admirer nos beaux Messieurs... »

Au bas du document figure une mention : « Ne pas jeter sur la voie publique ». Un curé du nord du Luxembourg, aumônier Ch. A. en 1940, a ajouté « mais à la poubelle !!! » Par bien dit.

Et c'est pour faire plaisir à de pareils cocos que l'autorité religieuse, avec l'acquiescement du gouvernement, a chassé les militaires des églises.

## REPUGNANT

Ce n'est pas tout. Le même mouvement que nous n'oserions plus nommer a placardé, notamment à Liège et à Namur, une affiche scandaleuse, caricaturant un évêque armé d'une mitrailleuse, aux côtés d'un officier en jaquette et gibus et d'un militaire portant la croix.

C'était d'un mauvais goût achevé.

Et l'on a même placé des affiches à la cathédrale St. Aubain ainsi que sur la porte de la résidence de Mgr. Charue.

Avec « Vers l'Avenir », nous pensons que de telles outrances... déconsidèrent à tout jamais les responsables du mouvement et les conduisent au mépris des bons citoyens. Elles sont de nature à ouvrir les yeux aux indolents de bonne foi égarés jusqu'ici dans ce groupuscule ».

## C'EN EST ASSEZ !

Un groupement du même tonneau, nous a rapporté encore « Vers l'Avenir », s'est plaint de l'intrusion de l'Armée » (sic.) dans les fêtes de Namur, ville ouverte aux jeunes » et dans l'opération 48.81.00. Belle façon de remercier des miliciens volontaires du C.I. n° 1 qui ont sacrifié leurs loisirs à aider les organisateurs de manifestations.

Et le journal namurois d'observer, en termes excellents :

« Les chahuteurs « pacifistes » (si non pacifiques) ont commencé par reprocher la présence d'armes dans les églises. Puis, ils ont étendu leur condamnation aux uniformes... »

Pour peu que l'escalade continue, miliciens, militaires de carrière, officiers, même en costume civil, vont peut-être s'enhardir à interdire l'accès des temples et l'accès aux sacrements, en tant que pécheurs publics, pratiquant une profession infamante.

Encore heureux si les contestataires les autorisent désormais à circuler en rue comme de vulgaires « pékins », sauf à les injurier et à les honsifier pour leur acte provocateur s'ils osent braver cet interdit.

Décidément, une certaine jeunesse, dont la seule excuse (?) est de n'avoir pas souffert dans sa chair des horreurs de la guerre, n'a pas seulement perdu la mémoire : elle a aussi perdu la boussole.



## LA MARCHE DE LA SOUFFRANCE

Un groupement namurois a pris une initiative sympathique : organiser une « Marche des jeunes pour l'Amérique latine », à laquelle il a réuni un millier de participants qui parcoururent une vingtaine de kilomètres. Chaque kilomètre était payé par des parraïns et marraines et les sommes recueillies destinées au nord-est du Brésil.

Ici encore, nos hurluberlus pacifistes sont intervenus parce que l'Armée apportait son aide à la manifestation...

## EN FRANCE AUSSI...

Nous ne sommes pas le seul pays en butte à ces manifestations intempestives qui finiront par exaspérer les honnêtes gens.

Dans plusieurs villes de France, les individus méprisables ont, le 11 novembre, maculé de peinture ou détérioré des monuments aux morts. Ils ont distribué des tracts injurieux pour les anciens combattants et l'Armée. Ces personnes n'ont même pas le respect du 1.300.000 Français tombés durant la Grande Guerre.

## CONTRE LE PLAN V.D.B...

Le plan VDB de réforme de l'Armée donne l'occasion à des organisations de jeunes de se défouler dans des manifestations et des ordres du jour.

Leur attitude manque de logique et est même paradoxale quand ils s'élèvent à la fois contre la suppression — d'ailleurs partielle et progressive — envisagée des sursis et contre l'impôt de solidarité nationale qui frapperait — insistons sur le conditionnel — les exemptés et dispensés. Car, ou bien ils veulent des sursis pour faire quand même, mais plus tard, leur service militaire et alors ils ne seraient pas soumis à l'impôt spécial ; ou bien, ils ne feront pas leur service militaire et paieront l'impôt, et alors qu'importe sursis ou non.

A la vérité, on voit plutôt dans ces manifestations l'occasion de réclamer la suppression de l'Armée, de rappeler l'opposition de principe au service militaire.

## SOPHISMES

Je voudrais bien qu'on m'explique en quoi la suppression dans certains cas des sursis constitue « une mesure antisociale et antidémocratique » qui « défavorise les fils de travailleurs modestes ».

C'est justement le contraire, car elle met tout le monde sur le même pied. Ce sont plutôt les fils à papas bien nantis qui usent et abusent des sursis.

De même, je ne pense pas que l'interruption d'une année entre certaines études moyennes et supérieures soit « indéfendable sur le plan pédagogique », ni qu'elle « porte préjudice à l'épanouissement intellectuel de la jeunesse ». Dans la plupart des cas, cette coupure sera bénéfique. Seuls, les élèves médiocres ou souffrants, et ce sera un bienfait s'ils sont amenés à s'orienter dans une autre direction. Le temps de service sera pour eux et pour tous les mieux doués une période de réflexion, au cours de laquelle ils acquerront une plus grande maturité, ce qui compensera largement l'oubli momentané du savoir livresque.

## LE GRAND HOMME

Du poète Jacques Prévert, ce quatrain :  
Chêze un tailleur de pierre  
Où je l'ai rencontré  
Il faisait prendre ses mesures  
Pour la postérité

## L'IMPOT DE SOLIDARITE NATIONALE

Nous disons dans notre éditorial ce qu'il faut penser de ce projet du ministre de la Défense nationale. Nous rappelons aussi que l'initiative est son objet puisqu'aussi bien une loi remontant au 10 janvier 1940 a institué une taxe sur les exemptés du service militaire. Elle n'a jamais été mise en application. Il suffirait de le faire en adaptant les chiffres.

A notre congrès national de Martelange, en 1967, nous avons voté une motion à ce sujet et il est bon d'en rappeler les termes :

« Les Chasseurs Ardennais s'élèvent qu'en moment où il doit venir de nouvelles ressources financières pour assurer la relance et la reconversion économiques, le gouvernement néglige les recettes importantes que lui procurerait l'application de la loi du 10 janvier 1940 instituant une taxe qui devrait frapper les exemptés du service militaire.

Attendu que cette loi a été régulièrement votée par les Chambres législatives, promulguée et publiée au Moniteur, que les détenteurs du pouvoir exécutif ont, plus que tous les autres citoyens, assuré le respect des lois :

Que ladite loi exempte du paiement de la taxe les cas sociaux de même que les personnes ayant accompli d'autres services patriotiques ;

Qu'aucune démonstration valable n'a jamais été faite de difficultés techniques pour la perception de la taxe visée ; qu'un démantèlement, un impôt sur le non-accomplissement du service militaire est perçu, depuis de nombreuses années, en Suisse ; que l'administration belge des Finances est certainement aussi bien organisée et aussi experte que celle de la Confédération helvétique ;

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais demande, en conséquence, au gouvernement, après avoir adapté la loi du 10 janvier 1940 aux circonstances actuelles, d'établir, sans plus de délai, les dispositions pratiques de sa mise en vigueur ; à défaut, de déposer un projet d'abrogation qui obligerait les parlementaires à prendre leurs responsabilités.

Elle invite toutes les associations patriotiques à une action collective en ce sens.

Ce texte avait été envoyé au gouvernement d'alors, présidé par... M. Vandenberghe. Nous avions reçu des accusés de réception promettant la mise à l'étude, mais un ministre nous a dit que jamais on ne trouverait au parlement une majorité pour approuver les adaptations nécessaires à la loi du 10-1-1940, ni pour accepter la mise en application.

## L'ARMEE A LA DECOUPE

Nos chefs militaires auront apprécié comme il se doit cet écho d'un journal satirique pour qui M. Vandenberghe est la loi et les politiques :

« Sacré V.D.B., il a découpé les états-majors » et les inspections d'armes comme un bœuf dans une boucherie... Certes MM. les généraux B.E.M. (sic.) en veulent à mort au « boucher » qui les accommode avec un tel sadisme... »

## L'ARMEE, MAL AIMEE

De « La Gazette de Lausanne », ces réflexions : « L'armée traverse des temps difficiles. Le public ne sait pas, le public proteste, le public s'indigne. A ce phénomène inquiétant, les responsables ont trouvé un excellent remède : l'information. Car il va de soi que, sachant ce qu'est réellement l'armée, comment elle fonctionne et ce qui s'y fait, aucun citoyen sensé ne pourra voir dans les critiques qui l'accablent autre chose que de subtiles manœuvres de l'ennemi visant à miner notre volonté de défense.

## AUX FRAIS DE L'ETAT

Deux ministres ont déposé un projet de loi antidrogue, aux termes duquel notamment les drogués ne seront pas poursuivis s'ils acceptent de subir une cure de désintoxication qui sera payée par... l'Etat, c'est-à-dire vous et moi. Un peu fort de... caté, tout de même !

## UNE REINE... BIEN MAL TRAITEE

La « reine des batailles » est bien mal partagée dans ce pays : à chaque restructuration de l'Armée, c'est l'Infanterie qui subit le poids principal des « économies ».

Nous avons constaté aussi qu'elle était de plus en plus réduite à la portion congrue à la Maison militaire du Roi. Le Chef de celle-ci est artiller ; parmi les aides de camp, il y a, outre le lieutenant général Roman, commando, puis artiller, puis paracommando, deux représentants de la Force aérienne, deux de la Force navale, un du Génie, un de l'Artillerie et un des Blindés ; et pas un seul de l'Infanterie.

Un major « attaché à la Maison militaire » est issu de l'Infanterie, de même que le dernier des six officiers d'ordonnance, deux autres étant des marins, un artiller, un TTR et un aviateur.

Même situation à la Maison du roi Léopold : un artiller, un blindé et un aviateur.

Or, l'infanterie représente entre 17-18 p.c. des Forces armées (le corps de Logistique absorbant à lui seul le quart au moins), soit 20 p.c. environ des officiers, ± 15 p.c. des sous-officiers et près de 20 p.c. de la troupe.

## FIN DE LA CAVALERIE

A la suite d'un débat passionné, qui a duré trois heures, le Conseil des Etats de la Confédération helvétique a décidé à la majorité la suppression de la cavalerie et le transfert des dragons dans des unités mécanisées et légères. « La cavalerie est une arme qui coûte cher » a déclaré le porte-parole du conseil fédéral. « Des autorités ont eu tort de vouloir nous enfermer dans le dilemme : ou bien la cavalerie, ou bien les troupes cyclistes et les unités de chars » a rétorqué un opposant. Comme on le voit, la Suisse dispose toujours d'unités légères, et à vélo encore.

En tout cas, un journal suisse est opposé à un compromis final au Conseil national, qui conserverait un nombre limité d'escadrons de dragons : « Leur mort brutale serait... de loin préférable à une telle dégradation chirurgicale, encore qu'une mort naturelle eût été encore plus digne pour cette arme ». Le conseil national a d'ailleurs confirmé le 5 décembre, après des heures de débat animé, la mort du militaire à cheval.

## INVALIDES DES « DIX-HUIT JOURS » ET PP

C'est avec quelque surprise que nous avons vu dans le journal « Le Soir » une déclaration qu'aurait faite, au congrès des prisonniers politiques à Charleroi, le président de la CNPPA et du Comité de Contact des Associations patriotiques, Albert Régibeau :

« Dans l'optique de l'O.M.L., il n'existe aucune différence entre l'invalidité victime de la campagne des dix-huit jours et un invalide qui a réussi à survivre pendant trois ans à un régime odieux ».

A. Régibeau, qui est un ancien combattant de mai 1940, un homme très intelligent et un patriote à grands mérites, devrait expliciter sa pensée.

Car pourquoi l'O.M.L. devrait-il traiter moins bien un blessé de Bodange, du Canal Albert ou de Vinkt ou de Gottem qu'un PP ? Leurs mérites sont-ils différents ? D'ailleurs, me fondant sur une très longue expérience des dossiers de pensions, je puis affirmer que les médecins-experts ont tendance à se montrer beaucoup plus sévères (beaucoup trop) en matière de pourcentages d'invalidité pour les blessés de guerre.

L'auteur de ces lignes est lui-même PP. Nombre de Chasseurs Ardennais, et notamment des officiers supérieurs et subalternes, ont subi la détention dans les prisons et camps nazis, et beaucoup y ont disparu. Cela nous donnait le droit d'écrire ces lignes, en amicale franchise.



## UN DISCOURS D'ADIEU PAS ORDINAIRE

Brillant officier, remarquable conférencier, homme de caractère à la franchise toute ardennaise (s'il n'a pas été Chasseur Ardennais, il est Ardennais, natif de Trois-Ponts), le Colonel BEM DENBYLDEN, n'a pas maché ses mots quand il a remis le commandement de l'Ecole royale des Cadets, et cela n'a pas plu à tout le monde. Oyez un peu. S'adressant aux personnalité :

Sachant que votre présence ici me permet de vous considérer comme des amis, je voudrais au nom des jeunes qui vous font face, vous adresser un appel.

S'ils sont ici en uniforme, à l'heure d'une carrière d'officier, c'est que dans notre pays, un Sénat et un Parlement mandatés par les électeurs, ont approuvé une politique de défense, qu'un Gouvernement est chargé d'exécuter.

C'est pourquoi, ils ne comprennent pas plus que nous, la singularité logique qui permet à de hautes personnalités du monde politique, d'approuver par leur vote, un programme de défense, alors qu'en arborant avec ostentation l'insigne du fusil brisé, ils encouragent publiquement les tendances opposées à la notion de défense et renient en quelque sorte leur propre vote.

C'est pourquoi, ils ne comprennent pas plus que nous, pourquoi, dans notre pays, le seul très respectable droit des minorités, aboutit par un singulier détour à compter pour rien, la volonté de la majorité, avec comme conséquence, que dans de nombreux milieux responsables de l'éducation des jeunes, on s'empresse de les informer sur les moyens de ne pas participer à l'effort de défense, avant même d'avoir pensé à ce qu'il faut défendre et pourquoi.

La politique de défense, comme tout autre problème de la Cité, est une responsabilité de tous les citoyens. Il est aussi absurde et criminel de saper la sécurité collective que de détruire des ponts qui s'écroulent sous la charge prévue.

Et si l'on ne peut que souscrire à l'intention récemment exprimée de rénover l'éducation au civisme dans l'armée, ces efforts resteront vains s'ils succèdent à 15 à 20 ans d'attaques contre l'armée et contre la notion de défense.

Aussi je vous demande, au nom de ces futurs officiers de notre armée, de ne pas permettre, que s'entretienne et s'encourage cette équivoque d'un pays, qui adhère officiellement à une alliance défensive, mais tolère sans réaction que l'on mine à la base sa volonté de se défendre.

Je vous demande de rappeler aux jeunes que la paix et les libertés dont nous jouissons depuis un quart de siècle, n'ont pas été obtenues et préservées par ceux qui ont crié Paix ou Liberté, mais par la volonté de ceux qui ont organisé la défense du monde occidental.

## MERCI A L'ARMEE

S'adressant à ses chefs et aux amis de l'Armée :

C'est il y a 43 ans que j'ai franchi à l'âge d'onze ans, le portail de l'Ecole des Pupilles à Saffraenberg.

Au terme de cette carrière, que je quitte à regret, je tiens à vous dire combien j'ai été honoré dans l'armée, grâce à l'esprit de camaraderie que j'y ai connu, grâce à certains chefs, grâce à beaucoup d'amis et de collaborateurs, grâce enfin à certaines fonctions particulièrement attachantes qui m'ont été confiées.

C'est pourquoi je vous exprime ma sincère gratitude pour l'amitié que vous m'avez donnée, pour l'aide ou la collaboration enthou-

siasme que vous m'avez accordée dans des entreprises souvent exigeantes.

## L'ESPRIT CRITIQUE

S'adressant aux cadets :

«...Un second appel que je vous adresse, s'inspire de ces nombreuses conversations que certains d'entre vous ont eues, avec moi ou avec d'autres, dans l'un ou l'autre mess. Il arrivait souvent que jeant vers le haut un regard très critique, nous exprimions notre inquiétude et notre incompréhension parce que tel ou tel de nos chefs que nous avions pourtant en haute estime, ne répondait pas à notre attente, décevait nos espoirs, depuis qu'il assumait de plus lourdes responsabilités.

Ce que nous attendions, c'était que nos chefs dédient l'armée vers l'extérieur lorsqu'elle était attaquée injustement ; ce que nous attendions c'est qu'ils obtiennent du pouvoir politique les moyens de remplir les missions qu'il nous imposent.

Cet esprit critique que nous avions, les jeunes d'aujourd'hui l'ont, soyez en assuré, en plus accentué. Et lorsqu'ils jugent l'autorité, ils n'ont pas notre indulgence.

Ils ne reconnaissent vraiment comme chef que celui qui le mérite et ils attendent de vous ce que nous attendions.

Votre responsabilité est grande, je le sais, mais St-Exupéry nous donne ce singulier avertissement : « Si nous rompons une fois le contact entre les Aînés et les Cadets dans votre armée, alors votre armée n'est plus que la façade d'une maison vide et s'écroulera du premier coup ».

Permettez-moi de vous dire dans le respect et l'amitié que je vous porte que si vous ne voulez pas de cet écroulement, il est grand temps de rétablir le contact et la confiance.

## DEUX IMPAIRES

Nous avons écrit déjà à plusieurs reprises le bien que nous pensons de l'hebdomadaire militaire « FM » : c'est un journal très bien fait et utile, même si l'on déplore de trouver à chaque numéro, photographié « sous tous les angles » le ministre de la Défense nationale.

Cela nous met à l'aise pour regretter que le compte rendu de la remise de commandement à l'ER des cadets ait non seulement ignoré le discours du Colonel BEM Denbylden, mais l'existence même de celui-ci.

Le nouveau Chef de Corps a repris le commandement à un fantôme : Denbylden ? connais pas ! Rayé pour non-conformisme.

De même, ce ridicule dessin de première page, illustrant le projet de « Restructuration des Forces Armées » et représentant une balance où une cocotte en papier pesait plus lourd que les chars, avions, bateaux.

D'abord, c'est stupide parce que contraire aux lois de la pondération ; ensuite, appartenait-il à un HEBDOMADAIRE MILITAIRE de caricaturer ainsi l'Armée. D'autant plus qu'à la suite des réactions, la mise au point publiée au numéro suivant était d'une indigence à faire pleurer des hallobardes !...

Mais il paraît que « FM » échappe maintenant aux militaires et est sous la coupe directe du cabinet ministériel, et même qu'y règne un touche-à-tout du journalisme dans le défunt hebdomadaire duquel M. VDB a fait ses premières armes politiques. VRAI ?

## PRESQUE UN DUEL

Le Colonel s.r. Lipsin ancien du 3 Ch. A. en 1940 et du 1 Ch. A. après-guerre, a la nature bouillante, on le sait. Il est conseiller provincial du Brabant. S'étant entendu injurier grotesquement l'autre jour, il bondit : « Si le duel était autorisé, je jeterais le gant ! »

Aussitôt, son peu honorable contradicteur, confus et tremblant, présente des excuses, ajoutant humblement que de toute manière, il ne se battrait pas contre un militaire... Ah ! il y a encore des mousquetaires (rime involontaire !)

## LES MINISTRES DE LA DEFENSE NATIONALE

Notre grand homme politique est, pour « La Libre Belgique », M. Vanden Boeynants. Elle lui rend cependant un bien mauvais service en le comparant sans cesse en tant que MDN à... M. Gilson, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il fut le plus détestable ministre de la Défense nationale (et aussi de l'Intérieur) que nous ayons jamais connu.

D'autre part, la L.B. critique MM. Spinoy et Segers. Or, dans les milieux militaires, on s'accorde à reconnaître qu'Antoine Spinoy fut le meilleur ministre qu'on ait vu depuis 1945 au 2 rue de la Loi. Arrivé là avec des idées préconçues à l'encontre de l'Armée, il sut former un cabinet apolitique, composé d'officiers éminents, et il se rendit vite compte que la réalité était bien différente de ce qu'il avait imaginé. Comme il était en outre, énergique et bon administrateur... M. P.W. Segers fut, lui aussi, un très bon ministre. Il arriva dans les circonstances plus difficiles que celles que connaît M. Spinoy. D'abord, après le court intermède Moyerseon, il dut calmer l'effervescence née des funambulesques projets gilsonniens; puis, se trouva confronté avec nos problèmes linguistiques et la nécessité de compressions budgétaires. Je sais que je ne ferai pas plaisir à tout le monde en écrivant ce que je pense : à savoir qu'il fut sage en toutes circonstances et que même au plan linguistique il fut loin d'être un rigoriste.

Bon ministre aussi, n'ayant rien de commun avec Gilson, que M. Ch. Poswick. Il eût encore été bien meilleur si son parti ne l'avait affligé d'un chef de cabinet, polémologue averti et intellectuel de qualité certes, mais dont les idées ne s'accordaient guère avec celles des autres chefs militaires.

## LE JAPON ET L'ARMÉE

Le gouvernement japonais a décidé de doubler ses dépenses militaires au cours de la période 1972-1976 et de les porter à 15 milliards de dollars. Toutes les armes seront concernées par la modernisation des équipements.

## LE HEROS ET LE MINISTRE

Au « Figaro », l'écrivain Jean Dutoird livrait naguère ses réflexions sur la solitude et la misère des héros, en rappelant que plusieurs ministres participaient à une manifestation en mémoire d'un chef de la Résistance. Et de tracer un parallèle entre le ministre, homme sage et raisonnable qui « avance avec sûreté dans le chemin des honneurs... est le type même de l'individu moyen qui a supérieurement réussi, ou... qui a su être plus moyen que les autres... » et le héros qui a fait tout le contraire : il n'observe aucune règle ; son honneur passe avant la société ; il ne comprend pas le monde ou ne veut pas le comprendre ; bref, il n'est pas modeste. Aussi, le monde se venge-t-il. Souvent, le héros a une vie obscure et une mort ignominieuse. Ensuite de quoi, naturellement, il devient un objet de culte public, je veux dire que les seuls héros assimilables pour une nation sont les héros morts, réduits à l'état d'ornement historique. Un héros vivant est une gêne et un scandale. Un héros mort devient une de ces délicieuses exceptions qui, comme chacun sait, confirment la règle ».

Et plus loin, Jean Dutoird de souligner l'ironie profonde que l'on trouve dans ces réconciliations posthumes entre personnages officiels et génies malheureux ou héros.

## EN ALLEMAGNE

Une commission créée par le gouvernement d'Allemagne fédérale a fait une proposition visant à remplacer le service militaire obligatoire par un service dit « de compensation ».

Ceux qui doivent normalement faire leur service militaire et qui ne sont pas incorporés, devraient payer une taxe moyenne de compensation d'environ 22.000 FB. Les miliciens incor-



porés profiteraient d'allégements fiscaux d'un montant équivalent à la taxe versée par les autres.

La commission avait été chargée par le gouvernement de rechercher comment, dans la limite de ses moyens financiers, la Bundeswehr pourrait apporter la contribution la plus efficace à la défense nationale, à la fin des années 1970.

La commission propose la création d'une armée de terre composée de 24 brigades permanentes et de 12 brigades d'encadrement. Les premières seraient composées d'un nombre constant de soldats, alors que les autres pourraient être complétées en moins de trois jours. Cela répondrait pour la première fois aux exigences de l'OTAN, qui réclame une armée de terre de 36 brigades.

Le rapport souligne encore que la durée du service militaire ne peut pas être réduite à moins de 15 mois, et que d'autre part, ni une année de métier, ni un service militaire obligatoire pour tous ne sont à recommander.

Selon les propositions de la commission, chaque année entre 150 et 212.000 miliciens seraient incorporés, tandis que de 100 à 150.000 échapperaient au service.

La commission ajoute que la croissance constante du nombre de miliciens potentiels rend l'incorporation de tous impossibles.

D'autre part, les effectifs actuels de l'armée (500.000 hommes) ne peuvent pas être augmentés et la durée du service ne peut pas être réduite pour des raisons de rendement des dépenses et de formation des miliciens.

Nous sommes frappés de constater que les propositions allemandes concordent absolument avec ce que nous ne cessons d'affirmer et de recommander pour notre politique militaire depuis plusieurs années.

## LE DRAPEAU DANS LA BOUE

Beaucoup de protestations, à juste titre, contre l'acte immonde de ces étudiants flamants, mis en images par la RTB, et où l'on a vu le drapeau national traîné dans la boue.

Sait-on que notre code pénal ne contient aucune disposition permettant de réprimer de tels sacrilèges ? Tout au plus, la jurisprudence cite-t-elle les cas de poursuites pour destruction de drapeaux arborés à des bâtiments publics ou par des particuliers.

## LES COLONELS N'EN VOUDRAIENT PAS !...

C'est parti d'un bon mouvement et d'une juste indignation de nos querelles politiques. Le sénateur luxembourgeois Gribement, parlant à une réunion de son parti, après avoir relevé que « nous sommes manifestement dans un marécage nauséabond où tout le monde échappe à ses responsabilités, aurait dit : s'il y avait dans le pays des militaires qui auraient le sens de la politique... » Dieu les garde de telles tentations, mon Cher Sénateur, et aucun d'entre eux ne songe vraiment à s'insérer dans les marais de notre politique pestilentielle.

## LA BELLE AUBAINE...

En effet, pour les antimilitaristes de tous poils que ces poursuites contre quelques paracommandos ayant fait subir, en manœuvres, des interrogatoires renforcés à des prisonniers. Regrettable, certes, mais incident isolé.

Ce n'était pas une raison pour sortir le grand vocabulaire : tortionnaires, tortures, supplices, sévices, procédés ignobles, bourreaux, passages à la question, et j'en passe...

Il y a toujours eu des excès partout ; nous en avons connu en manœuvres avant la guerre,

Mais personne n'allait pleurnicher chez l'auditeur militaire : l'affaire se réglait en famille.

## UN PAUVRE DU... COLLET

Le clergé de notre Luxembourg est, par tradition, solide, sain, patriote. Il aime l'Armée et condamne ses contempteurs.

Il y a parfois une exception. Tel ce prêtre du sud de la province qui, dans un hebdomadaire de la « Semois gauloise et alentours », a cru bon de lancer des opérations 48.81.00 ou 11.11.11 en s'en prenant aux achats de matériel pour l'Armée et en écrivant : « ... Je ne pense pas qu'économiquement notre armée soit plus rentable que nos handicapés ». D'abord, c'est idiot ! Il n'y a aucun rapport entre les deux.

Ensuite, l'Armée fait plus que personne pour les handicapés. Faut-il rappeler que la Fraternelle Ch. A. a recueilli plus d'un million pour la Cité de l'Espoir, prenant à charge de sa caisse tous les frais généraux des opérations ; les activités de l'ASBL VIVAT ; celles des vacances en Corse ou en Espagne à l'initiative de notre ami, le Lt Col. Militis, etc.

## L'ARMÉE Y ETAIT

Quand on parcourt régulièrement la presse, on ne peut manquer d'être frappé par les concours de tous ordres que l'Armée — si volontiers décriée — apporte aux populations civiles, et notamment lors de catastrophes, manifestations philanthropiques et sportives, etc.

Il faut souligner à cet égard les 900.000 F que les FBA ont récolté pour l'opération 48.81.00. Un record à la proportionnelle !

## BRAVE SANGLIER !

L'autre jour, à Orchimont, pays de Daniel Ryelandt, un sanglier fut blessé à mort, mais en vaillant cochon d'Ardenne, il parcourut encore plusieurs centaines de mètres, se retourna et fonda sur les chasseurs, parmi lesquels ce fut la panique. Il en égratigna quelques-uns et l'un d'entre eux le visant, il bondit et... passa la tête entre l'arme et la brette, et s'en fut avec la carabine autour du cou, pour s'écrouler finalement un peu plus loin. Il était mort en brave, en vrai sanglier des Ardenne !...

## LA GUERRE EN VELO

En novembre, « FM » a appelé l'exploit extraordinaire accompli en août 1914 par le sergent des Carabiniers cyclistes, Georges Van Espen qui, à lui seul, fit prisonnier une quarantaine d'Allemands du côté de Wareme.

L'auteur de l'article aurait pu souligner que Georges Van Espen était toujours à vélo en 1940 : major, commandant le 1<sup>er</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, et qu'il n'avait rien perdu de sa bravoure. Il fut d'ailleurs aussi président national des Croix du Feu.

J. de la HURE.

## NOTRE DISQUE

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du capitaine Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arlon, les Rossignols, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérêts verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».



## 1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

### Le lieutenant-colonel BEM Magon succède au lieutenant-colonel BEM Liebens Le dernier message de l'ancien Chef de Corps

Chasseurs Ardennais,

Il est des tâches que l'on souhaiterait poursuivre jusqu'à l'épuisement de ses forces, il est des devoirs que l'on remplit avec une joie sans cesse renouvelée, il est un honneur qui ne se traduit, ni ne se mesure... autant d'aspirations et de privilèges pour celui qui commande le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais.

Hélas, si le rêve peut ne pas avoir de limites, le temps, lui, s'évalue et s'écoule. La sagesse aussi veut — et c'est fort bien — que les hommes changent alors que les institutions demeurent et s'affermissent.

Après vingt-deux mois de commandement, le moment est venu pour moi de me séparer de vous.

Je tiens à vous remercier, Officiers, Sous-Officiers et Chasseurs Ardennais, de la confiance que vous m'avez accordée. Je vous exprime également toute ma gratitude pour les nombreuses satisfactions que vous m'avez procurées, d'autant que, dans chaque cas, vous avez consenti des sacrifices dont la dimension n'a pu être appréciée que par moi-même.

Vous êtes des soldats d'élite et vous méritez chaque jour d'appartenir à un Corps d'élite.

Je forme des vœux pour votre bonheur et pour celui de vos familles et je vous demande de reporter sur mon successeur, le lieutenant-colonel BEM Magon, la confiance et la spontanéité que vous m'avez dispensées.

Que le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais vive intensément, dans le respect de ses traditions, mais aussi et surtout dans un avenir qu'il lui appartient de construire.

### La première adresse du nouveau Chef de Corps

Chasseurs Ardennais,

Au moment où m'est confié le commandement du Premier Régiment de Chasseurs Ardennais, je tiens à vous dire combien j'apprécie l'honneur qui m'est fait et toute la fierté que je ressens.

Vous avez en effet, sous la conduite éclairée et ferme de mon prédécesseur — auquel je tiens à rendre ici un hommage particulier — toujours été parmi les meilleurs et acquis une réputation qui dépasse largement les frontières de notre pays, restant ainsi fidèle aux plus pures traditions des Bérêts Verts.

Ces traditions de discipline, courage, volonté, ténacité, endurance, enthousiasme et abnégation ont été établies par nos Chers Anciens au passé riche de gloire et lourd de sacrifices.

Prenons l'engagement total de rester dignes d'eux, de leur faire honneur en toutes circonstances et mettons dès lors tout en œuvre pour nous maintenir parmi l'élite.

Pour atteindre cet objectif, je serai amené à exiger de vous un maximum d'efforts.

Les difficultés que vous rencontrerez seront certes fort nombreuses, aussi, je vous assure de mon appui total pour vous aider à les surmonter.

Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Chasseurs Ardennais du Premier Régiment, je vous demande de m'accorder votre confiance et votre aide afin qu'ensemble nous puissions continuer dans la voie qui nous a été tracée et maintenir haut le renom de notre beau Régiment.



## REMISE

### DE COMMANDEMENT

Le 10 novembre dernier s'est déroulée la remise des médailles de la cour d'honneur du quartier colonel BEM De Schepper, et selon le cérémonial traditionnel la remise du commandement du 1er Chasseurs Ardennais.

De nombreuses personnalités civiles et militaires assistaient à cette cérémonie, présidée par le général-major Raueq, commandant de la 1re Division, qui passa les troupes en revue. On notait la présence du colonel BEM. Amerijckx, commandant la 7e Brigade d'Infanterie Blindée, du colonel BEM. Puttemans, inspecteur des troupes combattantes, du colonel Marquet, directeur de l'Infanterie, des Paracommandos et de la Police Militaire, des colonels BEM. Marlière, Demarche et Van de Casteele, anciens commandants de la 7e Brigade d'Infanterie Blindée, des anciens chefs de Corps du Régiment, les colonels Forget, Wattiez, Goegebeur, Degroene et Stenuit et de MM. Hubert, président national de la Fraternité des Chasseurs Ardennais et Vandenbrande, président de la Fraternité du 20e Régiment de Ligne, etc.

Au cours de la réception qui suivit, des allocutions furent prononcées par le colonel BEM Amerijckx, le lieutenant-colonel BEM Liebens et le président national.

Des souvenirs furent remis au partant et des fleurs aux dames.



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).  
L'ancien et le nouveau Chef de Corps se congratulent à l'issue de la prise d'armes.

## L'ANCIEN CHEF DE CORPS

Vingt-deux mois de commandement. Vingt-deux mois riches en souvenirs. Période qui, à première vue, semble longue et qui pourtant file à une vitesse vertigineuse.

Le 8 janvier 1971, on se croirait hier encore mais la réalité est souvent bien rompusse et l'échéance arrive inexorablement.

J'ai tu quelque part que certains vous roulaient irès exigeant. Que vous n'hésitez pas à « secouer » souvent vos gens, parfois durement, mais toujours à bon escient !

Ces réflexions font penser à Ovide qui disait :

Tant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis, si le ciel se couvre de nuages, tu seras seul ».

Et des « nuages », vous êtes mieux à même que nous pour juger combien il y a sous votre commandement.

El des « nuages », n'aurions-nous pas pu en détourner beaucoup et même vous les faire éviter ? Je suis persuadé que si.

A présent il est trop tard. Devrions-nous nous en mordre les doigts pour vous avoir laissé bien souvent « seul » ? Seul sous les nuages !

C'est, hélas ! le sort réservé au chef. Le chef sur les épaules duquel on rejoute le nuage ».

Et pourtant vous étiez bien dans toute l'acceptation du mot « The right man in the right place ».



L'« au-revoir » du lieutenant-colonel BEM Liebens au Drapeau qu'il a servi à trois reprises.

Formons des vœux pour que le 1 Ch A continue à avoir des chefs de votre trempe, pour que notre 1 Ch A puisse rester ce qu'il est.

Vous étiez bien souvent confronté par des problèmes militaires et surtout extramilitaires posés par quelques esprits alambiqués. Vous avez toujours pu, grâce à votre façon de comprendre et de connaître vos gens, les résoudre et défendre très valablement les intéressés.

Jamais, vous n'avez rejeté une proposition et si une demande était par trop saugrenue vous l'élucidiez comme par enchantement.

Vous vous êtes donné corps et âme pour maintenir nos traditions et pour rehausser encore le renom du Régiment.

Votre modestie en souffrira peut-être mais trop de Bérés Verts ignorent encore le don total que vous avez consenti pour le 1 Ch A et pour tous les Chasseurs Ardennais.

Vous êtes le vrai chef, le type du leader que l'on aime et que l'on admire. Le chef qui sait ce qu'il veut. Le chef que l'on suivrait jusqu'au sacrifice suprême s'il le fallait.

Puissiez-vous trouver ici, mon Colonel, l'expression de notre profonde gratitude.

Nous ne pouvons que vous souhaiter plein succès dans vos nouvelles fonctions en formant des vœux pour que ce ne soit qu'un au-revoir.

## Le Lieutenant-Colonel BEM MAGON



Le commandant de brigade, le colonel BEM Amerijckx procède à la reconnaissance du nouveau Chef de Corps.



Le général-major Raueq, commandant la 1re Division, a invité le lieutenant-colonel BEM Liebens à prendre place à ses côtés pour la revue.



A la sortie du mess des officiers du 1 Ch A, le lieutenant-colonel et Madame Liebens, le colonel et Madame Amerijckx.

Volontaire 46 de la 1e Brigade. Passe au 1 Ch A le 8 août 1949 à la 2e Cie.

Jeune sergent, candidat officier de carrière, il se trouve pendant un an sous la férule du 1er sergent Motte.

Le 1er septembre 1950 passe à l'Ecole de Préparation de la Sous-Lieutenance où il y décroche brillamment sa première étoile.

Ses qualités exceptionnelles le font rester à l'Ecole d'Infanterie jusqu'en 1964 où il y exerce les fonctions d'instructeur.

En 1964, il réussit les examens d'admission à l'Ecole de Guerre et en revient porteur des « foudres de Guerre ».

En 1966, le Capitaine-Commandant BEM Magon revient au 1 Ch A pour y commander la Cie Sp.

Un Breveté d'Etat-Major ne reste pas bien longtemps dans un bataillon et de 1967 à 1969 il se trouve à la 7e Brigade d'Infanterie Blindée et y exerce les fonctions de S3.

En 1969, le Major BEM Magon gravit encore un échelon et devient G3 à la 1re Division.

Le 26 septembre 1972 est nommé Lieutenant-Colonel.

Désigné pour le 1 Ch A est devenu Chef de Corps le 10 novembre.

### Renouvellement des cotisations

Pour les membres de la Section 1 Ch A le CCP est le 822303.

Montant de la cotisation : minimum 70 F à verser avant le 15 janvier.

Les membres des autres sections sont priés de verser au CCP de LEUR section et non pas au N° 822303.

### Distinctions honorifiques

La croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à l'adjudant-chef Doyen; la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne, à l'adjudant Beuche; la Décoration Militaire de 1re Classe au 1er sergent Klein et au 1er sergent Pris; la Décoration Militaire de 2e Classe au sergent H. Lejeune.

Nous les félicitons vivement.

### Mariage

Christian Doyen avec Mlle Madeleine Marly; Lucien Fromont avec Mlle Micheline De Buck; J.P. Glisquet avec Mlle Bernadette Heraut; Claude Delouval, avec Mlle Yvette Pollet.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

### Nominations

Adjudant : Demeyer.

1er sergent-major : Dauge, Brodahl, Charlet, Beyers, Vandeplassche.

1er sergent : Somja, Simon, Van Gysel, Augustin.

Sergent : Van Herck, Haccourt.

Caporal : Krzewinski, Gislain, Bonmarriage, Glisquet, Tettelin, Claude, d'Haevers, Futerko, Vandevyver, Willocq, Lefebvre, Neus, Melardy, Ledieu.

Nous les félicitons vivement.

### Passage

Caporal Degueldre au Sv Place de Spich.



Une partie de la tribune principale.

## Trophée du recrutement

Comme chaque année, le trophée a été remis en compétition.

La 2e Compagnie, qui l'avait obtenu pendant trois années consécutives, (1969, 1970 et 1971) a dû s'incliner devant la compagnie EMS qui totalise 250 membres.

Le lieutenant-colonel BEM Magon a procédé à la remise le 24 novembre.

Nos félicitations chaleureuses à la Cie EMS et tout particulièrement à son dynamique délégué, Jean Talbot, pour cette magnifique prestation.

Le même jour, profitant de l'occasion, le nouveau Chef de Corps a procédé à la remise de la Médaille du Mérite de la Fraternelle à l'adjudant Paquet, au 1er sergent-major Carryn et au 1er sergent-major Colbrant.

Nous les félicitons bien vivement.



Le lieutenant-colonel BEM Magon remet le trophée du recrutement au 1er SM Talbot. Aux côtés de ce dernier les 1er SM Carryn et Colbrant.

## Chez les mécaniciens et les armuriers

Tout en fêtant leur saint-patron (St-Eloi), les mécaniciens et les armuriers du 1er Chasseurs Ardennais ont eu une pensée pour la Cité de l'Espoir.

Une vente de vignettes a permis de récolter 3.200 francs.

Nous les félicitons pour ce beau geste de solidarité envers l'enfance handicapée.

### DECES.

L'adjudant pensionné du Corps des Sapeurs Pompiers de Liège, Van Engels-hoven, père de notre camarade Louis (27, rue Fort de Loncin, 4000 Liège).

Francis Huberty, Caporal de Classe 70 de la 2e Compagnie, tué dans un accident de roulage. (15, faubourg de France, 6830 Bouillon).

Nous prions ces familles durement atteintes de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances sincères et éternelles.

M. LEURIS

### Cotisations

Notre exercice social va du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. Depuis le 1er novembre, on peut donc verser la cotisation de 1973. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2)

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à Bruxelles, le 25 novembre. Le colonel Renson, doyen d'âge, a rendu un vif hommage par motion d'ordre au président national, le félicitant plus particulièrement pour le bulletin trimestriel à propos duquel il ne cesse de recevoir de multiples appréciations flatteuses.

Le Conseil a notamment entendu un exposé de son président sur les problèmes militaires, et plus précisément sur le nouveau plan de réforme de l'Armée, lequel prévoit, en fait, la suppression du 3e Chasseurs Ardennais. Il semble résulter des indications actuellement disponibles que le 3 Ch. A. subsisterait à Vielsalm, jusqu'à implantation d'une brigade retour d'Allemagne dans la nouvelle base projetée au nord de Marche-en-Famenne, mais qu'il serait alors amalgamé au 1 Ch. A. pour ne plus former, avec lui, qu'un seul bataillon de Chasseurs Ardennais.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais n'acceptera pas une telle décision, et elle se battra avec obstination pour la survivance du 3 Ch. A. et son maintien dans la garnison traditionnelle de Vielsalm. Un vaste plan d'action sera mis au point, et dès maintenant, tous les Chasseurs Ardennais doivent agir, par tous les moyens en leur pouvoir, dans le sens de l'objectif précité. Le comité de vigilance, composé du président d'honneur, du président national et des trois administrateurs-conseillers, mettra au point des propositions concrètes.

Le Conseil d'administration a aussi décidé de modifier la formule des congrès nationaux, de manière à laisser plus de place aux retrouvailles de camarades. Cependant, si l'examen des problèmes administratifs sera réduit à la plus simple expression, l'assemblée générale pourra être consacrée à des exposés plus instructifs, tout en ne dépassant pas, en principe, une heure.

Le programme d'ensemble du congrès national qui aura lieu à Athus, le 29 avril 1973, a été présenté et approuvé.

Le Conseil d'administration a encore constaté, à l'issue de l'exercice social 1971/1972 qui a été clôturé le 31 octobre qu'en dépit d'un grand nombre de décès, la situation de la Fraternelle demeure excellente, et que presque toutes les sections avaient encore accru leurs effectifs. Il s'est réjoui aussi du fait que moins d'un mois après la fin de l'exercice, la plupart des sections étaient en règle sur le plan de la trésorerie, des listes de membres, du fichier national, etc...

L'adjudant retraité Tay a été confirmé dans les fonctions de porte-drapeau fédéral, en remplacement du regretté Pierre Thébérath.

Le Conseil a examiné de nombreuses autres questions.

## LA VIE DE LA FRATERNELLE

### Le général BERGILEZ



Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, la nomination au grade de général-major du colonel BEM René Bergilez, qui fut successivement au 1 Ch. A., au 4 Ch. A. et, durant la campagne de 1940, au Bataillon-Moto des Chasseurs Ardennais.

Rappelons aussi que durant la période au cours de laquelle il commanda la 17e Brigade blindée, il a affilié plusieurs de ses unités à des cités ardennaises : Barvaux-sur-Ourthe, Bomal-sur-Ourthe, Durbuy, Hottot, La Roche en Ardenne, Remouchamps et Nassogne. Le général Bergilez est, au demeurant, citoyen d'honneur de quatre de ces cités.

Ajoutons qu'il vient d'être désigné en qualité de commandant opérationnel des Forces de Défense de l'Intérieur.

### SOUTIEN DU BULLETIN

Nous avons reçu depuis notre dernier numéro :

|                                                        |         |
|--------------------------------------------------------|---------|
| Section du Brabant                                     | 4.000 F |
| Section de Houffalize                                  | 1.000 F |
| Section de Huy                                         | 500 F   |
| Cdt e.r. M. Van Melle, Forest                          | 500 F   |
| Mme L. Hovine, Chièvres                                | 290 F   |
| Général L. Champion                                    | 250 F   |
| Fl. Peeters, Bruxelles                                 | 200 F   |
| A. Fourmarier, Bruges                                  |         |
| «Votre bulletin mérite sa place dans une bibliothèque» | 200 F   |
| V. Robert, Linkebeek                                   |         |
| «En hommage au Président national pour son dévouement» | 200 F   |
| Général R. Lecocq, Bruxelles                           | 150 F   |
| Major (R.) R.G. Hürner, Bruxelles                      | 150 F   |
| Mme Thierry, Bruxelles                                 | 150 F   |
| Général Beaupain, Bruxelles                            |         |
| «Merci pour votre beau bulletin»                       | 100 F   |
| M. Bidlot, Waremmé                                     |         |
| «Bravo pour votre belle revue»                         | 100 F   |
| Section Brabant                                        | 100 F   |
| Abbé M. Henry, Jambouge                                | 100 F   |
| Mme P. Lenglez, Tournai                                | 100 F   |
| H. Krutwig, Anvers                                     | 100 F   |
| Colonel Stephany, Bruxelles                            | 100 F   |
| M. Masyn, Bruges                                       | 100 F   |
| M. Wauters, Bruxelles                                  | 100 F   |
| M. Gatelier, Gilly                                     | 70 F    |
| A. André, Polleur                                      | 50 F    |
| Ch. Bellin, Harre                                      | 50 F    |
| A. Deraedt, Bruxelles                                  | 50 F    |
| A. Germain, Bruxelles                                  | 30 F    |
| Total                                                  | 8.740 F |

Notre dévoué Droeshaut a encore recollé 11 abonnements de soutien à ajouter à 8 autres que nous avons omis d'annoncer au dernier bulletin.

A tous, nos vifs remerciements pour ces témoignages de sympathie.

### MANIFESTATIONS 1973

### Congrès national à Athus, le 29 avril

Les dates de plusieurs réunions et manifestations sont, d'ores et déjà, fixées pour 1973. Qu'en les inscrive dans les agendas tout neufs :

- 17 mars — Arlon - Réunion, toute la journée, du Conseil d'administration élargi en assemblée statutaire de l'a.s.b.l. «Fraternelle des Chasseurs Ardennais».
- 29 avril — Athus - Congrès national.
- 12 mai — Vielsalm - Fêtes du 3 Ch. A.
- 20 mai — Bruxelles - Assemblée générale de la Fraternelle du 10e de Ligne.
- 27 mai — Courtrai/Vinkt - Commémoration de la bataille de la Lys.

Nous comptons plus particulièrement sur une participation record à notre congrès national d'Athus. On peut d'ores et déjà s'inscrire dans les sections. Le prix du repas se situera entre 175 et 200 francs.

## LA MARCHE DE LA MORT

La photographie ci-contre, prise à Bornem, montre les Chasseurs Ardennais ayant participé à la Marche de la Mort (cf. notre précédent numéro). Elle nous a été fournie par un milicien aujourd'hui démobilisé et habitant Bruxelles : Michel Passotte. Celui-ci y ajoute le message suivant : «Au nom des cinq miliciens ayant accompli les 100 km de Bornem, je tiens à remercier la Fraternelle des anciens pour l'aide qu'elle a apportée à la Marche de la Mort. Nous nous sommes fait un honneur de porter haut les couleurs des Chasseurs Ardennais, d'une part en réalisant un temps correspondant à celui des mieux entraînés (15 h 30 pour 100 km), et d'autre part, en demeurant tous groupés à l'arrivée pour les moins entraînés (21 h), et ce, grâce au stimulant 1er chef Talbot.»



## Paracommandos et Chasseurs Ardennais

A l'arrivée de la Marche du Souvenir t de l'Amitié, le prix de la Fraternelle, consistant en une reproduction d'un des bas-reliefs du monument de Martelange, avait été remis au régiment Paracommando.

Le 18 octobre dernier, le colonel BEM Legers avait invité le président national à venir fixer lui-même ce souvenir au mur du mess des officiers de son régiment, à la Citadelle de Namur. Ce fut l'occasion d'une charmante réunion de fraternisation, à laquelle avaient bien voulu assister aussi le général Danloy, commandeur des Commandos belges et membre d'honneur de la Fraternelle Ch. A., ainsi que le colonel Lemasson, prédécesseur de l'actuel chef de Corps des Paracommandos et ancien du 20 A. en 1940.

## Le nouveau président de l'O.N.I.G. de la province de Luxembourg, Raymond Reuter, a été installé

Le 5 décembre, au Palais provincial du Luxembourg et sous la présidence de M. Brasseur, gouverneur de la province, en présence du colonel Devos, président du Conseil d'administration, de M. Herman, directeur général, et de nombreuses personnalités parmi lesquelles des officiers supérieurs, le bourgmestre d'Arlon et le commissaire d'arrondissement ainsi qu'également le président du Conseil provincial et des députés permanents, notre ami Raymond Reuter a été officiellement installé dans les fonctions de président du comité provincial du Luxembourg de l'Œuvre nationale des Invalides de guerre.

## Cérémonies

La Fraternelle, par sa section du Brabant, a participé, le 21 octobre, à la fête de la Force terrestre, et le 11 novembre, à la cérémonie nationale d'hommage au Soldat inconnu et aux morts de la première guerre mondiale. A la première manifestation, les Chasseurs Ardennais formaient le groupe « Anciens combattants » le plus nombreux, et des fleurs furent déposées sur la tombe du Soldat inconnu par M. Jean Goffart, vice-président national et président de la section du Brabant, représentant le président national empêché.

## Noces d'or

Le colonel BEM Hre et Mme Jean Borgniet ont fêté, le 16 décembre 1972, leurs noces d'or en famille, avec leurs enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille. Nous les félicitons de tout cœur.

## Le capitaine Cardon à la tête de la Musique de la Gendarmerie

C'est avec le plus grand regret que nous avons appris la nouvelle : le capitaine Roland Cardon, qui fut durant de nombreuses années chef de la Musique dite officiellement FDI, mais plus connue sous le nom de « Musique des Chasseurs Ardennais », a été désigné pour prendre le commandement de la Musique de la Gendarmerie à partir du 1er décembre 1972.

Cette nomination constitue, pour l'incrépété, une promotion particulièrement flatteuse. En revanche, elle représente une perte considérable pour notre Musique, et aussi pour la région d'Arlon, et même tout le Luxembourg car, artiste talentueux, le capitaine Cardon avait fait énormément pour le développement de l'enseignement musical dans le sud de la province. Il était aussi très attaché aux Chasseurs Ardennais, et le restera.

La ville d'Arlon lui a rendu un très chaleureux hommage, notamment à l'occasion de la réception traditionnelle de

la Sainte-Cécile le 23 novembre. Là, pour la dernière fois, le capitaine Cardon fit exécuter, par sa Musique, la Marche des Chasseurs Ardennais qu'aucune phalange ne joue mieux.

Le lendemain, au banquet tout aussi traditionnel de la Sainte-Cécile, la Musique FDI comptait, entre autres, comme invités le colonel BEM Warnauts, commandant le Centre Infanterie/Troupes blindées et la province de Luxembourg, le lieutenant-colonel Crucifix, chef de Corps, et le président national de la Fraternelle.

Le colonel Warnauts fit un vif éloge du capitaine Cardon et de la Musique FDI, et formula, dans des termes élevés, des recommandations pressantes aux musiciens : chercher toujours à se surpasser, à monter dans l'échelle hiérarchique; continuer à apporter un concours si précieux au développement de la musique dans le Luxembourg. Il remit, en partant, des souvenirs au nom de la pro-

vince de Luxembourg et à titre personnel.

Le président national prit également la parole pour rendre hommage au chef de Musique. Il souligna notamment qu'apparemment, la Gendarmerie s'était aperçue que le meilleur moyen de s'emparer des FDI était de commencer par enlever leur chef d'orchestre. Il remit au capitaine Cardon une reproduction grand format de notre insigne en bronze, monté sur bois. Le président souligna aussi que la Fraternelle défendrait l'existence et le maintien à Arlon de la Musique militaire portant le baret vert avec autant de détermination qu'elle le fera pour le 3 Ch. A. à Vielsalm.

Atmosphère des plus sympathiques et des plus animées, comme il se doit, car les musiciens s'y connaissent en... musique. Nous avons été heureux de retrouver, dans cette réunion amicale, plusieurs anciens qui faisaient partie de la Musique des Chasseurs Ardennais avant la guerre.

## GOUVY :

## Remise d'étoiles et de galons à des C.O.R. à des C.S.O.R.

Sous un soleil éclatant, une belle cérémonie a eu lieu à Gouvy, le 27 octobre dernier, à l'occasion de la fin de session des candidats officiers et sous-officiers de réserve de l'Ecole d'Infanterie. Beaucoup de monde pour accueillir les détachements, la Musique FDI étant évidemment de la partie.

Parmi les présents, signaux notamment le colonel Derille, commandant l'EI, qui présidait la manifestation avec, du côté militaire, le colonel Oldenhove de Guertechin, le colonel de Gendarmerie Defèche, les lieutenants-colonels Crèveœur et Detrembleur, et côté civil, le sénateur Conrotte représentant le gouverneur de la province, MM. Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm, Lion, commissaire d'arrondissement à Bastogne, Hoen, commissaire d'arrondissement à Saint-Vith, Hubert, président national de la Fraternelle, André, vice-président national et président de la section de Houffalize, Ricaille, secrétaire de ladite section, et de nombreux anciens.

Il y eut des discours du colonel Derille et de notre camarade Wigny, bourgmestre de Limerlé, qui parla en français, en néerlandais et en allemand : un bel exploit. Au passage, le maire de Limerlé demanda aux parlementaires présents de défendre avec la plus grande énergie le maintien du 3e Chasseurs Ardennais à Vielsalm. Il y eut ensuite une réception avec remise de cadeaux-souvenirs.

## Retraite

L'adjudant Jules Adam, commandant la brigade de Gendarmerie de Martelange, a pris sa retraite. Nous la lui souhaitons des plus heureuses. Il était... presque des nôtres car nous l'avons vu tant de fois parmi nous, diriger avec calme et maîtrise le service d'ordre, à l'occasion de nos multiples manifestations.

## Naissance

Notre ami Joseph Baudoin, grand mutilé de guerre et secrétaire-trésorier de la section d'Erezée, est grand-père pour la deuxième fois. Sa fille, qui habite Liège, a, en effet, donné le jour à un nouveau gros garçon, le 29 septembre dernier. Proficitat, et tous nos vœux.

## Mariage

Le samedi 23 décembre 1972 a été célébré, à Binche, le mariage de Mlle Véronique Lefèvre, pharmacien UCL, avec M. Daniel Eloy, licencié en administration des entreprises ULG, sous-lieutenant de réserve au 1er Chasseurs Ardennais (1970-1971). Tous nos vœux de bonheur.

## Décès

A la mi-novembre, est décédé en la maison de retraite de Rouvroy, à l'âge de 73 ans, l'abbé Pierre Dackweiller, ancien vicaire de Saint-Donat à Arlon, puis curé de Fouches pendant trente ans. Il avait été aumônier du 2e bataillon du 1 Ch. A. en 1939-1940.

Mgr Musty, qui présidait la cérémonie des obsèques, rappela que la famille Dackweiller avait offert trois frères prêtres à l'Eglise : outre Pierre, feu Albert qui fut curé de Wisembach, et Louis, ancien curé de Radelange.

## Le lieutenant général Eyckmans n'est plus

Le lieutenant général e.r. Pierre Eyckmans est décédé à Spa, le 31 octobre 1972. Le défunt avait eu une carrière particulièrement brillante. Né à Binche le 3 janvier 1899, il s'était engagé, en septembre 1906, au régiment des Grenadiers : il fit tous ses grades dans cette unité pour être nommé sous-lieutenant le 27 décembre 1911. En juin 1914, il passait au 9e régiment de Ligne avec lequel il fit toute la guerre 1914-1918, qu'il termina comme capitaine en second, étant nommé capitaine-commandant en décembre 1918. Il fut ensuite élève à l'Ecole de Guerre où il conquit le titre de breveté d'Etat-major, puis passa à la 11e Division, à l'Etat-major de l'Armée d'occupation en 1923, au 3e Corps d'Armée en 1925; la même année, au 7e régiment de Ligne où il se trouvait encore quand il fut promu major, le 26 juin 1929.

Après avoir été, pendant un an, au 1er Chasseurs à Pied, il fut désigné, en février 1934, pour prendre le commandement du Bataillon cycliste de VC à Vielsalm, et quand, en septembre 1934, fut formé le 3e groupement mixte des Chasseurs Ardennais, il garda le commandement du Bataillon cycliste jusqu'en décembre 1936, date à laquelle il fut désigné comme délégué de la Défense nationale auprès du ministre des Transports. Lieutenant-colonel le 26 juin 1937, il fut, en mars 1938, attaché au secrétariat de l'Etat-major de l'Armée Promu colonel le 26 septembre 1939, il fut attaché au Grand quartier général à partir du 14 janvier 1940 : il était adjoint au commandant de l'Armée, et fut notamment désigné pour assister le roi Léopold à la conférence d'Ypres le 21 mai 1940, où les Français conseillèrent que l'Armée belge se repliât aussitôt sur l'Yser, ce que le Roi refusa.

Le colonel Eyckmans fut prisonnier de guerre pendant cinq ans, et nommé général-major avec effet rétroactif à la date du 26 septembre 1944. Pensionné le 1er avril 1946, il fut nommé lieutenant général de réserve le 26 juin 1947, et la date du 31 mars 1950, cessant de faire partie de la réserve, autorisé à garder son titre de Lieutenant général. Titulaire de huit chevrons de front, de la Croix de Guerre 1914-1918 avec deux palmes et deux lions, le lieutenant général Eyckmans était aussi grand officier de l'Ordre de Léopold, et grand officier de l'Ordre de la Couronne C'était une forte personnalité, un homme de caractère qui, par exemple, en 1945, refusa de réceptionner pour l'Armée belge sept à huit mille camions que voulait lui vendre l'Armée britannique, alors qu'ils étaient en pitieux état, venant d'El Alamein.

Le lieutenant général Eyckmans était fort attaché aux Chasseurs Ardennais auquel il fut un des premiers officiers supérieurs à appartenir, dès leur création. On le voyait régulièrement aux fastes et autres cérémonies du 3 Ch. A. Il était homme charmant, de relations très agréables.

Ses obsèques ont été célébrées à Spa le samedi 4 novembre, en présence notamment le colonel BEM Marlière, commandant militaire de la province de Liège, et du lieutenant-colonel BEM Detrembleur, commandant le 3e Chasseurs Ardennais. Les honneurs militaires étaient rendus, à sa demande, par un détachement du 3 Ch. A. commandé par le major Engels. Notre Musique FDI participait également à la cérémonie, ainsi que le drapeau de notre section de Vielsalm.

Nous renouvelons à Mme Pierre Eyckmans et à ses enfants les condoléances émuës des Chasseurs Ardennais.

## Adieu au lieutenant général Eyckmans

par le général CHAMPION

Tous les anciens du Bataillon des Unités Cyclistes Frontières de Vielsalm auront appris avec chagrin la disparition du lieutenant général e.r. Pierre Eyckmans, décédé à Spa le 31 octobre dernier, et qui fut leur premier chef de 1934 à 1937.

Officier dès avant la Première Guerre Mondiale, il y démontra ses grandes qualités de conducteur d'hommes, notamment lors des combats de Merkem en 1917. Sa conduite et celle de sa Compagnie y furent telles que, le capitaine Eyckmans ayant été grièvement blessé, et brûlé aux yeux par des gaz d'ypérite, ce fut la Reine Elisabeth qui vint elle-même à son chevet, à l'Hôpital de La Panne, pour lui apprendre que les médecins désespéraient de lui sauver la vue. Le pronostic de la Faculté se révéla heureusement trop pessimiste et, après quelques mois, le capitaine Eyckmans put recouvrer la vue.

En mars 1934, le major BEM P. Eyckmans, alors en service au 1er Régiment des Chasseurs à Pied, sera parmi les tous premiers officiers qui répondirent à l'appel adressé aux cadres de l'Infanterie pour la constitution des unités Cyclistes Frontières. C'est ainsi qu'il y prit le commandement du Bn. U. Cy. F. Vielsalm, dont il fit l'unité d'élite qui s'intégra par la suite au 3e Groupement mixte de Chasseurs Ardennais (devenu à son tour le 3e Régiment Ch. A.). Après avoir rempli les fonctions d'officier supérieur adjoint chargé de la mobilisation à 3 Ch. A., le colonel BEM Eyckmans se vit appelé à l'Etat-Major général où il était en fonctions lors de la campagne de Belgique en 1940.

Ayant atteint l'âge de la retraite peu de temps après sa rentrée d'une captivité de cinq ans, le général Eyckmans compta parmi les fidèles de la Fraternelle des

(Fin page suivante)



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Le capitaine R. Cardon et ses musiciens lors du vin d'honneur de la Sainte-Cécile.

# Le lieutenant général TRIEST

Le lieutenant-colonel Guy Weber nous adresse l'émouvant article que voici, à la mémoire du lieutenant général Paul Triest, ancien commandant de l'Ecole des Cadets et, en 1940, du 7<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais :

Un grand fantassin vient de disparaître. Voir, le long de cette Meuse qu'il aimait tant, le lieutenant général Paul Triest s'est endormi dans le Seigneur le 1 août 1972.

Beaucoup de généraux s'en vont, provoquant l'émotion que peut créer l'importance de leur grade ou une réputation tyrannique, dont ils s'enorgueillissent vainement. Peu d'entre eux laissent une œuvre. Le général Triest n'est pas de ceux-là. Comme commandant de l'Ecole des Cadets, il a forgé le moule qui, dans cette « Fabrique d'Officiers » devait enfanter un esprit. Celui-ci s'appelle SERVIR.

Ne nous étendons pas sur une carrière que l'on peut présenter schématiquement comme suit :

- Né à Ixelles, le 17 décembre 1909.
- Engagé volontaire à l'Ecole des Cadets le 18 décembre 1906.
- Entré à l'Ecole Militaire le 28 octobre 1908.
- Sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> Chasseurs à pied le 26 décembre 1910.
- Major, commandant l'Ecole des Cadets en 1932.
- Colonel, commandant le 7<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais en 1940.
- Général-major, commandant le Centre d'Instruction en 1944.
- Inspecteur général de l'Infanterie et des Blindés en 1947.

Voilà pour la fiche biographique que le service de la Matricule passe au Musée de l'Armée.

Mais l'important est de savoir si l'intéressé, au cours de son service actif, a été amené à faire un choix et si ses options lui ont valu la confiance de ses subordonnés. Par trois fois, dans sa vie d'officier, Paul Triest s'est révélé « premier de cordée ».

En août 1914, le lieutenant Triest est en stage dans l'arme du Génie et la déclaration de guerre le trouve sur la brèche : Meuse. Il est responsable de la démolition d'un pont de bateaux, à Wépion. Pour couvrir la retraite des éléments de la 4<sup>e</sup> Division d'Armée, il fallait que quelqu'un se dévoue. Aucun dessin n'est nécessaire pour pouvoir que celui qui fait sauter le pont reste le dernier.

Cet acte de bravoure lui vaudra la croix de Guerre mais quatre ans de captivité, puisqu'il tomba blessé aux mains de l'ennemi.

En 1924, cet homme en pleine force de l'âge se trouve veuf avec quatre enfants. Il décide de se consacrer entièrement à l'éducation de ceux-ci. Dans cet esprit, il accepte le commandement de l'Ecole des Cadets, en 1932. L'établissement se trouve aux mains d'un « moine-soldat ».

Il s'enorgueillissait vraisemblablement comme Cyrano de s'entendre surnommer

« Le Pif ». Haulain, glacial, le regard d'acier : il nous terrorisait. Mais sa taille et son attitude cachaient un cœur d'or et un dévouement de tous les instants.

Il donnait des leçons particulières de mathématiques, le dimanche matin, aux potaches retardataires dont j'étais. Il ne trahissait pas les chahuts qu'il découvrait, seul, après « l'extinction des lumières » dans des dortoirs qui auraient dû ressembler à des morgues. Il n'employait pas les joutes pratiquées dans les portes des salles de cours et destinées à épier « les enfants de troupe ». Enfin, aux rares instants de fastes de notre vie d'étudiants militaires, il avait un langage convaincant. Sa philosophie du civisme a contribué pour une large part, à la présence belge dans le camp des vainqueurs de 1945.

Le 10 mai 1940, en dehors de tout encadrement, dans la cohue du départ vers nos unités respectives, il fit former le carré aux Cadets dont le plus vieux comptait 18 ans. Suprême honneur réservé aux seuls officiers, il envoya Camille Pirsoul et Jean Vermaelen chercher le drapeau de l'Ecole. Il nous fit lever la main droite pour jurer de faire « tout notre devoir ».

Gustave Masset est mort sous la hache de ses bourreaux de Cologne. Nicolas et Bollen ne sont pas revenus des camps de concentration. D'effroyable est tombé à Abbeville... pour citer les morts il faudrait relever les sacrifices de dix promotions.

La débâcle emporte le colonel Triest et son régiment à Pont Saint-Esprit. La Belgique capitule, la France demande un armistice, les Allemands se préparent à franchir la Manche : il faut avoir vécu cette époque pour en comprendre la désespérance.

Alors que le gouvernement belge a décidé de la dissolution du Corps d'Armée stationné en France, le colonel Triest démobilise son régiment mais passe lui-même aux services de Rapatriement à Bourg-en-Bresse. N'était-il pas logique que quelqu'un ayant fréquenté les camps de prisonniers de 1914 à 1918, soit méfiant en 1940 ?

Les derniers Cadets démobilisés repassent chez lui en bon ordre. Le 4<sup>e</sup> Régiment de Carabiniers lui envoie ses dernières ovalettes en fin août 1940. C'est probablement la conscience pleine de doutes qu'il nous a personnellement conduits à la ligne de démarcation, sur le pont de Châlon-sur-Saône. L'officier allemand qui nous réceptionna, lui déclara : « Morgen, in Brussels ». Et ce furent les Stalags 211 et 212.

D'aucuns ont cru pouvoir reprocher au commandant de l'Ecole des Cadets, de leur avoir conseillé de rentrer en Belgique, ou de ne pas les avoir aiguillés vers la liberté. N'oublions pas que le gouvernement de Limoges, le Corps d'Armée belge du sud de la France et même l'Ecole de Pilotage belge évacuée à Oujda, au Maroc, ont « obéi aux ordres ». Il faut se remémorer dans l'ambiance de l'époque et avoir vécu la « Débâcle de 40 » pour comprendre les drames que connurent certaines consciences.

Le colonel Triest de l'époque était si convaincu du sens du devoir, qu'il ren-

voya ses propres enfants en pays occupé. Mais nous sommes personnellement reconnaissant au disparu, d'avoir tout mis en œuvre pour nous faire repasser dans l'autre sens, dans les mois qui suivirent.

Sa propre évasion est une histoire, et lorsqu'il devint Directeur au ministère de la Défense nationale à Londres, il ne cessa de prodiguer son aide à ceux qui le suivirent.

Il faut avoir connu les heures de tiraillement, voire les déchirements qui se produisaient parfois au sein des Forces belges de Grande-Bretagne, pour témoigner de la pureté des intentions du colonel Triest.

En juillet 1943, alors que nous lui écrivions de Lisbonne que certaines autorités nous destinaient au Congo, il nous écrivait impérativement : « Votre devoir est en Grande-Bretagne ».

Il est de ceux qui, avec les colonels Devaux et Piron, mirent tout en œuvre pour que les troupes belges trouvent leur place dans les combats du débarquement. Et ils y réussirent.

Par hasard ou par affection, nous avons conservé des lettres qu'il adressait à ses ovalettes dans des OCTU (Officiers Cadet Training Units) en Grande-Bretagne. Ce sont des documents de fidélité à la Monarchie, de patriotisme vibrant, de désintéressement et d'exhortation au combat.

Dès la libération du territoire, il fut désigné comme Commandant supérieur des Centres d'Instruction et en 1947 il devint Inspecteur Général de l'Infanterie et des Blindés avec tout le prestige que lui donnait son passé irréprochable.

Toute carrière d'officier est marquée par un grand ancien. Des promotions entières ont suivi des « Maîtres » par fidélité à une forme de pensée militaire, à un idéal concrétisé par une personnalité. Certains « porte-drapeau », quels que soient leur numéro de sortie de l'Ecole Militaire ou leur ancienneté dans l'annuaire, incarnent le métier avec tant de foi et d'ardeur qu'ils entraînent dans leur sillage les contemporains qui cherchent leur voie au gré des vents. Le lieutenant général Paul Triest était de ces chefs de file. Il a bien mérité de la Belgique.

Guy WEBER

## Adieu au lieutenant général Eyckmans (Début page précédente)

Chasseurs Ardennais et ne cessa jamais, jusqu'en cette année 1972, de manifester une sympathie agissante au 3<sup>e</sup> Régiment Ch. A. en même temps qu'à la ville de Vielsalm où il avait amené, en septembre 1934, le premier bataillon au bérêt vert qui y tiendrait bientôt garnison.

Les anciens du Bn. U. Cy. F. Vielsalm, comme d'ailleurs tous ceux qui l'ont connu tant au 3<sup>e</sup> Ch. A. qu'au cours de sa longue et brillante carrière, garderont pieusement le souvenir de la haute et belle figure d'un soldat qui fut toujours, et en toutes circonstances, un exemple et un guide.

## DANS NOS SECTIONS

### BERTRIX

#### DECES

Au moment où nous préparions à mettre sous presse, nous avons appris avec peine le décès, survenu à Libramont le 12 décembre, de notre camarade Henri Lamouline, secrétaire communal de Saint-Médard. A sa femme et à ses quatre enfants, nous adressons nos sentiments de condoléances émuës.

La Fraternelle présente ses vives condoléances à la famille de Marcel Lebrun, membre de la sous-section de Saint-Médard.

#### Banquet annuel

Le banquet annuel de la Fraternelle régionale de Bertrix, agrandie depuis peu d'une importante sous-section à Bouillon, aura lieu en 1973, le samedi 3 mars à 20 heures.

A la carte, un menu « sensas », et pour agrémenter la soirée, en plus d'un bon orchestre... il y aura du spectacle.

#### Congrès des P.G.

En 1973, Bertrix accueillera dans ses murs le congrès provincial des anciens prisonniers de guerre. Nous demandons à tous les Chasseurs Ardennais ex-PG d'être présents à cette importante manifestation. La section locale des PG a déjà pris ses dispositions pour pouvoir servir cinq cents couverts, et à Bertrix... on mange bien.

#### Rappel

Les membres qui souhaiteraient voir insérer dans cette rubrique des avis relatifs à leurs événements familiaux doivent s'adresser au président ou au secrétaire, qui feront le nécessaire.

#### Union des Groupements patriotiques de Bertrix

L'Union des Groupements patriotiques rappelle à toutes les personnes qui ont une activité patriotique reconnue, qu'elles doivent s'affilier à l'une de ses associations. Celles-ci informent les ayants-droit et leurs familles :

- 1) que les services sociaux qu'elles ont créés ne peuvent intervenir qu'en faveur des affiliés en règle de cotisation auprès de l'une d'entre elles;
- 2) que les drapeaux ne peuvent assister aux funérailles que de ces mêmes affiliés et qu'il sera inutile de les demander en cas de non affiliation.

#### Renseignez-vous :

- a) si vous êtes Croix du Feu : à la Fédération des Croix du Feu, chez J. Rennesson, rue de la Brasserie;
- b) si vous êtes Déporté 1914-18 : à la F.N.D., chez C. Danois, rue des Déportés à Bertrix.
- c) si vous êtes Ancien Combattant 1914-18 ou 1940-45 ou avez fait partie d'un mouvement de résistance : à la F.N.C., chez Ed. Grosjean, rue de la Gare à Bertrix;

- d) si vous êtes Invalides de Guerre : à la F.N.I., chez Firmin Pignolet, rue de Blézy à Bertrix;

- e) si vous êtes Prisonnier de Guerre : à la F.N.A.P.G., chez J. Delogne, 18, rue de Renaumont à Bertrix;

- f) si vous êtes Prisonnier Politique reconnu : à la C.N.P.P.A., chez André Maquet, Grand-Place à Bertrix;

- g) si vous êtes Ancien Combattant et Chasseur Ardennais : à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, chez Emile Colson, Grand-Place.

### BRABANT

#### HOMMAGE A GEORGES BODSON

Le 24 septembre, voyage à Bellefontaine, Avioth et Orval que nous décomposons en trois parties :

1<sup>re</sup> partie : hommage à la tombe de Georges Bodson à Bellefontaine.

Nous avions heureusement choisi le bon jour car c'est par un soleil resplendissant, qui d'ailleurs nous suivra toute la journée, que notre transport au complet a quitté Bruxelles pour une longue randonnée à travers l'Ardenne et la Gaume. Après l'arrêt « café » habituel à Marche, nous étions déjà avant les 11 heures à Bellefontaine où régnait le grand calme des petits villages ardennais. Cependant, nos présidents, trésoriers et leurs dames étaient déjà sur place ainsi que les délégations des sections voisines de notre Fraternelle et celle des Anciens combattants, prisonniers et déportés de Bellefontaine-Lahage. A la sortie de la messe, vers 11 h 30, un cortège ne comprenant pas moins de cinquante « Bérêts verts », les autorités communales conduites par M. le bourgmestre Lahure, la foule des habitants et précédée d'une dizaine de drapeaux s'est dirigé vers le cimetière tout proche où repose notre ami Bodson. C'est au pied de sa tombe que le président Goffart, avec, à ses côtés, Mme Bodson très émue — nous l'entendons — rappela dans un bref discours combien la Fraternelle devait à notre ami trop tôt disparu et précisa que le geste d'aujourd'hui était un témoignage de notre reconnaissance. Il remercia l'assistance de s'être si étroitement associée à cet hommage. Après le dépôt de la stèle ornée de la hure, ce fut la sonnerie Aux Champs ! qui retentit dans le grand silence. Enfin, le cortège se retira non sans avoir marqué un arrêt de recueillement sur la tombe de deux anciens combattants du village; nous rendons ainsi l'hommage témoigné à l'un des nôtres. A leur local, les anciens combattants nous offrirent le verre de l'amitié et ce fut l'occasion des remerciements réciproques de Mme Bodson, du bourgmestre, des anciens combattants et enfin du président Goffart pour l'accueil vraiment fraternel qui nous avait été réservé. Nous avons fait aussi la connaissance du chef d'école M. Louis Richard, à qui nous devons un grand merci pour le beau reportage de notre visite dans « l'Avenir du Luxembourg » du 29 septembre. Nous avons également retrouvé un camarade, le major aviateur Van Molket, flamand d'origine, retraité dans le gentil village de Bellefontaine... que nous quittons avec un peu de retard sur le timing prévu (il s'accrochera encore dans la suite) pour nous rendre à Meix-devant-Virton et « continuer » la 2<sup>e</sup> partie de notre voyage... au restaurant « Le Pin Bec », où un bon déjeuner de quarante-huit couverts (exactement) fut servi dans une atmosphère

phère haute en décibels et pleine de cordialité. La caisse de la section s'était fendue (le cœur serré, Trésorier ?) pour nous offrir l'apéritif. Merci Albert.

3<sup>e</sup> partie : touristique et « culturelle » puisque le mot est à la mode.

A Avioth. Très impressionnante cette cathédrale par son isolement, son style, son imposante finesse et malheureusement par son état de délabrement. On y travaille, mais... Nous sommes arrivés à la fin d'un office dit à l'intention de nombreux pèlerins luxembourgeois. Nous avons écouté ensuite les explications très détaillées d'un érudit ecclésiastique-guide et nous avons fait le tour de l'édifice sur la pointe des pieds un peu trop vite à notre gré mais il fallait rejoindre notre car pour continuer notre route vers...

Orval. où beaucoup de monde avait comme nous profité du beau temps pour faire une promenade touristique. Mais l'heure des visites guidées étant passée, nous avons dû limiter la nôtre à un tour des ruines de l'ancienne abbaye, à l'envol de cartes-vues, à quelque achat ou à prendre une bière. Après une journée aussi bien remplie — la partie touristique ayant été un peu sacrifiée faute de temps — nous avons pris le chemin du retour coupé de deux arrêts pour complaire à la majorité de nos passagers. Il était près de 22 h 00 quand nous avons été déposés à notre point de départ, un peu fatigués mais contents.

Le 5 octobre, à Wize.

Une trentaine de nos membres, président en tête, avaient décidé d'aller passer la soirée aux Wizez Oktoberfesten.

C'est une image réduite des festivités munichoises. Nous avons été bien accueillis aux différents stands : Brouwershuis, Feller et la Confrérie du maïs, etc... Beaucoup de bière et de vin à déguster, des majorettes très articulées, de la musique Oberbayer à gogo de la danse et... le temps passe vite. Vers 23 h 30, repli stratégique des participants(es) qui s'étaient bien amusés (ées), et qui remettront ça l'année prochaine.

#### BAL DE LA HURE : LE 3 MARS 1973

C'est une soirée que vous devez absolument réserver. Les préparatifs vont bon train; nous en reparlerons.

#### Renouvellement des cotisations pour l'exercice 1973.

Revoiyons les catégories et les montants.

- Membres effectifs, adhérents et honoraires : 70 F minimum.
- Membres protecteurs : 100 F minimum.

Pour les détails, revoyez s.v.p. le bulletin n° 90, 2<sup>e</sup> Trim. 1972, page 6. Mais pour simplifier tout, versez, dès maintenant, 100 F minimum au C.C.P. 35.22.42 de la Fraternelle Chasseurs Ardennais, Section Erabant, 1040 Bruxelles. Notre trésorier, Albert Gustin, vous fera parvenir aussitôt votre nouvelle carte de membre.

L'abonnement de soutien, pour les non-membres, donne droit aux quatre numéros du bulletin « Le Chasseur Ardennais » mais PAS aux circulaires qui sont réservées aux membres de la section. Coût de l'abonnement 50 F à verser au C.C.P. 2133.93 « Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles.

#### DIVERS

La naissance d'une fille Patricia, le 11 octobre 1972, dans la famille Di Michel-Huppert. Cet événement fait du président Maurice Huppert un heureux grand-père pour la 4<sup>e</sup> fois. Nous félicitons les parents et grands-parents et nous souhaitons le bonheur sur terre au nouveau-né.

Le décès de M. Charles Dreesbeek, 130, rue L. Richard Van de Velde, à Schaerbeek. Malgré l'annonce tardive, trois membres du Comité ont assisté aux funérailles le 10 novembre. Nous remercions la famille du membre défunt nos sincères condoléances.

## HOUFFALIZE

### NOTES DU PRÉSIDENT

Au moment où l'on parle de supprimer le 3e Chasseurs Ardennais, plus que jamais nous devons maintenir la cohésion entre tous les anciens et ne former qu'un seul bloc. Montrons que nous sommes fiers d'avoir appartenu à ces régiments qui se sont illustrés durant la campagne des 18 jours.

Coffrés de notre béret vert, assistons à toutes les réunions et manifestations, sans oublier les funérailles des anciens. Souvenons-nous de la Fraternelle et n'oublions pas que l'union fait la force !

### COTISATIONS

Au moment où vous recevez ce bulletin, beaucoup d'entre vous auront réglé leur cotisation pour 1973 par l'intermédiaire des délégués régionaux, et nous en remercions. Malheureusement, nous n'avons pas de délégué dans chaque localité (nous en avons publié la liste dans notre revue « Le Sanglier »).

Aux anciens qui habitent dans une région non représentée, notamment aux isolés, nous leur demandons de bien vouloir verser leur cotisation au C.C.P. n° 621.37 de la section. De la sorte, ils nous épargneront de leur porter en compte les frais de recouvrement exigés pour la présentation postale des quittances.

En parlant de C.C.P., nous nous permettons d'insister sur le numéro qui nous a été attribué et qui est donc le seul valable pour que nous entrons en possession de l'argent que vous nous destinez. C'est le 7621.37 libellé comme suit : Fraternelle des Chasseurs Ardennais à Houffalize.

### RECEVES

La liste de ceux qui nous ont quittés continue, hélas, de s'allonger. Au cours des deux derniers mois de l'année sociale 1972, nous avons perdu dix anciens frères d'armes, ce qui porte à 32 le total des décès de l'année. Ce sont : Yvan Dodson, de Houffalize; René Beaudoin, de Houmart; Georges Lambert, de Mirwart; Emile Gosset, de Tellin; Antoine Cornet, de Verlaine; Albert Cornet, de Chevetogne; Julien Istasse, de Houdrémont; Lucien Beaudoin, de Libramont; Eugène Lardot, de Borlon, et Paul Safer, de Rochefort. Le nouvel exercice, qui a débuté le 1er novembre, a déjà enregistré le décès du camarade Emile Evrard, de Tellin.

A toutes ces funérailles, la section était représentée par une délégation avec drapeau.

Aux familles endeuillées, nous réitérons nos plus vives condoléances.

### MARIAGES

Nous avons été avisés que s'étaient unis par le mariage :

- M. Yvon Bourguignon (fils de M. Auguste Bourguignon), de Louette-St-Pierre, et Mlle Marie-Claude Laurencis, de Bièvre;

- Mlle Marie-Claire Lambay (fille de M. Elle Lambay), de Borlon, et M. Willy Fripiat, de Bas-Oha;

- M. Pierre Philippe (fils de M. Joseph Philippe), de Chanly, et Mlle Chantal Evrard, de Jemelle.

Aux heureux parents vont toutes nos félicitations. Quant aux jeunes époux, nous leur souhaitons bonheur et prospérité.

## Borlon

### MARIAGE

Le samedi 23 décembre a été célébré, à Borlon, le mariage de Mlle Marie-Claire Lambay, de Borlon, avec M. Willy Fripiat, de Bas-Oha. Mlle Lambay est la fille d'un ancien du 3 ChA, agent des IT à Huy, et de Mme Lambay.

Au jeune couple, nos meilleurs vœux de bonheur et nos félicitations aux parents.

### DECES

Le 21 octobre dernier, est décédé inopinément à l'âge de 59 ans, M. Eugène Lardot, ancien du 3 ChA, ancien prisonnier de guerre et invalide.

M. Lardot était secrétaire de la section des Combattants et Prisonniers de guerre de Borlon-Oneux depuis 1945. A ses deux fils et à sa famille, nous renouvelons l'expression de nos sentiments de condoléances affligées.

## HUY

Le 15 novembre sans les groupements patriotiques

Suite à une initiative prise par notre section régionale de la Fraternelle, le comité de coordination des associations patriotiques hutoises a décidé de fixer une attitude commune en ce qui concerne la célébration de la fête de la Dynastie, à savoir : en guise de protestation contre l'éviction des soldats en armes des églises, de s'abstenir de participer. Les représentants du groupement patriotique de Huy sont demeurés sur le parvis de la collégiale, avec leurs drapeaux. La décision avait été prise à l'unanimité.

## LIEGE-VERVIERS

Nous rappelons à nos membres que suite au décès de G. Duron, le comité de la section a été réaménagé, vous trouverez l'adresse des membres de ce comité en page 2 du présent bulletin.

### Nouvelles des nôtres

Notre ami Léon Halleux, ancien portedrapeau du 3e ChA, a eu la douleur de perdre son épouse. Nous avons présenté au nom de tous nos fraternelles condoléances.

Nous avons enregistré la naissance d'un petit Christophe au foyer de M. et Mme Joseph Compère-Spenceux. Nos plus sincères et amicales félicitations ainsi qu'aux grands parents M. et Mme Hubert Compère, également membre de notre section.

Notre camarade Georges Robette, ancien du 20A de 1940, s'est vu attribuer le décoratif Industriel de 1re classe pour 25 années de présence dans l'usine où il est chef-magasinier, à lui aussi, fraternelles et sincères félicitations.

## NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

Félicitations à notre secrétaire-trésorier.

M. François Hannick, de Neufchâteau, secrétaire-trésorier de la section, vient d'être réélu à l'unanimité en qualité de président de la Chambre des Métiers et Négoces de la province de Luxembourg.

Nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de succès.

La section de Sainte-Marie-Chevigny.

Cette section locale, dont s'occupe avec dévouement notre camarade René Poirier a été durement éprouvée au cours de l'exercice écoulé : trois de ses membres sont décédés, le premier, Jean Lesgardeur, le 3 décembre 1971; les deux autres à huit jours d'intervalle, François Maquet, de Sainte-Marie, le 12 octobre et Joseph Desmunt de Widenmont, le 18 octobre 1972. Ce dernier est mort à Bastogne, en plein déjeunier lors de la journée des handicapés à laquelle il prenait part; François Maquet est lui aussi décédé inopinément alors qu'il était à son travail.

La section régionale était représentée aux funérailles par plusieurs de ses membres et son drapeau.

Aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

### Exercice clôturé.

Vingt-trois nouveaux membres se sont inscrits dans la section au cours de l'exercice 1971-72; il y eut six départs (3 morts et 3 démissionnaires), de sorte que, de 255 membres au 31 octobre 1971, la section passe à 272, un an plus tard.

Au cours de l'exercice écoulé, la section a alloué à plusieurs de ses membres des secours pour un montant total de 8.500 F.

### Premier décès de l'exercice 1972-1973

La section de Neufchâteau-Libramont vient de perdre un de ses membres en la personne de Jean Meinguet de Léglise décédé le 12 nov. dernier. Souffrant depuis quelques années - il ne travaillait plus depuis deux ans - Jean Meinguet a été emporté en quelques heures par un mal qui ne pardonne pas. Né à Bérisménil en 1920, il accomplissait son service militaire au 3e ChA au moment de la guerre, il fit toute la campagne des 18 jours et échappa miraculeusement à la captivité. Marié en 1942, le défunt eut 5 enfants, dont le plus jeune n'a que 8 ans.

Nombreuse assistance à ses funérailles, le mercredi 15 novembre avec participation de plusieurs anciens Chasseurs ardennais et du drapeau de la section.

A Mme Meinguet et à ses enfants, la Fraternelle présente ses condoléances émuës.

## Appel aux espérantistes

Appel à tous les Bérêts Verts espérantistes : si vous avez des connaissances, même élémentaires, de l'espéranto et que vous désirez créer un nouveau lien entre les Chasseurs Ardennais, adressez-vous à Germain Piriot, Torhoutsteenweg 17, 8400 Ostende.

## LES DEUX

## ALBERT

## LECLÈRE

Un des premiers Chasseurs Ardennais cités à l'Ordre du jour le 10 mai 1940, sinon le premier, fut un pointeur de la Cie 4/7 du 2e Chasseurs Ardennais qui, à l'est de Bastogne, sur la route de Clervaux, dans la matinée du 10 mai, mit hors combat, en quelques minutes, cinq blindés allemands. Son nom : Albert Leclère.

Beaucoup d'entre nous l'identifiaient comme étant l'actuel bourgmestre de Bertogne, qui est d'ailleurs membre du comité de la section régionale de Bastogne; or, celui-ci, très honnêtement, a déclaré qu'il appartenait à une autre unité du 2 Ch. A.

Nous avons fait des recherches pour retrouver le second Albert Leclère, et grâce au Service de l'Histoire des Forces armées, nous y sommes parvenus : il habite toujours en sa ville natale, c'est-à-dire Saint-Hubert.

Albert-Marcel Leclère, né à Saint-Hubert le 3 janvier 1920, était soldat milicien de la classe 39. Il appartenait, en mai 1940, à la 11e Cie du 2e Chasseurs Ardennais. Dès le 10 mai au soir, il fut cité à l'Ordre du jour de la 1 D. Ch. A. Voici le texte de sa citation :

« Au cours du premier combat » livré à Bastogne le 10 mai 1940, » avoir mis successivement hors de » combat cinq engins blindés ennemis. »

Il a été cité aussi à l'Ordre du jour de l'Armée et s'est vu octroyer la Croix de Guerre : OJA n° 112, page 89 - Arrêté royal du 21.7.1946, n° 2597 :

« Excellent soldat pointeur de C.47 » plein de sang-froid et de bravoure. » Au cours du premier combat, livré » à Bastogne le 10 mai 1940, a mis » successivement hors combat cinq » engins ennemis. »

A noter que l'autre Albert Leclère qui est né à Bertogne le 7 avril 1917 et qui, soldat milicien de la classe 36 rappelé, appartenait, en mai 1940, à la 4e Cie du 2e Ch. A., fut également un valeureux combattant. Comme son homonyme, il s'est vu octroyer la Croix de Guerre, le bourgmestre de Bertogne a été également cité à l'Ordre du jour de l'Armée :

OJA n° 114, page 118 - AR n° 3465 du 27 janvier 1947

« Au combat de Biesgat, le 28 » mai 1940, s'est offert volontairement pour une patrouille d'attaque, » reuse, tua un servant d'un FM et » fit l'autre prisonnier. »

## LA DÉFENSE DU 3 CH. A.

Lors de leur réunion annuelle du 8 octobre dernier, les anciens officiers du 3e Chasseurs Ardennais ont adressé des télégrammes au roi Baudouin et au roi Léopold pour les assurer de leur attachement, mais aussi leur exprimer l'espoir qu'ils pourront continuer à se réunir, chaque année, dans la garnison qui est celle du 3 Ch. A. depuis sa création. Ils ont aussi envoyé un télégramme au ministre de la Défense nationale pour lui faire part de leurs inquiétudes au sujet « des rumeurs alarmantes relatives à l'avenir de leur régiment ». Ils ont également signalé qu'ils espéraient que « les inévitables économies ne seront pas réalisées par la suppression d'une unité d'élite, au passé glorieux ».

De son côté, la section de Vielsalm, réunie en assemblée extraordinaire, a décidé d'adresser une lettre, pour défendre le maintien du 3 Ch. A. à Vielsalm, à M. Charles Hanin, ministre de la Culture française.

Quant à la section du Brabant qui tenait son assemblée générale le 10 décembre, dans les télégrammes de loyalisme qu'elle a adressés au roi Baudouin et au roi Léopold, elle a exprimé au premier « sa profonde déception à l'annonce de la dissolution prochaine du 3e Chasseurs Ardennais, le régiment de Chabrehez et de Vinkt », et elle a réclamé « son maintien en sa garnison traditionnelle de Vielsalm ». Au roi Léopold, la section du Brabant a fait part « de sa douloureuse émotion, suite à l'annonce de la dissolution prochaine du 3e Chasseurs Ardennais qui s'est illustré sous les ordres de Votre Majesté, notamment à Chabrehez et à Vinkt ».

Un télégramme a été envoyé également à M. Vanden Boeynants, ministre de la Défense nationale : « La section du Brabant de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en assemblée générale, proteste avec énergie, au nom de ses sept cents membres, contre la dissolution du 3e Chasseurs Ardennais; elle réclame le maintien de ce bataillon en sa garnison traditionnelle de Vielsalm ».

A M. Charles Hanin, ministre de la Culture française, le texte suivant a été adressé : « La section du Brabant de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en assemblée générale, demande avec insistance au Ministre Chasseurs Ardennais qu'il use de son influence conjointement avec les autres parlementaires luxembourgeois et amis des Chasseurs Ardennais, pour la survie du 3e Chasseurs Ardennais en bataillon d'infanterie légère et son maintien en sa garnison de Vielsalm ».

## VEUVES D'INVALIDES - PENSIONS DE RÉVERSION

Nous rappelons que depuis le 1er janvier 1972, les veuves d'invalides qui n'ont pu obtenir de pension parce qu'il ne leur a pas été possible de prouver que leur mari était décédé de ses affections causales peuvent obtenir une pension réduite si le défunt avait au moins 30 % d'invalidité pour blessure ou 60 % pour maladie. La pension n'est payée qu'à partir de soixante ans. Pour tous autres détails, voir l'article paru en page 36 du bulletin n° 86.

## INSIGNES MILITAIRES

M. Jacques Champagne, qui vient de publier aux Editions Everling à Arlon, avec M. Jean Mangin, un livre sur les insignes et traditions de l'aviation militaire belge, porte également son intérêt sur d'autres unités. Il recherche tous insignes militaires, de poche et autres, spécialement des Forces terrestres et aérienne et des bataillons de fusiliers de 1944, ainsi que tous autres matériels militaires : fanions, coiffures, casques, équipements, tenues, photos, affiches, etc. de 1830 à nos jours, et plus particulièrement concernant la guerre 1914/1918 et la campagne des dix-huit jours.

S'adresser à M. Jacques P. Champagne, 3 Marché aux Légumes, 6700-Arlon.



## NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires;
- patins à vis;
- patins américains.

Prix de vente au détail : 20 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.





## 3. CHASSEURS ARDENNAIS

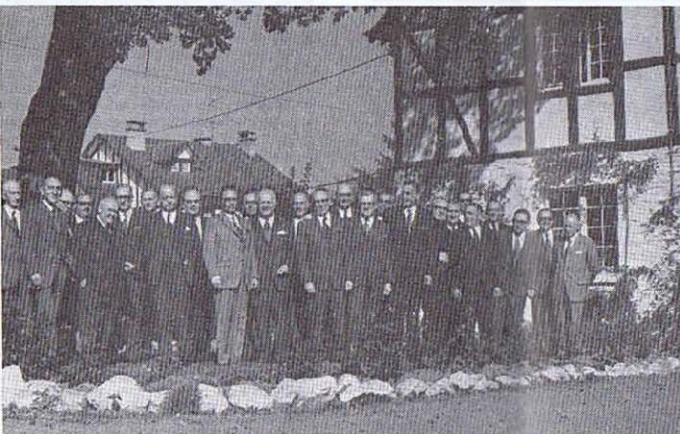
### LES ANCIENS OFFICIERS DU 3 CH. A. SE RETROUVENT...

Discipline, obéissance, respect du grade, courage et dévouement dans le service, de la résistance et du mordant..., telles sont autant de composantes de l'esprit qui régnait au 3 Ch. A. durant la mobilisation de 1939 et la campagne de mai 1940.

Mais, à côté de cela, et à cause de cela, une amitié solide et franche s'est développée à tous les échelons, amitié empreinte de bons souvenirs dont celui surtout d'avoir œuvré et combattu côte à côte pour la défense de la patrie. Ni la

séparation, ni le temps n'ont pu estomper cette amitié, c'est ainsi que les anciens officiers en service au 3 Ch. A. en 1939 et 1940 se sont retrouvés au mess « Le Relais » le 15 octobre dernier.

Nombreux étaient ceux qui ne s'étaient plus revus, ou à peine, depuis la guerre ou depuis la captivité, et les souvenirs jaillissaient de partout dans ces locaux eux-mêmes évocateurs où on se retrouvait « chez soi » et « entre soi » dans une ambiance particulièrement chaleureuse.



Le groupe des anciens officiers.



De gauche à droite, M. et Mme Catia, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur, Mme et le colonel BEM de Saint-Hubert, Mme et le lieutenant Peters.

### UNE DÉLÉGATION

#### DU 3 CH. A. A VENISE

Le 24 septembre « les Alpini » c'est-à-dire les Chasseurs Alpini italiens fêtaient le 100e anniversaire de leur création et le 50e anniversaire de la section de Venise.

Décidés à donner à cette double commémoration tout l'éclat souhaité, les Alpini avaient invité dans un esprit de réelle « Fraternité d'Armes » une délégation de Chasseurs et de soldats de montagne de la plupart des pays d'Europe occidentale.

Le Chef d'Etat-Major de la Force terrestre belge, quoique n'ayant pas de troupes réellement de montagne, se mit en quête d'une unité d'infanterie susceptible de répondre aux critères de « Troupe de Montagne » ; son choix tomba sur le 3e Chasseurs Ardennais, cantonné à Vielsalm, Hautes-Ardenes, qui du coup recevait ses lettres de noblesse d'authentique « Montagnard ».

D'autre part, étant donné que le Congrès des Alpini ou « Europa della Naja Alpina » se tenait à Venise cote Zéro, notre délégation n'eut pas trop de problèmes de conscience ; de toute façon c'est l'esprit qui compte... et pour cela on ne doit rien à personne... On l'a bien constaté lorsqu'au cours d'une démonstration de descente en rappel du Campanille de San Marco (altitude 100 m) le sergent Verly effectua avec quelques Alpini d'élite une descente particulièrement réussie classant avec autorité le 3 Ch A parmi les meilleurs et mettant d'accord une fois pour toutes ceux qui forts en géographie hésitaient sur l'altitude des montagnes belges.

Mais revenons au départ, c'est-à-dire le vendredi 22 septembre à 9 heures à l'aéroport de Melsbree où la délégation du 3 Ch A conduite par son chef de Corps s'envola pour l'Italie en C 119.

Arrivée à l'aéroport Marco Polo, la délégation est accueillie sur le tarmac par une députation d'Alpini particulièrement sympathique, portant au feutre typique de Chasseur, la plume d'aigle insigne des Alpini.

L'organisation est parfaite ; de l'aéroport, nos guides nous conduisent à Venise par la mer, par la vieille route des Galères, nous faisant pénétrer dans la ville par la grande porte, c'est-à-dire le grand Canal...

Rassurez-vous, je ne donnerai pas de la Sérénissime une mathématique description car pas plus que l'on ne décrit Paris ou New York ou Rome, on ne présente Venise, citée plus que millénaire au passé prestigieux, une des plus vieilles métropoles du monde qui a vu naître Marco Polo, Dandalo, la patrie d'artistes comme

le Titien, Véronèse, le Tintoret, de musiciens comme Vivaldi, d'auteurs comme Goldoni ou d'aventuriers comme Casanova et j'en passe...

On ne peut plus décrire une ville qui, au long des siècles, a vu défiler tout ce que l'humanité a compté de célébrités, qui a servi de décor à tant de récits, d'aventures, de romans, de films, bien que tout qui arrive à Venise a déjà l'impression de déjà connaître, d'être un peu chez lui...

Cette ville merveilleuse, vieille et jeune à la fois, riche de ses trésors artistiques, très animée quoiqu'aucun véhicule à mo-

teur n'y circule, a aussi ses problèmes dont le moindre n'est pas son lent mais inexorable engouffrement par la mer qui jadis a fait sa richesse et sa célébrité.

L'accueil des Alpini fut, faut-il le dire, parfaitement en harmonie avec leur bel cilié.

Pendant trois jours, d'un programme particulièrement bien rempli, comprenant entre autres, des réceptions dans les somptueux palais du gouverneur de la Vénétie, du maire de Venise, du patriarche de Venise, successeur de Jean XXIII, un concert dans la remarquable cour du palais des Doges, une retraite aux flam-

beaux sur la place San Marco, une réception au siège de la section des Alpini de Venise, une visite de la cathédrale San Marco, une inauguration philatélique et émission d'un timbre du « Centenaire », nos Ciceroni clôturèrent le séjour des délégations étrangères en leur faisant découvrir les îles de l'estuaire, véritable berceau de Venise.

Après les adieux les plus cordiaux aux Alpini et aux autres représentations étrangères, la délégation belge victime de sa ponctualité, s'arrachant à ses hôtes regagnait la Belgique, survolant au passage Venise, reine de la Mer.

### LE 3 CH. A. CHEZ LES CHASSEURS ALPINS

Pour la quatrième année consécutive, une délégation du 3 Ch A s'est rendue à Bourg-St-Maurice, pour y assister aux fastes du 7e Bataillon de Chasseurs Alpins. Ceux-ci commémorèrent le 127e anniversaire de la bataille de Sidi-Brahim, au cours de laquelle les Chasseurs Alpins, écrasés sous le nombre, se firent massacrer plutôt que de se rendre. La délégation était conduite par le lieutenant-colonel BEM Detrembleur, chef de Corps, et comprenait une vingtaine de militaires, certains accompagnés de leur épouse.

Les 800 kilomètres séparant Vielsalm de la garnison des Alpes furent avalés sans difficultés par un DC 3 Dakota de la Force Aérienne ; les retrouvailles dans le quartier du 7 BCA furent très gaies... et copieusement arrosées lors de la réception de bienvenue au mess officiers.

Les activités se déroulèrent ensuite au pas de Chasseurs. Impossible de les narrer toutes. A tout hasard, épinglons en quelques-unes.

La parade des Chasseurs Alpins en bas blancs et chaussures de montagne, dans un cadre dominé par des sommets de plus de 3.000 mètres avait réellement grande allure.

Les compétitions sportives et l'exposition de matériel qui suivirent nous permirent d'apprécier l'entraînement des Chasseurs Alpins, la qualité de l'armement et de l'équipement de montagne de l'armée française. Une journée entière fut consacrée à une longue excursion en car à travers les Alpes, et se clôtura par un bal populaire dans la plus pure tradition française. Une fondeuse savoyarde permit également aux gourmets que nous sommes tous d'apprécier la gastronomie française.

Au moment des adieux, nous quittons Bourg-St-Maurice avec beaucoup de regrets, mais avec des souvenirs merveilleux dont le moindre détail n'était certes pas la chaleureuse amitié de nos hôtes.

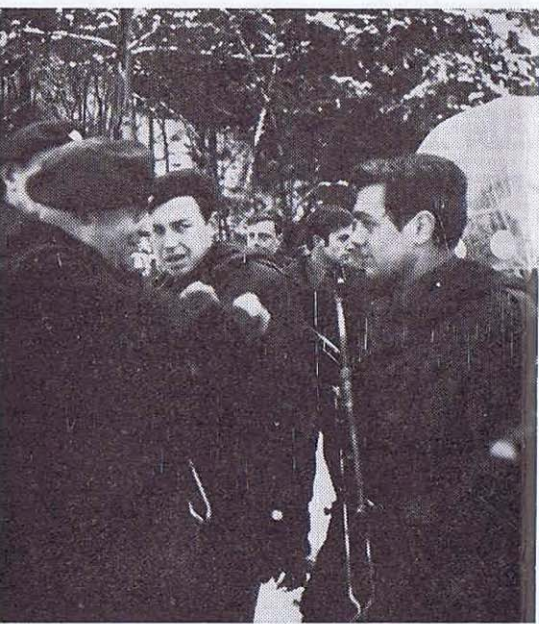


Le défilé des Chasseurs Alpini.



Chasseurs Alpini et Chasseurs Ardennais fraternisent.

# A HOUFFALIZE, REMISE DES HURES AUX RECRUES



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Le président national va coiffer du bérêt vert à la hure une recrue.

bourgmestre de Bastogne et Remacle de Vielsalm, le général e.r. Champion, M. Hubert, président national de la Fraternelle, M. André, vice-président national et président de la section de Houffalize, M. Catin, président de la section de Vielsalm, M. Reuter, président de la section d'Arion, le colonel de Gendarmerie Defèche, le colonel Derille et le lieutenant-colonel Siraux, MM. les bourgmestres Wigny, Schmitz, Monfort, ainsi que de nombreux membres de la Fraternelle, et les parents des jeunes Chasseurs Ardennais qui ont voulu les encourager par leur présence.

Au cours de la prise d'armes, le Drapeau du Régiment fut présenté aux recrues, qui se virent ensuite remettre les hures par les personnalités civiles et militaires.

Les sous-lieutenants Gysel et Wesphael prêtèrent serment, le major Engels reçut la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et l'adjudant-chef Vandermeersch le stick à la hure d'adjudant de Corps du 3 Ch A.

La cérémonie se clôtura par un hommage au monument aux morts et par le défilé du Régiment à travers la ville et d'un vin d'honneur offert par la ville d'Houffalize.

Le vendredi 17 novembre 1972, le 3 Ch A avait choisi la sympathique ville de Houffalize pour y organiser les traditionnelles présentation du drapeau et, remise des hures aux jeunes Chasseurs Ardennais de la levée de septembre 1972.

A l'issue de l'exercice de longue durée « Marcassin Téméraire », au cours duquel les jeunes Chasseurs Ardennais exécutèrent une marche d'orientation de 60 km à travers la forêt de Cedregne et montrèrent ainsi qu'ils étaient dignes de porter la hure, le 3e Chasseurs Ardennais au grand complet se rassembla sur la place des sports de Houffalize.

De nombreuses personnalités assistèrent à la cérémonie, notamment, le général Hoyos, commandant la 3e Circonscription militaire, le Colonel Bem Maréchal, commandant de la province de Liège, le Colonel Bem Warnauts, commandant de la province de Luxembourg, le Colonel Lion, commissaire d'arrondissement, à Bastogne, M. Mathurin, bourgmestre de Houffalize, MM. les députés Olivier,



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Le colonel BEM Marlière, chef de peloton au 3 ChA en 1940, remet lui aussi des bérêts verts.

## FÊTE DES CHASSEURS



Le Chef de Corps remet le Challenge à l'équipe victorieuse.

La fête de Saint-Hubert, patron de tous les Chasseurs, a été célébrée le vendredi 3 novembre 1972.

A 8 h 30, au cours d'une prise d'armes, eut lieu en présence de la famille de ce sous-officier, une cérémonie d'hommage au sergent Ratz.

A 12 h, un excellent « repas des Chasseurs » réunissait les officiers, sous-officiers et Chasseurs Ardennais.

L'après-midi voyait les compagnies s'affronter en compétitions sportives, (course de brancards, traction à la corde, relais 20 fois 400 m, piste d'obstacles, course relais avec médecin-ball), dont l'enjeu final était la possession du Challenge St-Hubert.

A 16 h 30, le chef de Corps remettait le Challenge au capitaine Paquay, commandant de la 3e compagnie, qui l'emportait au classement général des épreuves.

Le soir, un bal « All Ranks » réunissait les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats au mess « Le Relais », clôturant ainsi, dans une ambiance particulièrement chaleureuse, cette journée de fête.



Course aux brancards.

## Exercice « BLACK ESCAPES »

Le 3e Chasseurs Ardennais et le Cercle des officiers de réserve de Mons ont organisé les 1er et 2 décembre 1972 un exercice avec la participation de quatre-vingts officiers de réserve appartenant aux différents cercles de Belgique.

Cet exercice, reprenant la situation de la 106e division américaine malmenée pendant l'offensive des Ardennes, consistait pour les officiers de réserve en un exercice d'évasion en petits groupes pour gagner au départ des régions de Vielsalm et Bovigny, l'Ourthe dans la région de Marcourt, où ils étaient attendus le samedi 2 décembre à la tombée de la nuit.

L'Ecole d'Infanterie et le 3e Chasseurs Ardennais fournirent « le parti ennemi » dans cet exercice.

Après une nuit de repos, à Vielsalm, les officiers de réserve fleurirent le monument aux 3e et 6e Chasseurs Ardennais, rue de l'Hôtel de Ville, à Vielsalm, le dimanche 3 décembre à 11 heures 30.

## LA VIE AU BATAILLON

### NOMINATIONS :

- Le candidat officier de complément Gobbe est nommé au grade de sous-lieutenant de complément à la date du 22 juin 72.
- Le Sgt Boulange est nommé 1 Sgt dans la catégorie des sous-officiers de carrière à la date du 25 septembre 72.
- Le Sgt commissionné Solheid est nommé Sgt dans la catégorie des sous-officiers temporaires à la date du 1er octobre 72.
- Le Sgt commissionné Held est nommé Sgt dans la catégorie des sous-officiers temporaires à la date du 1er octobre 72.
- Sont nommés au grade de Caporal d'active à la date du 1er octobre 72, les Sdt VC Langer et Leyens.

### ARRIVEE ET DEPART :

- L'ASL Médecin Lenfant est affecté au 3 Ch A-Cie EMS à la date du 30 oct. 72;
- L'Adj. COC Deladrière est affecté au 3 Ch A à la date du 20 nov. 72;
- L'ASL Fontenelle est affecté au 3 Ch A à la date du 4 sep. 72;
- L'ASL Verte est affecté au 3 Ch A à la date du 10 sep. 72;
- le 1 Sgt Legros est affecté au 3 Ch A à la date du 1er août 72;
- Neuf Sgt Mil sont affectés au 3 Ch A 3 Fus à la date du 27 oct. 72;
- le 1 Sgt Hermans passe au Sv Ter Loncin à la date du 30 oct. 72.

### ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Le montant des abonnements de soutien, pour les non-membres, a été porté à 50 F pour quatre numéros, depuis le premier janvier 1972.

Versements : C.C.P. 2133.93

« Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles.

On accepte aussi au même C.C.P.

2133.93 des versements pour le soutien

du bulletin.

# Les droits moraux et matériels des Combattants

## Nouvelles mesures en faveur des combattants et victimes de la guerre décidées par le gouvernement

Le Conseil des ministres a pris le 17 septembre 1972, de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre, à l'exécution de la déclaration gouvernementale. Voici le texte de la communication du gouvernement :

Ces dispositions visent en ce qui concerne :

- Les prisonniers politiques : la réparation plus adéquate de leurs affections eu égard aux conditions de la détention ;

- Les prisonniers de guerre des camps de résistants : la réparation plus adéquate de leurs affections eu égard aux conditions de leur internement ;

- Les veuves de guerre mariées après le fait dommageable : la suppression en ce qui concerne l'octroi de la pension et des rentes, de la restriction découlant de l'âge du mari à l'époque du mariage ;

- Les agents statutaires de la S.N.C.B. : la mise sur le même pied que les agents de l'Etat pour le calcul de leur pension, en ce qui concerne le doublement des services militaires se situant dans leur carrière statutaire ;

- Les orphelins de guerre incapables de pourvoir à leur subsistance : l'octroi de la rente de guerre après l'âge de 18 ans ;

- Les militaires tués sur le chemin de la captivité : l'octroi de la rente guerre à leurs veuves ;

- Les militaires blessés après le 28 mai 1940 : la prise en considération, pour l'octroi de la rente de guerre, de certaines périodes d'hospitalisation non encore admises actuellement ;

- Les prisonniers politiques 14-18 : l'extension de la rétroactivité de la rente de guerre ;

- Les déportés 14-18 : extension de l'octroi de la rente à ceux qui ont atteint l'âge de 70 ans après le 8 janvier 1970 ;

- Les veuves des victimes civiles de la guerre 1940-45 mariées après le fait dommageable : la suppression, en ce qui concerne l'octroi de la pension et des rentes, de la restriction découlant de l'âge du mari à l'époque du mariage ;

- Les orphelins des victimes civiles : l'alignement du taux de la pension actuelle sur celui de la veuve ;

- Les invalides civils de la guerre 14-18 : la reconnaissance des mêmes droits qu'aux invalides civils de la guerre 40-45 en cas de demande en aggravation ;

- Les veuves des invalides de guerre 14-18 : la prolongation du délai de 6 mois à un an pour l'introduction de la demande de pension de veuve.

Ces mesures clôturent la programmation 1970-72 en faveur des victimes de la guerre, programmation déjà concrétisée essentiellement par la loi 8 juillet 1970 en faveur des victimes du conflit militaire ou d'un devoir assimilé, la loi du 22 décembre 1970 en faveur des victimes civiles des guerres 14-18 et 40-45 et de leurs ayants droit, si que la loi du 30 juin 1972 majorant les pensions de guerre.

Il s'agit là, faut-il le souligner, d'une clarification d'intentions qui doit être concrétisée sous forme de projets de loi d'arrêtés royaux, ou encore de mesures réglementaires.

Il est difficile de se livrer à beaucoup de commentaires avant de disposer des textes. Précisons toutefois que :

a) le Conseil des ministres du 17 novembre a approuvé un projet de loi tendant à :

- porter l'invalidité forfaitaire des prisonniers politiques de 10 à 20 p.c. ;

- adapter le guide-barème des invalidités en y introduisant :

- a) les affections spécifiquement féminines découlant de la déportation ;

- b) la notion de « pathologie concentrationnaire » qui couvrira les séquelles directes et les séquelles tardives de la déportation.

- introduire dans la législation relative aux pensions de réparation le principe de la présomption d'origine d'invalidité, et ce en faveur des prisonniers politiques. (Cela vise le point 1 ci-dessus).

b) en ce qui concerne le 3), il s'agit de ces dispositions de la loi du 8 juillet 1970 étendant le bénéfice éventuel de la pension de veuve d'invalidité ou de la rente de veuve aux personnes dont le mariage a été célébré après le 29 septembre 1950 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 1956. Il y a toutefois deux restrictions :

- 1) le mari devait avoir moins de 40 ans au moment du mariage ;

- 2) la veuve ne peut percevoir sa pension qu'à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel elle aura atteint l'âge de 60 ans.

C'est donc la première restriction qui va se trouver supprimée. A propos de la seconde, soulignons que les veuves n'ont pas intérêt d'attendre pour introduire leurs demandes de pension, car souvent la preuve de la relation entre l'invalidité et le décès sera plus difficile à établir dans quelques années. Si, par exemple, un invalide vient à décéder de ses affections et que sa femme se trouve dans les conditions énumérées ci-dessus, et quelle n'ait notamment pas encore 60 ans, elle a intérêt à solliciter sur le champ sa pension de veuve. La Commission des pensions décidera si elle accorde la pension que celle-ci ne prendra cours qu'à partir du premier du mois suivant celui où elle aura atteint la soixantième année de son âge.

c) Le point 6 vise essentiellement ces centaines de prisonniers, dont des Chasseurs Ardennais, qui se sont noyés sur le Rhin en juin 1940.

★

Indiquons encore que toutes les pensions de guerre verront leur taux de base augmenté de 2 p.c. à partir du 1.1.1973.

A.H.

## RECOMMANDATIONS

### 1) MEDAILLE DU MILITAIRE COMBATTANT 40/45.

L'arrêté royal du 27 juin 1972 accorde cette médaille aux Agents de Renseignements et d'Action et aux Auxiliaires des Services de Renseignements et d'Action reconnus en vertu de l'arrêté-loi du 16 février 1946.

Les demandes sont à introduire pour le 31 décembre 1973 au plus tard, sous peine de forclusion, à l'Office Central de la Matriculé, 24, rue des Petits Carmes, 1000 Bruxelles.

Joindre à la demande :

- a) un certificat de bonnes vie et mœurs ;
- b) la copie de la décision attestant la reconnaissance officielle d'A.R.A. ou d'auxiliaire S.R.A..

### 2) PENSIONS ANTICIPEES AUX SALAIRES ET INDEPENDANTS DU SECTEUR PRIVE

Nous sommes obligés de répéter qu'il n'existe plus pour les bénéficiaires d'un Statut de Reconnaissance nationale la possibilité d'obtenir une pension anticipée avant l'âge de 65 ans avec une réduction de 2% alors que normalement elle est de 5%.

Nous rappelons que la pension anticipée est accordée :

- a) aux invalides militaires et civils des deux guerres SANS ABATTEMENT ;

- b) aux prisonniers de guerre — au prorata de la durée de leur captivité avec un minimum de 6 mois de captivité pour un an d'anticipation ;

- c) aux prisonniers politiques avec un minimum de 3 mois de captivité ; et ensuite au prorata de la durée de la captivité (en divisant le nombre de jours de captivité par 180 on obtient le nombre d'années d'anticipation possible de la pension). Pour 3 mois on peut obtenir 1 an d'anticipation et pour 180 jours également.

S'adresser à l'Administration communale avec les attestations officielles.

### 3) CONGES DE CONVALESCENCE AU RETOUR DE CAPTIVITE

Ces congés comptent comme services de guerre et doivent figurer sur la carte des Etats des Services de guerre 40/45. S'adresser le cas échéant à l'Office central de la Matriculé. Attention : ils doivent suivre le retour de captivité (3 mois de congé en principe) et peuvent être prolongés ; mais dès qu'il y a interruption les congés ultérieurs ne sont plus considérés comme service de guerre sauf s'ils tombent dans les congés de convalescence suite à une invalidité.

Colonel BEM bre Jean Borgniet

Pour tout renseignement concernant les rentes de guerre, vous pouvez m'écrire en donnant tous les renseignements utiles et joignez s.v.p. un timbre pour la réponse.

## RENTES

### CONGES DE CONVALESCENCE

Nous nous référons à l'article paru en pages 31 et 32 de notre précédent bulletin. Il résultait d'une communication du secrétaire d'Etat au Budget qu'un point important de notre revendication était acquis : les périodes d'absences pour motifs de santé et de congés de convalescence peuvent être supputées pour le calcul de la rente à la double condition qu'ils concernent une affection ayant donné lieu à une pension de réparation et qu'ils figurent à la carte des états de services de guerre (contrairement à ce que nous avons écrit par distraction en page 32, 2e colonne, 6e alinéa, il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu hospitalisation).

Or, des difficultés d'application sont intervenues et, en ce moment, les dossiers de l'espèce sont en suspens. Je n'en dirai pas davantage pour l'instant, car je dois avoir certains contacts à ce sujet.

Le président national.

### Avis important aux veuves de guerre

L'O.N.A.C. attire l'attention des veuves de guerre remariées et redevenues veuves sur la possibilité qu'elles ont d'obtenir, sous certaines conditions, une pension réduite de réparation ou de décomptement.

Pour obtenir cette pension, elles doivent adresser leur demande, accompagnée d'un extrait d'acte de leur second mariage, sous pli recommandé à la poste :

- 1) Pour les veuves de guerre militaires 1914-1918, à la Caisse Nationale des Pensions de la Guerre, Rue du Fossé-aux-Loups, 48, 1000 Bruxelles.

- 2) Pour les veuves de guerre militaires 1940-1945, à l'Administration des Pensions, Place Jean Jacobs, 10, 1000 Bruxelles.

- 3) Pour les veuves de guerre civiles 1914-1918 et 1940-1945, au Service des Victimes Civiles, Square de l'Aviation, 31, 1070 Bruxelles.

N.B. : Les personnes, membres de la Fraternité, qui seraient dans ce cas feraient bien d'abord de nous consulter pour que nous leur fournissions les précisions voulues. Elles peuvent aussi se référer à l'article sur les pensions de veuves que nous avons publié dans notre numéro 86 du 2e trimestre 1971, pp. 35 à 37.

### Taux uniques des pensions

Pour ceux que la chose pourrait intéresser, nous signalons que le Moniteur du 31 octobre 1972 a publié un arrêté royal du 30 dit « fixant les nouveaux » taux uniques des pensions des invalides » des de guerre et assimilés et de leurs » ayants cause, des pensions des invalides » des militaires du temps de paix et de » leurs ayants cause, et des rentes de » guerre ».

Il s'agit d'une disposition d'exécution de la loi du 30 juin 1972 majorant les pensions de guerre. Les nouveaux taux prennent cours respectivement à partir du 1-7-1972, du 1-10-1972, du 1-1-1973 et du 1-7-1973.

Le document comporte 141 pages : non-techniciens, s'abstenir !

## Bonifications d'ancienneté

Nous croyons indiqué de reproduire le texte d'une question posée au ministre de l'Education nationale (secteur néerlandais) par un sénateur, ainsi que celui de la réponse ministérielle. Le problème qui est soulevé intéresse beaucoup de nos membres et, en fait, va au-delà de la situation des membres du corps enseignant puisque, aussi bien, une situation analogue vaut pour tous les agents des services publics.

A. Un instituteur, nommé à titre définitif en septembre 1939 et entré en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 1939, est invalide de guerre. Pendant trois ans, il a fait partie de la Résistance et est reconnu comme résistant. Le temps de service coïncidant avec le temps passé dans la Résistance compte double (lois des 3 août 1919 et 27 mai 1947, et arrêté du Régent du 19 juin 1947).

B. Un instituteur nommé à titre définitif en septembre 1939 devait entrer en fonction avant la guerre, dès sa nomination. Or, il est mobilisé, prend part à la campagne des dix-huit jours et est fait prisonnier de guerre. De retour de captivité, il entre en fonction le 20 février 1941. Il est invalide de guerre et a servi dans la Résistance pendant trois ans. Son temps de service coïncidant avec le temps passé dans la Résistance ne compte pas double.

C. Un instituteur nommé à titre définitif le 1<sup>er</sup> juillet 1955 (arrêté royal du 22 avril 1952) est invalide de guerre et reconnu comme résistant pour une période de trois ans. Ces trois ans comptent comme temps de service, ce qui représente six semestres de bonification.

Il n'est guère compréhensible que dans le seul cas de B, les trois ans de Résistance ne donnent pas lieu à bonification. Or, tous les éléments sont les mêmes que dans le cas A. Les circonstances l'ont empêché d'entrer en fonction avant la guerre. Ce n'est pas une raison pour lui refuser la bonification pour trois ans de Résistance. L'esprit de la loi ne veut-il pas que pour les agents en service, le temps passé dans la Résistance compte double et que pour ceux qui n'étaient pas en service et ont été nommé avant le 1<sup>er</sup> août 1955, cette période compte comme temps de service ? Les deux catégories seraient donc également récompensées. Or, dans le cas B, une catégorie est défavorisée.

L'honorable Ministre voudrait-il me communiquer son point de vue ?

### Réponse :

En réponse à la question qui m'a été transmise pour compétence par mon collègue des Finances, j'ai l'honneur de fournir à l'honorable membre les renseignements suivants :

L'arrêté royal du 15 avril 1958 (Moniteur belge du 14 mai 1958) attribuant des bonifications d'ancienneté, un pécule de vacances et certaines allocations au personnel enseignant, scientifique et assimilé du ministère de l'Instruction publique, stipule en son article 1<sup>er</sup> :

« Les membres du personnel enseignant, scientifique et assimilé du ministère de l'Instruction publique bénéficient, aux » taux et aux conditions fixées pour le » personnel des ministères, des bonifications d'ancienneté prévues par l'art. 13 » des lois des 3 août 1919 et 27 mai 1947... »

C'est pourquoi les dispositions de l'arrêté royal du 22 avril 1952 (Moniteur belge du 8 mai 1952) relatif aux bonifications d'ancienneté prévues par l'art. 13 des lois des 3 août 1919 et 27 mai 1947, par la loi du 14 février 1955 et par l'arrêté royal n° 6 du 21 janvier 1957 sont d'application au personnel enseignant.

★

L'article 13 des lois coordonnées des 3 août 1919 et 27 mai 1947 prévoit :

« Article 13. — Pour les invalides de » guerre, qui occupent un emploi de l'Etat » ou dans des établissements sous le contrôle ou la garantie de l'Etat, les années » suivantes comptent comme années de » service :

» a) Si l'invalidité est entrée en fonction » avant la guerre, son temps de présence » sous les drapeaux, entre le 31 juillet » 1914 et le 11 novembre 1918 d'une part, » et entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 » d'autre part, comptera double ;

» b) S'il est entré en fonction pendant » la guerre, son temps de présence sous » les drapeaux, soit entre le 31 juillet » 1914, soit entre le 10 mai 1940 et la date » de son entrée en fonction sera compté ;

» c) S'il est entré en fonction, soit » après l'armistice du 11 novembre 1918 » et avant la promulgation de la loi du » 21 juillet 1924, soit après le 8 mai 1945 » et dans le délai de deux ans à dater de » la promulgation de la présente loi, son » temps de présence sous les drapeaux, » soit entre le 31 juillet 1914 et le 11 novembre 1918, soit entre le 10 mai 1940 » et le 8 mai 1945, lui sera compté.

» Le temps que l'invalidité a passé pendant les hostilités en congé sans solde » ou en qualité de réformé en raison de » blessures, infirmités ou maladie est assimilé au temps passé sous les drapeaux.

» Les mêmes bonifications seront accordées aux prisonniers politiques et aux » déportés dont l'invalidité a été reconnue » par les tribunaux des dommages de » guerre.

» Le temps que l'invalidité, prisonnier » politique ou déporté a passé en disposition en raison de ses infirmités ou » maladies, est assimilé au temps passé » en activité de service.

» Dans le cas du littéra a), la durée » de la déportation ou de l'emprisonnement comptera double. Dans le cas des » littéras b) et c), la durée de la déportation ou de l'emprisonnement sera » comptée à l'intéressé.

★

### Conséquence :

Dans le cas de l'instituteur cité au point A de la question parlementaire, le temps du service militaire (ou le temps de service assimilé) entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 comptera double.

Pour l'instituteur cité au point B, il est tenu compte du service militaire (ou temps de service assimilé) accompli entre le 10 mai 1940 et le jour de son entrée en service. La période entre son entrée en fonction et le 8 mai 1945 n'entre pas en ligne de compte pour les bonifications d'ancienneté.

En ce qui concerne le cas C, le temps du service militaire (ou le temps de service assimilé) entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945, entre aussi en ligne de compte pour les bonifications d'ancienneté.

★

Il appartient au pouvoir législatif d'adopter éventuellement une loi interprétative ou de modifier dans le sens voulu la législation en vigueur.

### AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1973 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.

— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.

— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

# LE PORT DES DECORATIONS

La note ci-après a été établie par notre administrateur-conseiller, le Colonel e.r. André Lalière, lequel s'est référé à l'instruction relative à l'octroi des distinctions honorifiques.

A part les Ordres Nationaux, pour lesquels l'ordre de préséance est nettement établi, les autres distinctions peuvent être portées dans l'ordre chronologique de leur institution.

Dans un même ordre national, seule la distinction de la plus haute classe peut être portée.

Toutefois, les titulaires de la décoration de Grand Officier et de la décoration de Chevalier de nos Ordres avec palme ou avec glaives, porteront, outre la plaque ou la Commanderie, la Croix d'Officier avec le ou les insignes distinctifs.

Exemple : une personne nommée Chevalier de l'Ordre de Léopold II, alors qu'elle avait déjà la Médaille d'Or du même ordre, ne peut porter que la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II. Il en est de même pour les autres ordres.

La Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold II se place avant les Croix de Chevalier des Ordres de Léopold et de la Couronne.

La Croix d'Officier Royal du Lion se place avant les Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de l'Etoile Africaine.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II se place avant les palmes de l'Ordre de la Couronne.

## ORDRES NATIONAUX

Cités dans l'ordre de préséance, lequel correspond à l'ordre chronologique de leur institution. La nomenclature ci-jointe indique, au surplus, en ce qui concerne les classes dont ces ordres se composent, leur groupement hiérarchique d'ensemble.

Ordre de Léopold (abréviation utilisée ci-dessous : OL);

Ordre de l'Etoile Africaine (id. : OEA);

Ordre Royal du Lion (id. : ORL);

Ordre de la Couronne (id. : OC);

Ordre de Léopold II (id. : OLI);

Dispositions hiérarchiques des classes composant les Ordres Nationaux Belges :

Grand Cordon de OL;

Grand-Croix de OEA, ORL, OC, OLI;

Grand Officier de OL, OEA, ORL, OC, OLI;

Commandeur de OL, OEA, ORL, OC, OLI;

Officier de OL, OEA, ORL, OC, OLI;

Chevalier de OL, OEA, ORL, OC, OLI;

Palmes d'Or de OC;

Médaille d'Or de OEA, ORL, OC, OLI;

Médaille d'Argent de OEA, ORL, OC, OLI;

Médaille de Bronze de OEA, ORL, OC, OLI.

**DISTINCTIONS AUTRES QUE CELLES DES ORDRES NATIONAUX**

Citées également dans l'ordre chronologique de leur institution :

Etoile d'honneur (1831);

Décoration Spéciale (1889); (différente du signe de distinction créé en 1847);

Agricole, de Coopération, de Mutualité, de Prévoyance et d'Unions Professionnelles.

Décoration Civique 1914-1915 (Croix et Médailles), millésimes modifiés depuis 1915 en « 1914-1918 »;

Croix de Guerre 1914-1918 (1915);

Médaille de la Reine Elisabeth 1914-1918 (1916);

Médaille commémorative des Campagnes d'Afrique 1914-1917 (1917);

Médaille de l'Yser 1914-1918 (1918), devenue en 1934 Croix de l'Yser;

Décoration maritime de guerre (Croix et Médailles, 1914-1918) (1918);

Médaille du Roi Albert 1914-1918 (1919);

Médaille commémorative du Comité national (de Secours et d'Alimentation 1914-1918) (1919);

Médaille de la Victoire 1914-1918 (1919);

Médaille commémorative de la Guerre 1914-1918 (1919);

Médaille de la Belgique Reconnaisante (1921);

Croix des Déportés 1914-1918 (1922);

Médaille de la Restauration Nationale (1928);

Médaille commémorative du Congo (1879-1908) (1929);

Médaille du Volontaire Combattant 1914-1918 (1930);

Décoration commémorative du Centenaire de l'indépendance nationale et du XX<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement au Trône du Roi Albert (1930);

Insigne distinctif spécial appelé « Croix du Feu » (1933);

Croix du Feu 1914-1918 (1934);

Médaille de l'Education physique et du Sport (1935), devenue en 1939 Médaille du Mérite Sportif;

Médaille commémorative coloniale 1914-1918 (1935);

Médaille Maritime 1940-1945 (1941);

Croix de Guerre 1940 (1941);

Croix des Evadés 1940-1945 (1944);

Décoration civique 1940-1944 (Croix et Médailles), millésimes modifiés depuis en « 1940-1945 » (1944);

Médaille de la Reconnaisance belge 1940-1945 (1945);

Médaille commémorative de la Guerre 1940-1945 (1946);

Médaille du Volontaire 1940-1945 (1946);

Médaille Africaine de la Guerre 1940-1945 (1947);

Médaille commémorative de la Campagne d'Abyssinie (mars-juillet 1941) (1947);

Médaille du Carnegie Hero Fund (nouveau médaille) (1960);

Médaille commémorative du règne de Sa Majesté Albert 1<sup>er</sup> (1962);

Médaille du Militaire, Combattant de la guerre 1940-1945 (1963);

Remarques concernant le port des décorations sur l'uniforme :

Les décorations étrangères se placent après les décorations nationales, d'après l'ordre des dates auxquelles elles ont été conférées aux titulaires. Toutefois, à l'occasion des cérémonies organisées en l'honneur ou en présence d'un Chef d'Etat étranger, il y a lieu de donner un rang de préséance à la décoration de ce pays, laquelle doit être placée immédiatement après les décorations belges.

D'autre part, un officier de réserve, décoré à titre militaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et qui a reçu, ultérieurement, la Croix d'Officier du même ordre au titre civil, est autorisé à porter les deux décorations.

Cas particuliers concernant le port des décorations. (Extrait des arrêtés instituant ces distinctions.)

— Croix de Guerre 1940 : « ... est portée... » immédiatement après les Ordres Nationaux ou, le cas échéant, immédiatement après la Croix de Guerre 1914-1918;... »

— Médaille commémorative de la Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » relative de la Guerre 1914-1918 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

— Médaille du Prisonnier de Guerre 1940-1945 : « ... prend rang immédiate... » après la Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 ».

# LE BULLETIN ET SES LECTEURS

## Un concert de réactions

Jamais, notre bulletin n'a suscité autant de réactions qu'à la suite du dernier numéro. Nous avons reçu des centaines de messages écrits, téléphonés, verbaux. Tous étaient chaleureusement approuvés, nous félicitant tantôt pour la tenue d'ensemble de notre revue à laquelle personne ne dispute plus — nous nous excusons de l'écrire avec modestie — sa place privilégiée parmi tous les périodiques d'associations patriotiques; tantôt pour notre position fermement exprimée à propos de l'expulsion des militaires en armes des églises; tantôt, enfin, pour évoquer des problèmes particuliers aux Chasseurs Ardennais, tels la Marche du Souvenir et, surtout, la menace de dissolution qui pèse sur notre valeureux 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais.

Faut-il dire combien nous avons été touchés par ces centaines de témoignages de sympathie et d'encouragement, auxquels nous n'avons pas pu répondre toujours individuellement ?

Il nous a paru nécessaire de reproduire ici une sorte d'anthologie de ces réactions, et de commencer par la seule intervention d'un correspondant — d'ailleurs éminent — dont les points de vue sont assez différents des nôtres.

## L'opinion d'un professeur de l'U.C.L.

Nous avons critiqué la prise de position adoptée par une personnalité très connue, M. Paul M.G. Levy, professeur à l'Université de Louvain, et notamment vice-président du Mémorial de Breendonck. Il en est résulté un échange de correspondances très courtois dont voici des extraits :

Paul Levy

« Je n'ai écrit nulle part que les anciens combattants « sont bellicistes », mais au contraire, qu'il existe une « légende déplorable du bellicisme des anciens combattants. » Dans mon esprit, il n'y a pas moins bellicistes... qu'eux, mais j'ai rencontré tant de jeunes qui sont convaincus du contraire que je me sens le devoir de m'attacher à combattre cette déplorable légende. L'association de l'Armée à nos cérémonies est fréquemment invoquée à l'appui de cette hérésie. D'où ce que j'ai écrit et que je maintiens. »

« Des camarades avec lesquels j'ai évoqué le problème ont cité trois raisons de maintenir la présence de l'Armée aux cérémonies religieuses patriotiques : »

a) Associer les soldats d'aujourd'hui à ceux d'hier. Des jeunes qui font leur service militaire m'assurent que l'Armée de 1972 est plus une école de scepticisme que de civisme. Je le déplore. Je crois qu'il ne reste pas grand chose de commun entre l'Armée d'aujourd'hui et nous ! »

b) Assurer un certain « decorum » aux cérémonies. Le manque total d'allure de bien des cérémonies de chez nous me choque. Mais je me refuse à utiliser les soldats comme potiches dans les églises, tout comme je déplore que l'Eglise puisse parfois s'entourer d'un appareil militaire.

c) Assurer la présence des drapeaux aux cérémonies patriotiques. Il n'est pas question, à ma connaissance, de s'opposer à la présence des drapeaux des anciens combattants aux cérémonies religieuses patriotiques, mais cette présence n'est nullement liée à celle de contingents militaires. De même, je ne vois aucun inconvénient à ce que, en dehors des messes, la sonnerie « Aux Morts » retentisse devant les plaques commémoratives des églises; mais je vois un très grave inconvénient à ce qu'on continue à sonner « Aux Champs » à l'élévation... »

## Réponse du président national

« J'ai beaucoup apprécié le caractère fort courtois et dépourvu d'esprit polémique de votre lettre. Vous avez vos opinions sur certaines questions qui y sont évoquées, et j'ai les miennes; elles ne concordent pas sur un certain nombre de points, et je crois que nous resterons, l'un et l'autre, sur nos positions. Cela n'enlève rien à l'estime et à la considération que je vous porte. »

1. Je publierais dans notre prochain bulletin — qui n'est toutefois que trimestriel — entre autres, votre mise au point concernant le « bellicisme » attribué aux anciens combattants.

2. Ce que vous écrivez au sujet du service militaire et de l'Armée est vrai, en partie, et cette situation résulte surtout de ce que l'on fait tout, dans notre pays, pour déconsidérer l'Armée aux yeux de l'opinion publique. En tout cas, chez les Chasseurs Ardennais, la situation est loin d'être aussi désolante; nous formons une communauté étroitement unie, très interpenétrée entre anciens et jeunes, de telle sorte le rôle de notre Fraternité va bien au-delà du seul groupement d'anciens combattants. Nous sommes en liaison suivie avec nos unités, nous nous occupons des jeunes, et ainsi se transmet à eux l'esprit Chasseurs Ardennais dont tout le monde, je crois, s'est accordé à dire qu'il était excellent en 1940.

3. Quand j'ai parlé d'interdiction dans les églises, de drapeaux d'anciens combattants, de groupes d'anciens combattants porteurs de décorations, j'ai voulu rappeler des incidents qui se sont déjà produits en Flandre et en France... »

## Réplique de Paul Levy

« Je vous suis gré des précisions que vous me donnez, et de votre réaction à mon point de vue; j'ai eu beaucoup d'amis Chasseurs Ardennais, et le général Ley, qui était camarade de promotion du père de ma femme, n'a pas été le moindre... C'est avec lui qu'en juillet 1940, je me suis entretenu, pour la première fois, de résistance. Je ne crois donc pas être complètement ignorant de ce que vous me dites. »

Mais sur le fond du débat en cause, je reste sur mes positions. Vous restez

sur les vôtres. Je n'en attendais pas moins de vous, d'autant plus qu'entre nous, il ne s'agit pas de bataille... »

Bien sincèrement à vous.

## Militaires dehors !...

De la veuve de notre regretté Pierre Thébérath :

« Vous exprimez très bien et énergiquement ce que nous pensons, j'allais dire Pierre et moi; mais c'est vrai que tous deux, nous avions exprimé précédemment ce que vous dites avec lucidité et courage. Car dire aux grands, et particulièrement à l'autorité ecclésiastique, ce que vous leur exprimez sans ambages demande du courage civique et du courage tout court. Bravo Président ! Nous sommes avec vous. »

... et à l'aide !

Le commandant hre Léon Dombret, blessé de Vinkt et vice-président de notre section d'Erezée, m'envoie la photographie montrant les militaires du C/ITR en train de débayer la cathédrale St-Rombaut à Malines, après un incendie. Saga-ce réflexion : « Ils ne sont pas toujours indésirables dans les églises... ». Et d'ajouter : « Bravo pour la belle revue du 3<sup>e</sup> trimestre. Et bravo surtout pour les belles batailles que vous menez ! S'y ajoute, maintenant, la défense du 3 Ch. A. et de Vielsalm !... Courage !... »

## Les brailleurs

D'un prêtre retraité, combattant d'un autre régiment que ceux des Chasseurs Ardennais et ancien maquisard :

« Je reçois ce matin votre belle revue « Le Chasseur Ardennais » avec l'article bien documenté, réfléchi et tout à fait exact dans ses jugements sur les « Militaires buiten ». Je vous en félicite et vous en remercie. Hélas ! la faute est consommée ! Pourvu que la situation de l'Armée ne se dégrade pas encore plus ! à cause de ces brailleurs vaniteux et veules ! Je vous souhaite de conserver une santé solide pour continuer à défendre les vraies valeurs de la patrie dans le souvenir de ceux qui ont donné leur sang pour la sauver... »

## Réprobation

Du lieutenant-colonel e.r. J. Michel, ancien du 2 Ch. A., Croix de Guerre (deux palmes), commandeur de l'Ordre de la Couronne avec palme, capitaine RA, etc... :

« Je tiens à vous féliciter pour votre article « Militaires dehors ». Comme chrétien pratiquant, je réprouve totalement ce geste que vous dites émaner des Evêques. Comme je l'ai écrit le 22 juillet au président des Croix de Guerre, l'attaque principale vient de ces groupuscules « Pour la paix » (?) qui truffent les Conseils pastoraux de Belgique... »

## De Flandres

L'adjutant RSM retraité Maurice Masyn de Bruges, blessé de guerre, nous adresse le texte d'une longue lettre — on néerlandais, bien sûr — adressée à Mgr Desmedt et au cardinal Suenens, et nous demande de la reproduire. Nous ne pouvons malheureusement dénier à son désir. Mais voici deux extraits, gardés intentionnellement dans la langue d'origine :

« ...Mag de vraag dan niet gesteld worden, of het Belgisch Episcopaat niet wel te voortvarend is te werk gegaan bij het »

emen van zulke een drastische maatregel die alle Vaderlandslievenden door hart en ziel is gegaan? Deze naar ons beschiedende mening, niet te verrechvaardigen maatregel, heeft bij het maximum der Oud-Strijders der beide Wereldoorlogen, bij de Oorlogsweduwen en wezen, bij de gefolterden der uitroeiingskampen — want U hebt het misschien vergeleken Excellentie — het naar het evenbeeld van Christus geschapen mens verdere miljoenen maal, ten dode toe gegeseld! Die maatregel, Monseigneur, heeft ons allen, moe-getergden, een gevoel van veebarstigheid ontlokt en een zeer diepe wroef en afkeer doen ontstaan tegen Uw Kerk en Religie...

...Kortom, Monseigneur, wij Oud-Strijders hebben eerbied, eerbied voor iedereen; Eerbied voor U, voor Uw Kerk, eerbied voor Uw God. Voor ons geldt nog steeds de Discipline: « Orde is Tucht »... maar men mag ons niet tarten!

We zijn en blijven solidair met ons leger, zijn roemrijk verleden en heerlijke Tradities.

Beslist geen dreiging van Mijnteweg Monseigneur, slechts een nederig besluit: Op onze Nationale Feestdag vragen en wensen wij Het Ere-Peleton, met ongeden wapens, binnen uw Hoofdkerk net zoals lange jaren voorheen.

Ofwel wordt het Ere-Peleton buiten Uw Kerk gehouden en dan blijven wij Oud-Strijders ook buiten maar denklijk voor altijd; en dit is een gewetenskweste die we niet hoeven voor onze rekening te nemen...

D'autres messages de solidarité nous sont parvenus de la région flamande, où cependant il n'y a guère de destinataires habituels de notre bulletin.

#### Un exemple

Reproduisant la motion de notre Conseil d'administration, « Belgique-Europe », organe de « Cercle National-Nationale » écrit :

« Les associations patriotiques, anciens combattants et autres, devraient s'inspirer du communiqué que voici, et faire connaître à leur tour leur attitude... »

D'un officier supérieur en activité :

« Je ne résiste pas (sans jeu de mots) au plaisir de vous féliciter chaleureusement pour le dernier bulletin de la Fraternelle. C'est magnifique, limpide et net. Qu'il s'agisse de la réduction de notre potentiel militaire ou du travail de sappe le la jeunesse, des 2 x 20 et des 3 x 20, la position des Ch. A. est claire et les ordres sont formels... »

#### Les résistants

De la Fraternelle nationale de l'Armée de la Libération :

« Nous partageons l'indignation qu'il (N. J.R.) votre bulletin exprime en l'illustrant d'une documentation historique exceptionnelle... »

« Ah! Je serais heureuse de passer plusieurs exemplaires de votre bulletin si bien documenté à propos de l'interdiction inadmissible de la présence des soldats en armes aux offices religieux tels que les de Deum!... »

#### Religion et patrie

Un long texte aussi de notre camarade Paul André, à Morhet, dont nous ne pouvons reproduire qu'une partie :

« Verrons-nous demain, aux marches de l'Est, un écriteau proclamant « Accourez, camarades de Russie et de Chine : le mouvement chrétien pour la paix vous souhaite la bienvenue et vous a préparé la voie par le désarmement moral de nos populations! Venez! Nous envions le sort que vous avez fait à l'Eglise du silen-

ce »! Est-ce là le but du Mouvement chrétien pour la paix, que nous voulons aussi, connaissant mieux que ces trublions les horreurs de la guerre? Nos groupements patriotiques, rassemblement de l'élite de ceux qui luttèrent pour la paix, sans servitude pour l'autel, le foyer et la terre, se sont exclus du temple avec l'Armée à laquelle ils ont appartenu! Ils ont reçu au cœur un coup bien douloureux! Est-ce bien fini? Nous voudrions espérer que non, et qu'une solution sera trouvée. Ne pourrait-on, à l'intérieur de nos casernes, célébrer, sous d'immenses tentes puisque les voûtes de nos cathédrales nous rejettent, des Te Deum et messes militaires, célébrés avec les honneurs militaires, par des aumôniers militaires?... Nous voulons la paix intérieure comme extérieure, mais assez de capitulations.

A l'heure où l'éducation civique de la jeunesse devient de plus en plus difficile, ces cérémonies en constituaient un moyen précieux, une occasion sans pareille. Va-t-on décerner une palme aux objecteurs de conscience? Plus on souffre pour sa religion et sa patrie, ou à cause d'elles, plus on s'y attache!...

#### Une patriote... ayant toujours admiré l'Armée

Une dame habitant le Hainaut, âgée de plus de 75 ans et à qui notre bulletin a été remis par des amis, nous a envoyé une lettre bien touchante :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, d'enthousiasme, le récit de la 6<sup>e</sup> Marche du Souvenir et de l'Amitié, qui fut une gigantesque opération, une complète réussite, ce long défilé de courageux marcheurs militaires de tous âges, de tous grades, anciens, civils, qui dans un geste d'amitié ont voulu, par leur présence, leur courage, leur endurance, rendre un hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés dans les Ardennes pour que nous et nos enfants vivions en paix! Qu'ils en soient remerciés. »

Que dire de l'émouvante allocution du colonel BEM Marlière, dont le texte m'a remué jusqu'aux larmes? (les deux derniers paragraphes notamment). Bravo!

Je suis une fervente patriote, j'ai toujours admiré et admire encore l'Armée, ses défilés, sa discipline qui fait de nos jeunes gens des hommes forts, courageux, de fiers soldats prêts à défendre la patrie. Mon admiration pour tous, spécialement, dans ce cas, pour le général-major Hoyes (je l'ai connu jeune garçon, au village natal) qui a parcouru les quatre étapes sans perdre la sourire. Bravo mon général, pour cette performance!...

Comme nous l'avions remerciée, notamment pour un généreux versement à notre fonds de soutien, elle nous a écrit à nouveau :

« 15 novembre, fête de la dynastie, Te Deum en présence de nos princes royaux en la cathédrale St-Michel; quelle tristesse, mais aussi quelle tristesse! Aucun commandement, ordres, comme autrefois, vibrant à l'intérieur de l'édifice, donnant à cette cérémonie tant de majesté, de grandeur! Plus de soldats en armes... je pense : c'est indigne!... »

#### Cohésion et camaraderie

D'un major de réserve, dirigeant de l'UNOR :

« Je me permets de vous transmettre toutes mes félicitations pour l'idéalisme que vous avez su maintenir intact au fil des années, mais aussi et surtout pour l'efficacité de votre action car dans les conditions actuelles, c'est un authentique « fait d'arme » que de pouvoir maintenir la cohésion et la camaraderie au sein

d'une cohorte, fût-ce-t-elle d'élite comme vos Chasseurs Ardennais...

#### Le beau 3 Ch.A.

Notre secrétaire national, Victor Robert, fut durant de longues années à Vielsalm, au 3 Ch. A. Il nous a fait part de sa peine à l'idée qu'on voudrait supprimer son ancien régiment :

« Pour les anciens du 3 Ch. A., c'est tout un passé que l'on voudrait nous faire oublier... »

« J'ai devant moi la dédicace du lieutenant général Roman : « Cette étape de la Marche du Souvenir 1972 restera, pour moi, un très vil souvenir de camaraderie sportive et militaire dont les Chasseurs Ardennais ont le secret ». Pourquoi tous ces beaux mots, ces belles paroles? »

Serait-on jaloux de notre passé? Peut-être, aime-t-on mieux garder ceux qui, au pont de Nevele, laissèrent, en 1940, la place aux Chasseurs Ardennais?

Que doivent penser les jeunes... je passe sous silence les réflexions de Monique et Hélène, mes deux filles; la première ayant vécu à Vielsalm, parmi les Bérêts verts, la seconde toute la vie de la Fraternelle. Elles n'ont entendu que parler des Chasseurs Ardennais depuis leur jeune âge...

#### L'ami Pierre!

Qui, parmi les Chasseurs Ardennais et surtout les anciens du 3 Ch. A., ne connaît le grand et brave Henry Burnet, auteur de tant d'exploits divers? De son actuelle résidence de Mauthen-en-Moselle, il nous adresse un message combien émouvant dans sa sincérité et sa simplicité, en souvenir de son ami Pierre Théberath. Nous nous devons d'en terminer par là :

« Combien je regrette n'avoir pu lui rendre un dernier salut. Son souvenir ne pourra s'effacer; son humeur joviale, son dévouement, son attachement aux Ch. A. sont liés à notre drapau. Nous fûmes parmi les premiers Ch. A., en 1934, venant d'Arion, à occuper la caserne Ratz qui n'était que terrassements et boubiers. Nous nous retrouvons avec plaisir, et je ne manquais pas d'évoquer cette période bourbeuse : le temps des passerelles, chambres humides sans porte, l'hiver 1934-1935, les corvées spéciales eau, charbon, les passerelles et leur toilette, bris de la glace des cuvettes pour pouvoir se laver, les feuilles à saupoudrer, ou à combler, les paquets de boue partout, le passage clandestin des barbelés et ses conséquences : rapport « sortie par une voie indéterminée - rentrée à une heure indue ». »

Aussi, la corvée charbon arrosée du bon et vieux « vin de doyen », et hélas! ses suites (qui se répercutent : j'en ai même l'impression pour rire, dans les mesures prises actuellement par les autorités religieuses contre l'Armée). Les histoires et anecdotes durant les années suivantes (trop long à énumérer) jusqu'à la démobilisation sur la place de Poken, en juin 1940. Nous prenions un malin plaisir à nous faire rire... à chaque occasion.

Que Dieu ait son âme. Il restera bien vivant parmi nous.

C'est un véritable régal pour moi que de dévorer notre bulletin Ch. A. dès son arrivée. Bravo et chapeau mon cher Président, pour votre effort, dévouement, abnégation. Après avoir lu le dernier numéro, mon voisin, un colonel, français pour sûr, m'a certifié que cette rédaction et ce lieu étaient uniques dans une Fraternelle...

Nos lecteurs ont apprécié. Merci!

## SI VOUS ÊTES NÉ EN 1918...

et que vous complex au moins six mois de services patriotiques reconnus en qualité de combattant, prisonnier de guerre, prisonnier politique, agent de renseignements et d'action, résistant armé, résistant par la presse clandestine etc. — vous avez droit à une rente à partir du premier mois suivant la date de votre anniversaire, pour autant, bien sûr, que vous introduisiez une demande au plus tard dans le courant dudit mois ou, de préférence, trois mois auparavant.

Précisons que les services peuvent être totalisés, pour autant qu'ils se coïncident pas, et que la rente se calcule par semestre entier, mais que les périodes incomplètes restantes comptent pour un semestre si l'on atteint au moins 90 jours.

Renseignements et formulaires dans les sections.

## PUBLICITÉ ET...

### SOUTIEN

Lire notre bulletin, c'est fort bien; contribuer à affirmer sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités :

- 1) Lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations;
- 2) Verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles.

Voici notre tarif de publicité que nous avons réadapté en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage.

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| — 1 page . . . . .    | 3.000 F |
| — 1/2 page . . . . .  | 1.750 F |
| — 1/4 page . . . . .  | 1.000 F |
| — 1/8 page . . . . .  | 600 F   |
| — 1/16 page . . . . . | 400 F   |

Réduction de 10 p.c. pour quatre insertions.

## CAFE - RESTAURANT

## " AU PETIT COQ ,,"

Cuisine de 1<sup>er</sup> ordre — Cave renommée

Choix unique de bières étrangères

Salles pour noces, banquets et réunions



RUE DE LA BRASSERIE 171  
1630 LINKEBEEK  
TEL. 74.02.32

## RESIDENCE ROI ALBERT — MAISON DE RETRAITE

Agréée par le Ministère de la Santé publique sous le n° PE. 1.

La nouvelle aile de la Résidence Roi Albert, Maison de retraite réservée aux ressortissants de l'O.N.A.C., avec priorité pour les anciens combattants 1914/1918, titulaires de chevrons de front, est actuellement terminée.

Une quarantaine de lits sont disponibles.

Les conditions d'admission peuvent être obtenues à l'O.N.A.C. (ŒUVRE NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE), Secrétariat général, Boulevard de Berlaimont 18 - 1000 BRUXELLES - Tél. : 19.11.97 ou à la Direction de la Résidence, Keperberg, 36, 1710 DILBEEK (près de Bruxelles) - Tél. : 02/21.09.34.

## FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

|                                                                               | Prix de vente |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Insignes grand format . . . . .                                               | 20 F          |
| Insignes petit format . . . . .                                               | 20 F          |
| Bérêts verts (préciser peinture) munis de hure . . . . .                      | 100 F         |
| Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle) . . . . . | 100 F         |
| Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de bérêt) . . . . .       | 15 F          |
| Décalcomanies (5 couleurs) . . . . .                                          | 10 F          |
| Autocollants (5 couleurs) . . . . .                                           | 20 F          |

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

|                                                                 |       |
|-----------------------------------------------------------------|-------|
| Décoration petit module . . . . .                               | 100 F |
| Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) : — ordinaire . . . . .   | 15 F  |
| — avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade . . . . . | 30 F  |

N.B. : Les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

# Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

RUE DE FLANDRE 169 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS

TOUTES EDITIONS

TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — ISOLATION

EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI

CADEAUX ET OBJETS D'ART

INDUSTRIE - MANUTENTION